

M. Boukadoum prend ses fonctions de Premier ministre par intérim

P. 24

SAHARA OCCIDENTAL
«La décision des Comores est d'une gravité exceptionnelle» (M.A.E)

P. 24

ALGÉRIE-UNESCO
Le nouvel Ambassadeur de l'Algérie auprès de l'Unesco présente ses lettres de cabinet

P. 24

LE PRÉSIDENT TEBBOUNE A PRÊTÉ SERMENT CAP VERS LA "NOUVELLE RÉPUBLIQUE"



Après la proclamation définitive des résultats du scrutin présidentiel du 12 décembre, et conformément à la Constitution, le nouveau président Abdelmadjid Tebboune a prêté serment, jeudi au Palais des Nations du Club des Pins. Dans un discours à la Nation prononcé à l'occasion, il a appelé les Algériens à le soutenir dans une nouvelle voie qu'il compte déployer pour mener l'Algérie vers une "Nouvelle République", dont il a décliné les contours politique, diplomatique, économique et socio-culturel. Sa prise de fonction a été immédiatement suivie par l'acceptation de la démission du gouvernement Bedoui, la désignation du ministre des affaires étrangères comme premier ministre par intérim ainsi qu'une mise de fin de fonction au ministre de l'intérieur et des collectivités locales, Salah Eddine Dahmoune, avec octroi de l'intérim au ministre l'habitat Kamel Beldjoud. Pp. 3- 4 et 24

DKNews

ENFANCE

L'ONPPE célèbre le 27^e anniversaire de la ratification par l'Algérie de la Convention internationale sur les droits de l'enfant

P. 5

Le régime fiscal des hydrocarbures désormais séparé des lois de finances

P. 6

QUALITÉ DE LA PRODUCTION

La «Clémentine de Messerghine» en voie de labellisation

P. 6

SANTÉ

POLYARTHRITE RHUMATOÏDE
La bonne hygiène de vie pour limiter les crises

P.p 12-13

FOOTBALL

LIGUE 1 (15^E JOURNÉE):
Le CRB pour se racheter, choc à Constantine

P. 21

MUSIQUE
Il y a 30 ans disparaissait le maître zornadji Boualem Titiche

P. 17

MDN

LUTTE CONTRE LE TERRORISME
Un élément de soutien aux groupes terroristes arrêté à Oum El Bouaghi

P. 02

OPÉRA D'ALGER Rencontre littéraire avec Abdelhafid Hamdi Cherif

L'Opéra d'Alger Boualem-Bessaïh, reçoit cet après-midi à partir de 16h lors de son café littéraire, Abdelhafid Hamdi Cherif dans le cadre d'une rencontre-débat qui portera sur le thème «Aiyai, chant de l'ouverture».



PALAIS DES EXPOSITIONS Les matinales professionnelles de la FPA



A l'occasion de la tenue de la 28^{ème} édition de la Foire de la production algérienne (FPA), placée sous le thème «Algérie : une économie diversifiée, créatrice et compétitive», une série d'ateliers thématiques intitulées «les

matinales de la FPA» se tiennent jusqu'au 23 décembre, à la Salle Dar El Djazaïr (Palais des Expositions, Pins Maritimes-Alger). Ces ateliers seront animés par des experts et professionnels algériens connus par leur expérience et leur savoir-faire dans leurs domaines respectifs.

LUNDI AU MUSÉE NATIONAL DU MOUDJAHID Enregistrement de témoignages

Le musée national du moudjahid, organise lundi 23 décembre à partir de 10h, la 42^{ème} rencontre élargie aux directions et musées régionaux consacrée à l'enregistrement de témoignages de moudjahidine et moudjahidate sur la guerre de libération nationale. La rencontre portera sur la stratégie adoptée par le haut commandement de la révolution pour faire face à la politique d'attraction et d'incitation menée par l'armée coloniale française.



CENTRE CULTUREL ALGÉRIEN À PARIS La wilaya de Tlemcen à l'honneur

Le Centre culturel algérien à Paris (France), abrite jusqu'au 4 janvier 2020, une exposition dédiée à la wilaya de Tlemcen intitulée «Tlemcen à travers les âges, architecture et spiritualité».



DEMAIN À 10H Journée d'étude sur "le théâtre Amazigh"



A l'occasion des Journées nationales du théâtre amazigh, le Théâtre national algériens Mahieddine-Bachtarzi (TNA), organise dimanche 22 décembre à partir de 10h à la salle des conférences M'hamed Benguettaf, une journée d'étude ayant pour thème «Le théâtre amazigh, mobilité et interaction».

DEMAIN À ORAN Journée de sensibilisation et de dépistage du VIH/SIDA



En collaboration avec le service d'infectiologie du CHU Benaouda Benzedjeb (ex- la Garnison) d'Oran, Artifacts, organise mardi 24 décembre à l'hôtel Zénith, une journée de sensibilisation contre le Sida. Cet événement permettra aux professionnels de la santé de mieux faire connaître le VIH/SIDA, afficher la solidarité avec les porteurs du virus, promouvoir la prévention ; le traitement et la prise en charge des patients. Dans ce cadre, plusieurs conférences seront animées par d'éminents spécialistes à l'image du Pr Moulay, Dr Zaoui, Dr Mennad, Dr Mrabet et du Dr Mohand.

CE SOIR AU TNA Présentation du spectacle «Axxerdus»

Dans le cadre des Journées nationales du théâtre amazigh, le théâtre national algérien (TNA), présentera ce soir le spectacle intitulé «Axxerdus», texte de Youcef Taouinet, mise en scène par Yacer Nacer Eddine et produit par le théâtre régional de Béjaïa.



LUTTE CONTRE LE TERRORISME Un élément de soutien aux groupes terroristes arrêté à Oum El Bouaghi (MDN)

Un élément de soutien aux groupes terroristes a été arrêté jeudi à Oum El Bouaghi par un détachement combiné de l'Armée nationale populaire, a indiqué vendredi un communiqué du ministère de la Défense nationale (MDN). Dans le cadre de la lutte antiterroriste et grâce à l'exploitation de renseignements, un détachement combiné de l'Armée nationale populaire a arrêté, le 19 décembre 2019 à Ain Beida, wilaya d'Oum El-Bouaghi/5^{ème} RM, un élément de soutien aux groupes terroristes, a précisé la même source. Dans le cadre de la lutte contre la contrebande et la criminalité organisée, un détachement combiné de l'ANP, en coordination avec les services des Douanes algériennes, a intercepté, à Nâama/2^{ème} RM, deux narcotrafiquants et saisi 87 kilogrammes et 500 grammes de kif traité, alors que d'autres détachements ont arrêté, à Tamanrasset, Bordj Badji Mokhtar, In Guezzam/6^{ème} RM et Djanet/4^{ème} RM, 82 individus et saisi trois véhicules tout-terrain, 57 groupes électrogènes, 37 marteaux piqueurs et 13 téléphones portables, tandis que des tentatives de contrebande de 16.894 litres de carburant ont été déjouées à Souk-Ahras, Tébesa et El Taref/5^{ème} RM.

Dans le même contexte, des éléments de la Gendarmerie nationale ont intercepté à El Oued/4^{ème} RM et Relizane/2^{ème} RM, quatre individus et saisi 19.698 unités de différentes boissons à bord d'un camion ainsi que 497 comprimés psychotropes à bord d'un véhicule touristique.

Par ailleurs, des garde-côtes ont arrêté, à Jijel/5^{ème} RM, deux plongeurs sans autorisation et saisi des équipements de plongée et de pêche sous-marine, tandis que 15 immigrants clandestins de différentes nationalités ont été interceptés à Tlemcen et Béchar.

TIZI-OUZOU Baptisation de plusieurs établissements culturels



La Direction de la culture de la wilaya de Tizi-Ouzou procédera prochainement à la baptisation de plusieurs établissements culturels de la wilaya. Ces derniers porteront les noms de personnalités culturelles et artistiques ayant marqué la culture algérienne. Ces établissements se présentent comme suit : L'Ecole régionale des beaux-arts d'Azazga, commune Azazga au nom de M'hamed Issiakhem. Le Théâtre de verdure de Tizi-Ouzou portera le nom de Mohia Abdallah. La Bibliothèque semi urbaine de la maison de la culture Mouloud-Mammeri de Tizi-Ouzou portera le nom de Boulifa Si Amar Ou Said. La Bibliothèque semi urbaine de Beni Douala sera baptisée au nom de Mouloud Feraoun. La Bibliothèque semi urbaine de Illiten portera le nom de Taleb Rabah. La salle de lecture du village Agouni Issad de Ait Yahia portera le nom de Cheikh Si Mohand Oulhouchine alors que la Salle de lecture du village Icherdiouene portera le nom de Imache Amar.

DEMAIN AU TR KATEB YACINE Ouverture des Journées du théâtre pour enfants

A l'occasion des vacances scolaires d'hiver, le théâtre régional Kateb-Yacine, abrite à partir de demain dimanche 24 décembre, les journées du théâtre pour enfants. Pour la journée d'ouverture, un spectacle intitulé «Le papillon triste» sera présenté.



CENTRE DE LOISIRS SCIENTIFIQUES DE TO 3^e Festival national de la bande dessinée

A La Direction de la Jeunesse et des Sports et l'Office des établissements de jeunes de la wilaya de Tizi-Ouzou, organisent jusqu'au 24 décembre au niveau du Centre de loisirs scientifiques, la 3^{ème} Edition du festival national de la bande dessinée et de la caricature. Cette manifestation offrira la possibilité aux jeunes artistes d'exprimer leur talent.

Le président Tebboune prend officiellement ses fonctions

M. Abdelmadjid Tebboune, a pris officiellement jeudi ses fonctions en tant que Président de la République.

A son arrivée au siège de la présidence de la République, le président Tebboune a passé en revue un détachement de la Garde républicaine qui lui a rendu les honneurs et salué l'emblème national pour être ensuite accueilli par le chef de l'Etat, Abdelkader Bensalah, avant de se diriger vers son bureau. Auparavant, le Président Tebboune a prêté serment au palais des Nations (Club des Pins) et prononcé un discours à la nation.



Le nouveau président de la République Abdelmadjid Tebboune (BIO-EXPRESS)

Le nouveau président de la République, Abdelmadjid Tebboune, qui a pris officiellement jeudi ses fonctions, a occupé plusieurs hautes fonctions au sein de l'Etat. Né le 17 novembre 1945 à Mecheria, dans la wilaya de Naâma, M. Tebboune a occupé plusieurs postes ministériels, dont le dernier était celui de Premier ministre de mai 2017 au mois d'août de la même année.

Diplômé de l'Ecole nationale d'administration (ENA), spécialité économie et finances (1965-1969), il a occupé les postes de ministre délégué auprès du ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales, chargé des collectivités locales (1991-1992), ministre de la Communication et de la Culture (1999), ministre des Collectivités locales (2000-2001) et ministre de l'Habitat et de l'Ur-

banisme (2001-2002). En 2012, M. Tebboune retrouve le ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme. Son département ministériel est élargi en 2013 à la Ville. Avant sa nomination au poste de Premier ministre en mai 2017, il a assuré l'intérim du ministère du Commerce suite à l'absence prolongée pour maladie du défunt Bakhti Belaïb. M. Tebboune a occupé, auparavant, les postes de

secrétaire général des wilayas de Djelfa, Adrar, Batna et M'sila et wali d'Adrar, Tiaret et Tizi-Ouzou.

Le Président Tebboune a remporté l'élection présidentielle du 12 décembre avec un taux de 58,13% des voix exprimées, devançant les quatre autres candidats, à savoir Abdelkader Bengrina (17,37%), Ali Benflis (10,55%), Azzedine Mihoubi (7,28%) et Abdelaziz Belaid (6,67%).

Le président Tebboune prête serment

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, élu lors de la présidentielle du 12 décembre, a prêté serment jeudi, lors d'une cérémonie officielle au Palais des Nations à Alger en présence des hautes instances de la Nation. La cérémonie a débuté par la récitation de quelques versets du Coran et par la lecture par le président du Conseil constitutionnel, Kamel Feniche, du communiqué

du Conseil relatif aux résultats définitifs de l'élection présidentielle remporté par M. Tebboune avec un taux de 58,13% des voix exprimées. Le président Tebboune a prêté serment après la lecture du texte par le Premier président de la Cour suprême Abderrachid Tabi. La main droite sur le coran, il a répété les passages du texte après M. Tabi. A la fin de la prestation de serment, le Premier président de la

Cour suprême a déclaré: "En ma qualité de premier président de la Cour suprême, j'atteste que le président de la République a prêté serment". Conformément à l'article 89 de la Constitution "Le Président de la République prête serment devant le peuple et en présence de toutes les hautes instances de la Nation, dans la semaine qui suit son élection. Il entre en fonction aussitôt après sa prestation de serment".

M. Tebboune appelle les Algériens à tourner la "page des différends" pour la stabilité de l'Algérie

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a appelé, jeudi à Alger, les Algériens à "tourner la page des différends, de la désunion et de la discorde", et à "suivre ensemble pour une Algérie stable".

Dans un discours à l'issue de sa prestation de serment, le président de la République a déclaré: "aujourd'hui nous devons tous tourner la page des différends, la discorde, et la division, qui sont (...) des facteurs de destruction et de désintégration alors qu'Allah nous a ordonné de bannir les querelles et les disputes pour que notre résolution ne serait entamée". "Nous sommes tous Algériens, et il n'y a pas ceux qui le sont plus que d'autres, si ce

n'est l'effort sincère et loyal au service de notre chère Algérie", a-t-il affirmé dans ce sens.

M. Tebboune a rappelé, à ce propos, "les lourds sacrifices auréolés d'abnégation de nos aïeux pour la libération de notre patrie à travers les révolutions populaires, en passant par le Mouvement national et en fin la Glorieuse révolution de Novembre".

"Nous sommes maintenant dans l'obligation, tous, où que nous soyons et quelques soient nos obédiences culturelles et politiques (...) et nous n'avons d'autre choix que de mettre la main dans la main pour réaliser les rêves de nos prédécesseurs, de notre jeunesse actuelles et des fu-

tures générations de l'Algérie à l'édification d'une nouvelle République forte et crainte, stable et prospère, mettant en avant, dans ce sens, l'impératif de ne jamais dévier de la Déclaration du 1er Novembre. M. Tebboune "sous peine d'être ébranlés par les facteurs de la division et de la faiblesse". Le président Tebboune a prêté serment, ce jeudi matin, en présence de toutes les hautes instances de la Nation.

La cérémonie de prestation de serment, qui s'est déroulée au Palais des Nations (Club des Pins), a débuté par la récitation de versets coraniques et la lecture par le président du Conseil constitutionnel, Kamel Feniche, du communiqué du Conseil

relatif aux résultats définitifs de l'élection présidentielle du 12 décembre dernier.

Le président de la République, la main droite sur le coran, a prononcé les termes du serment prévus par l'article 90 de la Constitution qui a été prononcé par le premier président de la Cour suprême Abderrachid Tabi, conformément à l'article 89 de la Constitution.

Le Conseil constitutionnel avait proclamé, lundi dernier, M. Abdelmadjid Tebboune président de la République algérienne démocratique et populaire, suite à sa victoire à la présidentielle du 12 décembre avec 58,13% des suffrages exprimés.

Le Président Abdelmadjid Tebboune décoré de l'ordre de mérite national du rang "Sadr"

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a été décoré jeudi à Alger de l'ordre de mérite national du rang "Sadr" lors de la cérémonie de prestation de serment. La distinction lui a été

remise par le chef de l'Etat sortant, Abdelkader Bensalah. Le président Tebboune a prêté serment conformément à l'article 89 de la Constitution qui stipule que "Le Président de la République

prête serment devant le peuple et en présence de toutes les hautes instances de la Nation, dans la semaine qui suit son élection. Il entre en fonction aussitôt après sa prestation de serment".

Le Président Tebboune décerne la médaille de l'Ordre de mérite national du rang "Sadr" à MM. Bensalah et Gaid Salah

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a décerné jeudi à Alger la médaille de l'Ordre de mérite national du rang "Sadr" au chef de l'Etat, Abdelkader Bensalah et au Général de Corps d'Armée Ahmed Gaïd Salah, vice-ministre de la Défense nationale, chef d'Etat-major de l'Armée nationale populaire (ANP). "J'ai décidé de décerner

l'ordre de mérite national du rang "Sadr" au chef de l'Etat, Abdelkader Bensalah compte tenu des efforts qu'il a déployés durant toute la période de sa présidence, ce qui a permis la pérennité de l'Etat et de ses institutions", a indiqué M. Tebboune lors de la cérémonie de prestation de serment. "J'ai également décidé, à titre exceptionnel, de décerner

cette médaille au Général de Corps d'Armée Ahmed Gaïd Salah en signe de reconnaissance à ses efforts et de son rôle durant cette période sensible ayant permis de respecter la Constitution et préserver la sécurité des citoyens, du pays et des institutions de la République", M. Tebboune a été également décoré de cette distinction par M. Bensalah.

Le Président de la République Tebboune a prêté serment conformément à l'article 89 de la Constitution qui stipule que "Le Président de la République prête serment devant le peuple et en présence de toutes les hautes instances de la Nation, dans la semaine qui suit son élection. Il entre en fonction aussitôt après sa prestation de serment".

Bensalah met en avant le rôle de l'ANP dans la sauvegarde de l'Etat et la préservation de la sécurité du pays

Le chef de l'Etat sortant Abdelkader Bensalah a mis en exergue jeudi à Alger le rôle "déterminant" et les efforts "gigantesques" de l'Armée nationale populaire (ANP) pour garantir la pérennité de l'Etat et préserver la sécurité et la stabilité du pays. Dans une allocution lors de la cérémonie de prestation de serment du président élu, Abdelmadjid Tebboune au Palais des Nations, M. Ben-

salah a affirmé que "les réalisations enregistrées, en peu de temps et dans la conjoncture difficile que vit notre pays, n'auraient pas été possibles sans la parfaite concertation et coordination entre les institutions de l'Etat".

"Au terme de ma mission, je voudrais apporter mon témoignage pour l'histoire quant au rôle déterminant et efforts gigantesques de l'Armée na-

tionale populaire (ANP), digne héritière de l'Armée de libération nationale (ALN), qui incarne l'unité de notre Nation à travers son attachement à la suprématie de la Constitution pour la sauvegarde de l'Etat, la protection de la sécurité et de la stabilité du pays", a-t-il déclaré. A ce propos, M. Bensalah a rendu hommage au Chef d'Etat Major de l'ANP, Vice-ministre de la défense,

le Général de Corps d'Armée Ahmed Gaïd Salah "pour son positionnement aux côtés de notre peuple en cette période difficile de son histoire, pour son accompagnement opérationnel au processus engagé par le pays en vue de sortir de la situation de crise et organiser des élections régulières et transparentes, et pour sa détermination face aux agissements hostiles et à toutes

Cap vers la "Nouvelle République"

M. Abdelmadjid Tebboune a prêté serment jeudi en qualité de président de la République élu, un acte qui rétablit la légitimité constitutionnel et permet au nouveau chef de l'Etat d'ouvrir les nombreux chantiers impératifs à l'édification de la "Nouvelle République" et à la satisfaction des "profondes aspirations" du peuple. Dans un discours prononcé à l'issue de la cérémonie de prestation de serment et en présence des représentants de toutes les institutions de l'Etat, M. Tebboune a esquissé les grandes lignes du programme qu'il compte mettre en œuvre sans délai, eu égard à la "sensibilité" de la conjoncture. A l'entame de son discours, le Président a salué le "sursaut national" qui s'est manifesté à l'occasion de l'élection présidentielle du 12 décembre, évitant de mettre en péril la pérennité de l'Etat, ainsi que le "grand rôle" assumé par l'Armée nationale populaire (ANP) dans la défense de la souveraineté nationale, la sauvegarde de la stabilité du pays et l'accompagnement du Hirak (le mouvement populaire né le 22 février).

Le chef de l'Etat a appelé à l'unité de tous, quelles que soient les divergences, et à mettre la main dans la main pour construire la "Nouvelle République, forte et respectée", sur la base des principes de la Révolution de Novembre 54 qui est "notre référent". Dans la perspective de l'avènement de cette Nouvelle République, M. Tebboune a souligné que l'Algérie avait besoin d'établir des priorités. Dans ce contexte, il a affirmé que l'Etat sera à l'écoute des "aspirations profondes" du peuple, notamment pour une "nouvelle gouvernance, l'Etat de droit, la justice sociale et les libertés démocratiques". Il a estimé que pour relever les défis qui se posent, il était nécessaire de dépasser la situation actuelle, relevant, à cet égard, que la confiance du peuple en les institutions de l'Etat devait être rétablie. Parmi les points figurant sur sa feuille de route, le président de la République a cité la lutte "organisée" contre la corruption et l'esprit de distribution "anarchique" de la rente. Rappelant ses engagements contractés durant la campagne électorale, le président de la République a mis l'accent sur un amendement de la Constitution dont les principaux contours porteront sur la limitation du renouvellement du mandat présidentiel à une seule fois, la réduction des prérogatives du Président pour prévenir les dérives autocratiques, la séparation et l'équilibre des pouvoirs et la consécration de la protection des droits de l'Homme, des libertés individuelles, collectives, de la presse et de manifestation. Le chef de l'Etat se fixe, également pour priorité, de moraliser la vie politique et de restituer la crédibilité aux institutions éues à travers la révision de la loi électorale, notamment les conditions relatives à l'éligibilité. En matière d'économie, le chef de l'Etat a, notamment, annoncé une refonte du système fiscal et la promotion des énergies renouvelables.

Il a adressé un appel "sincère" aux hommes d'affaires et aux chefs d'entreprises à investir "avec force" pour développer et diversifier l'économie, les assurant de son plein soutien. A la fin de son discours et comme un symbole de la nouvelle ère qui commence, M. Tebboune a demandé à ce que, protocolairement, sa fonction ne soit plus associée au qualificatif "Fakhamatouhour" (Son Excellence), par lequel était désigné l'ancien président, mais qu'il soit simplement appelé "Monsieur le Président".

SYSTÈME D'ENSEIGNEMENT

Le président de la République promet la révision des programmes scolaires

Le président de la République Abdelmadjid Tebboune, s'est engagé jeudi à revoir les programmes scolaires et à régler le problème de la surcharge du cartable de l'élève.

Dans son premier discours à la Nation à l'issue de sa prestation du serment constitutionnel, le président de la République a évoqué l'Education nationale s'engageant à la révision et à l'allègement des programmes scolaires, particulièrement pour le cycle primaire, et au règlement du problème de la surcharge du cartable scolaire.

Estimant que "l'éducation est devenue une préoccupation pesante pour la famille et l'Etat à la fois", M. Tebboune a promis davantage de renforcement aux cantines et au transport scolaires à travers tout le territoire national, notamment dans les régions enclavées, les zones rurales et les régions du Sud et d'intérêt et de soutien à l'enseignant, matériellement et socialement.

Concernant le secteur de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, le président de la République a mis en avant l'importance de lui accorder l'intérêt indispensable afin de lui permettre de jouer "un rôle pionnier dans l'édification de la nouvelle République algérienne", à travers le développement des programmes pour hisser le niveau des diplômés et jeter des passerelles entre l'Université et le monde du travail afin de faire de cette dernière "la locomotive de l'édification d'une économie forte".

Le président Tebboune s'est engagé, par ailleurs, à valoriser la bourse universitaire, notamment pour les étudiants en sciences exactes et à promouvoir la profession d'enseignant et de chercheur sur les plans matériel et social. Il a souligné, dans ce sens, l'impératif d'associer les enseignants et les chercheurs universitaires dans le développement de l'Enseignement supérieur dans tous ses volets, mettant l'accent sur "le problème de l'unification de la langue d'enseignement depuis le primaire jusqu'à l'Université". Le président de la République a soutenu, en outre, qu'il oeuvrera à l'autonomie de l'Université, à la création de pôles d'excellence, et l'éradication de la bureaucratie qui "tue la créativité et l'innovation", a-t-il ajouté.

ECONOMIE

Le président Tebboune insiste sur la diversification de l'activité génératrice de richesses

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune a insisté, jeudi à Alger, sur la nécessaire diversification de l'activité économique génératrice de richesses et créatrice d'emplois pour réaliser l'équité sociale et le développement hors hydrocarbures.

Dans un discours prononcé à l'issue de la cérémonie de prestation de serment, le président de la République a mis l'accent sur "le renforcement du rôle économique des collectivités locales et la diversification de l'économie montagnarde, saharienne et côtière", promettant une exonération d'impôt ad profit des femmes au foyer contribuant à l'économie.

Un plan d'urgence sera mis en place pour la modernisation de l'agriculture afin de garantir la sécurité alimentaire dans un premier temps et d'aller vers l'exportation dans un second temps, a affirmé le président Tebboune. Le chef de l'Etat a, dans ce contexte, insisté sur l'impératif "d'appuyer les grandes infrastructures, d'encourager l'investissement productif, de diversifier le tissu industriel par la création de petites et moyennes entreprises (PME) et de diversifier l'activité économique génératrice de richesses et créatrice d'emplois", précisant que la stratégie économique sera étayée par des "études adaptées à nos intérêts et à nos besoins conjoncturels". Concernant la catégorie des jeunes, le président Tebboune a affirmé que "l'Etat envisage de lancer un plan en faveur des jeunes visant à leur permettre d'intégrer les institutions économiques émergentes, et à leur accorder les avantages nécessaires à leur réussite dans le but de valoriser la production nationale et d'améliorer l'économie, et partant mettre fin au gaspillage de la devise".

Au volet touristique, le président de la République a souligné l'impératif d'ériger le secteur touristique "en facteur économique créateur de richesse et générateur d'emploi, à travers la mise en place de mécanismes d'appui et de soutien au Tourisme, le renforcement des complexes, le classement des sites touristiques, la garantie d'offres de vols concurrentielles, l'aide aux agences de tourisme et de voyage et l'allègement des procédures de demande de visa". M. Abdelmadjid Tebboune a prêté serment, jeudi, en qualité de président de la République élu, en présence des hautes instances de la Nation. Le Conseil constitutionnel avait proclamé, lundi dernier, M. Abdelmadjid Tebboune président de la République algérienne démocratique et populaire, suite à sa victoire à la présidentielle du 12 décembre avec 58,13% des suffrages exprimés.

APS

POLITIQUE ÉTRANGÈRE

Le président Tebboune : «Au service de l'intérêt national et consolidation de la disponibilité combattive de l'Armée»

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune a affirmé, jeudi à Alger, que "la diplomatie de la nouvelle République algérienne focalisera sur l'intérêt de l'Algérie et de sa communauté établie à l'étranger", ajoutant que "l'Etat s'attèlera à la consolidation de la disponibilité combattive de l'Armée nationale populaire (ANP) pour la préservation de la stabilité du pays".

Dans son premier discours à la Nation au terme de sa prestation de serment au Palais des Nations, M. Tebboune a déclaré que "la diplomatie de la nouvelle République focalisera sur l'intérêt de l'Algérie et de sa communauté à l'étranger", précisant que les membres du corps diplomatique "seront évalués régulièrement", à cet effet.

Soulignant que "l'Etat installera, au niveau des ambassades et consulats, des instances juridiques pour la défense de tout algérien bafoué dans sa dignité pour peu que les membres de notre communauté respectent les lois des pays hôtes", M. Tebboune a réitéré son engagement de la prise en charge par l'Etat du rapatriement rapide des dépouilles des Algériens décédés à l'étranger.

Dans le même contexte, M. Tebboune a mis l'accent sur "l'attachement de l'Algérie à entretenir des relations d'amitié et de coopération avec l'ensemble des pays du Monde, à l'exception de ceux avec qui nous n'avons pas de relations diplomatiques pour des raisons objectives", assurant que l'Algérie "continuera à s'en tenir au principe de non ingérence dans les affaires internes des pays, et à rejeter fermement et catégoriquement toute tentative d'immixtion dans ses affaires internes".

L'Algérie "continuera à tendre la main à l'ensemble des Etats pour la lutte contre le terrorisme international, le crime organisé et transnational et tous les fléaux sociaux mondiaux afin de contribuer efficacement à la consolidation de la paix et de la sécurité internationales", a-t-il poursuivi.

Evoquant le Maghreb Arabe, le président Tebboune a déclaré que la construction de l'édifice maghrébin "fera partie des préoccupations de



l'Etat algérien qui oeuvrera inlassablement à la préservation des relations de bon voisinage et des liens de fraternité et de coopération avec tous les Etats du Maghreb Arabe". "Que nos voisins soient assurés que rien de mal ou de négatif n'émanera de nous", a-t-il insisté. Par ailleurs, le président Tebboune a tenu à souligner que "la question du Sahara occidental relève de la décolonisation et est entre les mains des Nations Unies et de l'Union africaine", estimant que ce problème "doit rester en dehors des relations avec nos frères marocains".

Evoquant le dossier libyen, le président de la République a assuré que "l'Algérie déploiera davantage d'efforts en faveur de la stabilité de la Libye et de la préservation de l'unité de son peuple et de son intégrité territoriale", appelant, dans ce sens, "tous les frères libyens à la réunification des rangs, au dépassement des divergences et au rejet de toute ingérence étrangère, qui ne fait que les éloigner les uns des autres et entraver la réalisation de leur objectif de construire une Libye unie, stable et prospère".

"L'Algérie est le premier pays concerné par la stabilité de la Libye et qu'on le veuille ou non nous n'accepterons ja-

mais qu'elle soit écartée des solutions proposées au dossier libyen", a-t-il soutenu.

Après avoir affirmé que l'Algérie "continuera à tendre sa main à tous les pays arabes, sans exception aucune, en vue de renforcer les relations de fraternité et de coopération, resserrer les rangs, bannir les dissensions et les différends et surmonter les épreuves auxquelles ils sont confrontés sous différentes formes", le président Tebboune a exprimé "le souhait de voir nos frères Syriens, irakiens et yéménites sortir de leurs épreuves et nous sommes prêts à contribuer, de bonne foi, à la réalisation de cet objectif".

Il a déclaré, en outre, que l'Algérie "ne ménagera aucun effort en faveur de la réforme de la Ligue des Etats Arabes, qui demeurera un abri pour tous les Arabes et l'expression de leur communauté de destin".

Soulignant que la question palestinienne comptait parmi "les constantes de la politique étrangère de l'Etat algérien", le président Tebboune a déclaré "nous continuerons à être un appui pour nos frères Palestiniens, à répondre à leur appel et demeurer à leur côté jusqu'à la réalisation de leurs droits légitime à l'établissement

d'un Etat palestinien indépendant avec El Qods pour Capitale et au retour".

Il a exhorté, dans ce sens, la communauté internationale "à assumer sa responsabilité historique vis-à-vis du peuple palestinien qui fait face à une force coloniale brutale, à travers l'application de toutes les décisions onusiennes y afférentes dans le cadre de la légalité internationale".

Evoquant les pays du Sahel, le président de la République a assuré que l'Algérie "consentira davantage d'efforts pour concourir à la stabilité et au développement du Sahel" précisant que la diplomatie algérienne "euvera encore plus à l'application de l'accord de paix et de réconciliation au Mali, signé à Alger" et continuera à tendre la main aux frères maliens pour dépasser les différends".

S'agissant de la défense et de la sécurité nationales, M. Tebboune a affirmé que l'Etat "continuera à consolider le professionnalisme et la disponibilité opérationnelle et combattive de l'Armée nationale populaire (ANP), mettant en avant l'impératif de veiller au moral des troupes stationnées aux frontières pour la préservation de la stabilité de l'Algérie, à travers les mesures d'incitation et de motivation indispensables, ainsi qu'aux corps de la Sûreté et la Gendarmerie nationales qui veillent sur la sécurité des individus, des biens et de la société", a-t-il ajouté.

Au termes de son discours à la Nation, le président de la République a appelé "les Algériens à être à ses côtés pour l'aider et l'orienter et constituer un rempart qui préserve ses forces au service de l'édification de l'Algérie nouvelle". Il a ordonné également le bannissement du titre "excellence" qualifiant traditionnellement le président de la République.

Le président Tebboune promet d'œuvrer pour la stabilité de la Libye

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a affirmé, jeudi à Alger, que l'Algérie était "le premier pays concerné" par la stabilité de la Libye et qu'elle déploiera davantage d'efforts en faveur de l'unité du peuple libyen et de son intégrité territoriale. "L'Algérie est le premier pays concerné par la stabilité de la Libye, qu'on le veuille ou non et ne nous accepterons jamais qu'elle soit écartée des solutions proposées au dossier libyen", a déclaré M. Tebboune dans son discours à l'occasion de la cérémonie de prestation de serment, au Palais des Nations (Club des Pins). Assurant que "l'Algérie déploiera davantage d'efforts en faveur de la stabilité de la Libye et de la préservation de l'unité de

son peuple et de son intégrité territoriale", le président de la République a lancé, dans ce sens, "un appel à tous les frères libyens à la réunification des rangs, au dépassement des divergences et au rejet de toute ingérence étrangère, qui ne fait que les éloigner les uns des autres et entraver la réalisation de leur objectif de construire une Libye unie, stable et prospère".

Le président Tebboune a prêté serment, ce jeudi matin, en présence de toutes les hautes instances de la Nation.

La cérémonie de prestation de serment, qui s'est déroulée au Palais des Nations (Club des Pins), a débuté par la récitation de versets coraniques et la lecture par le président du

Conseil constitutionnel, Kamel Feniche, du communiqué du Conseil relatif aux résultats définitifs de l'élection présidentielle du 12 décembre dernier.

Le président de la République, la main droite sur le coran, a prononcé les termes du serment prévus par l'article 90 de la Constitution qui a été prononcé par le premier président de la Cour suprême Abderrachid Tabi, conformément à l'article 89 de la Constitution. Le Conseil constitutionnel avait proclamé, lundi dernier, M. Abdelmadjid Tebboune président de la République algérienne démocratique et populaire, suite à sa victoire à la présidentielle du 12 décembre avec 58,13% des suffrages exprimés.

Le dossier du Sahara Occidental est une "question de décolonisation" (le Président Tebboune)

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a indiqué jeudi à Alger, que le dossier du Sahara Occidental est une "question de décolonisation" relevant de l'Organisation des Nations Unies et de l'Union africaine, soulignant qu'elle ne doit "pas envenimer les relations avec

les frères marocains". "L'Algérie œuvrera à préserver le bon voisinage et raffermir ses relations fraternelles avec les pays du Maghreb arabe", a affirmé le Président Tebboune dans une allocution prononcée après la cérémonie de prestation de serment. "Je souligne clairement que la ques-

tion du Sahara occidental relève d'une question de décolonisation qui est entre les mains des Nations Unies et de l'Union africaine", a-t-il souligné, précisant que cette question "ne doit pas envenimer les relations avec les frères marocains". Le Président de la République Tebboune a

prêté serment conformément à l'article 89 de la Constitution qui stipule que "Le Président de la République prêté serment devant le peuple et en présence de toutes les hautes instances de la Nation, dans la semaine qui suit son élection. Il entre en fonction aussitôt après sa prestation de serment".

TERRITOIRE

Publication de la loi portant la nouvelle organisation territoriale de l'Algérie

La loi portant la nouvelle organisation territoriale de l'Algérie, adoptée fin novembre en Conseil des ministres, a été publiée au Journal officiel. Le territoire national comptera, désormais, 58 wilayas au lieu de 48 alors que le nombre de communes demeurera inchangé, soit 1.541 communes.

Le texte de loi prévoit, en effet, la création de dix (10) nouvelles wilayas au sud du pays, à savoir: Timimoune, Bordj Badji Mokhtar, Ouled Djellal, Beni Abbès, In Salah, In Guezam, Touggourt, Djanet, El-Meghaier et El-Menia.

Le 26 novembre dernier, le Conseil des ministres avait adopté un projet de loi modifiant et complétant la loi 84-09 du 4 février 1984 relative à l'organisation territoriale du pays.

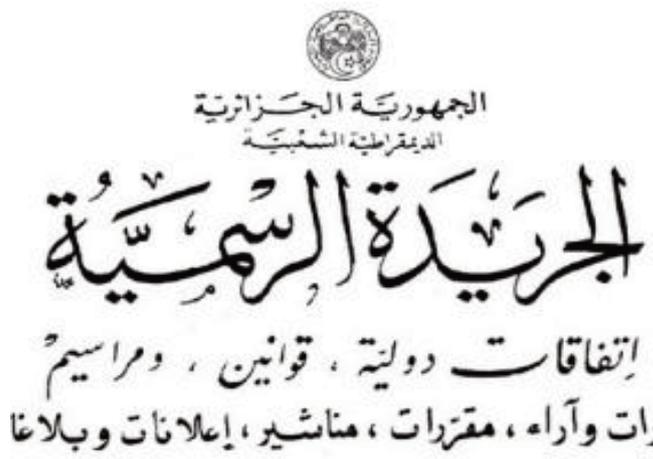
Ce projet de loi "vise à ériger les dix (10) circonscriptions administratives créées dans le sud algérien, et réparties sur huit (8) wilayas, en wilayas dotées de pléines prérogatives, quatre (4) ans après leur création, et ce, au regard de la maturité de leur cadre institutionnel et opérationnel qui leur permet d'accomplir pleinement leurs missions, en toute autonomie", expliquait le Conseil dans un communiqué.

Ce découpage vise également "à renforcer la décentralisation, à assurer une répartition équilibrée du territoire, à améliorer son attractivité de manière à répondre aux exigences du développement socio-économique au profit des citoyens, notamment dans les régions frontalières, et à rapprocher les services publics de ces régions".

Il vise, en outre, "à faire des wilayas du sud, qui passeront de 9 wilayas actuellement à 19 wilayas, un catalyseur du développement national, capable de prendre en charge les citoyens et de créer la dynamique économique escomptée qui érigera cette région en pôle régional par excellence".

Selon l'article 54 du texte de loi publié au Journal officiel, "durant la période nécessaire à l'installation, à la mise en place et à l'organisation des conseils exécutifs des wilayas nouvellement créées, les autorités des anciennes wilayas continueront d'assumer toutes les prérogatives et obligations afférentes à la gestion des intérêts et services des wilayas nouvellement créées.

Les walis des anciennes wilayas transfèrent



progressivement et, au plus tard, avant le 31 décembre 2020, à ceux des wilayas nouvellement créées, les prérogatives et obligations prévues à l'alinéa ci-dessus".

Ainsi, "les budgets primitifs et supplémentaires votés pour l'exercice 2019, pour l'ensemble du territoire, constituant une ancienne wilaya, continueront d'être exécutés par le wali de celle-ci", prévoit l'article 55.

L'article 56 de cette nouvelle loi stipule que "les ressources fiscales directes feront l'objet d'une répartition, en fonction des bases taxables constatées dans chaque wilaya.

Les conditions de partage de l'actif et du passif entre les anciennes wilayas et les wilayas nouvellement créées, sont précisées par décret".

Pour ce qui est des crédits inscrits sur le budget de l'Etat, au titre de l'exercice 2020 et affectés au fonctionnement des services

des conseils exécutifs des anciennes wilayas, l'article 57 de cette loi prévoit que ces derniers "continueront d'être exécutés par les walis de celles-ci, sous réserve des dispositions qui seront arrêtées pour tenir compte des besoins de fonctionnement des conseils exécutifs des wilayas nouvellement créées".

Les opérations d'équipement et d'investissement en cours de réalisation, localisées sur l'ensemble du territoire constituant une ancienne wilaya, continueront d'être exécutées par le wali de cette dernière, sous réserve de certaines dispositions, conformément à l'article 58 de cette loi.

Selon l'article 59, "les wilayas nouvellement créées sont dotées de nomenclatures retraçant toutes les opérations d'équipement et d'investissement localisées sur leur territoire, et relevant de la gestion de leurs conseils exécutifs".

STATUT GÉNÉRAL DES PERSONNELS MILITAIRES : La loi organique publiée au Journal officiel

La Loi organique n 19-11 du 11 décembre 2019, complétant l'ordonnance n 06-02 du 28 février 2006 portant statut général des personnels militaires, vient d'être publiée au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Ladite loi est ainsi complétée par un article 30 bis stipulant que "sans préjudice des dispositions des articles 81, 83 et 91 de la loi organique n 16-10 du 25 août 2016 relative au régime électoral, le militaire de carrière admis à cesser définitivement de servir dans les rangs de l'Armée nationale populaire, ne peut, avant l'écoulement d'une période de cinq (5) années depuis la date de la cessation, exercer

une activité politique partisane ou se porter candidat à toute autre fonction politique électorale".

La loi portant statut général des personnels militaires avait été adoptée le 28 novembre dernier par le Conseil de la nation, lors d'une plénière présidée par Salah Goudjil, président par intérim du conseil en présence du ministre des Relations avec le Parlement, Fethi Khouil, et de membres du Gouvernement.

A l'issue de l'adoption, M. Khouil avait déclaré que ce texte de loi qui "s'inscrit dans le cadre des efforts visant à renforcer notre système législatif, constitue un appui pour la consolidation de l'Etat des institutions de par les dispositions qu'il contient,

tendant essentiellement à préserver la place de l'ANP dans notre société et à tenir cette institution loin de tous les tiraillements politiques ou partisanes".

Ce texte "met les militaires à l'abri de tout ce qui pourrait attenter à l'unité nationale ou à la stabilité de l'institution de l'armée", a-t-il ajouté estimant que son adoption par les sénateurs se veut "une expression explicite du soutien des représentants du peuple à leurs institutions constitutionnelles".

La Commission des Affaires juridiques au Conseil de la nation avait valorisé, pour sa part, le contenu de ce texte de loi à même de "renforcer la place de l'ANP parmi les institutions constitu-

tionnelles de l'Etat et préserver son image honorable au vue de la mission qui lui est assignée, notamment la défense de la souveraineté nationale, l'unité et l'intégrité territoriale du pays ainsi que la protection de ses espaces terrestre, aérien et maritime".

Apparavant, le même texte avait été adopté le 14 novembre dernier par les députés de l'Assemblée populaire nationale (APN), lors d'une séance plénière à l'issue de laquelle M.

Khouil avait souligné que cette loi "permet aux militaires d'être à l'abri de tout ce qui pourrait attenter à l'unité nationale ou à la stabilité de l'institution de l'armée".

La loi organique modifiée portant code de procédure pénale publiée au JO

La loi organique du 11 décembre 2019 modifiant l'ordonnance n 66-155 du 8 juin 1966 portant code de procédure pénale a été publiée dans le Journal officiel.

Le projet de loi modifiant l'ordonnance 66-155 du 8 juin 1966 portant code de procédure pénale avait été adopté par les deux chambres du Parlement en novembre dernier. Ce texte de loi s'inscrit dans le cadre de la poursuite des efforts déployés par l'Etat pour préserver les deniers publics, à travers notamment la consolidation et le renforcement du cadre juridique de lutte contre la criminalité, par l'abrogation des dispositions à effet négatif sur la mise en mouvement de l'action publique et son exercice par le ministère public d'une part, et celles faisant obstacles à la Police judiciaire lors de l'ac-

complissement de ses missions, d'autre part.

Il vise aussi à élargir les attributions et missions des officiers de la Police judiciaire relevant des services militaires de sécurité à travers l'abrogation de l'article 15 bis du Code de procédure pénale, introduit en mars 2017, qui a limité les missions des services militaires de sécurité aux crimes d'atteinte à la sûreté de l'Etat, ce qui a impacté négativement le déroulement des investigations et des enquêtes dans des affaires de droit commun, notamment les affaires de corruption et d'atteinte à l'économie nationale.

L'article 2 de cette nouvelle loi dispose notamment que l'article 207 de l'ordonnance n 66-155 du 8 juin 1966 est modifié et rédigé comme suit : "La chambre d'accusation est saisie, soit par le procureur général,

soit par son président, des manquements relevés à la charge des officiers de police judiciaire dans l'exercice de leurs fonctions".

Elle "peut se saisir d'office, à l'occasion de l'examen de la procédure qui lui est soumise. Le procureur général militaire, territorialement compétent, est informé lorsqu'il s'agit des officiers de police judiciaire et de la gendarmerie nationale". Toutefois, "en ce qui concerne les officiers de police judiciaire des services militaires de sécurité, la chambre d'accusation de la Cour d'Alger est seule compétente. Elle est saisie par le procureur général, auprès de la même Cour, après avis du procureur général militaire, territorialement compétent, rendu dans un délai de quinze jours de sa saisine".

UNIVERSITÉ- ÉCONOMIE Nécessité d'asseoir des mécanismes efficaces pour le renforcement du lien université-industrie

Les participants à la 4^e conférence internationale sur le génie électrique et application de contrôle (ICEECA) ont préconisé, jeudi à Constantine à l'issue de trois jours de travaux, d'asseoir des mécanismes efficaces pour renforcer le lien université-industrie et concrétiser sur le terrain les résultats de la recherche scientifique.

Les présents, universitaires, chercheurs et opérateurs économiques ont appelé à l'élaboration de nouveaux cadres juridiques devant permettre une collaboration efficace et efficiente entre l'université et le secteur de l'industrie, notamment en matière d'optimisation des systèmes électriques et de la résolution des problèmes techniques des sociétés économiques en Algérie.

Le président de l'ICEECA, Pr. Salim Ziari, a estimé qu'en sus de la valorisation du domaine de la recherche scientifique en termes d'exploitation des analyses théoriques, des études expérimentales et des applications dans le domaine du contrôle automatique et de l'ingénierie informatique, le renforcement du lien université et secteur d'industrie permettra également de s'orienter vers l'industrialisation des produits de recherche et la promotion de l'économie nationale.

Au dernier jour des travaux de cette 4^e conférence internationale sur le génie électrique et application de contrôle, des représentants d'entreprises économiques nationales ont mis en avant l'importance de conclure des "conventions spécifiques" dédiées à la prise en charge par l'université des problèmes auxquels fait face le secteur de l'industrie.

La 4^e conférence internationale, ouverte mardi, a vu la participation d'experts dans divers domaines comme le contrôle et l'ingénierie des systèmes et les énergies renouvelables, entre autres, venus du Canada, Tunisie France et des quatre coins du pays. Les conférences présentées et les débats ont axé essentiellement sur les résultats des recherches dans les différents domaines et les découvertes de pointe sur l'utilisation du génie électrique appliqué et le contrôle automatique et la manière de faire profiter l'économie nationale de ces recherches.

ENFANCE L'ONPPE célèbre le 27^e anniversaire de la ratification de la Convention internationale sur les droits de l'enfant

L'Organe national de protection et de promotion de l'enfance (ONPPE) a célébré, jeudi à Alger, le 27^e anniversaire de la ratification par l'Algérie de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, en distinguant des enfants lauréats du concours de dessin et d'écriture.

Annoncé le 20 novembre dernier qui coïncide avec la célébration de l'anniversaire de l'adoption par l'Organisation des Nations Unies (ONU) de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, ce concours a vu la participation de 9.000 scolarisés des deux cycles primaire et moyen.

Dans une déclaration à la presse, la Déléguée nationale Meriem Cherfi a précisé que le concours des enfants du palier primaire portait sur un dessin par lequel l'enfant exprime ses droits, tandis que le concours du palier moyen avait trait à la rédaction d'une lettre destinée à tout enfant dans le monde, dans laquelle il évoque ses droits.

Premier du genre pour l'organe national qu'elle préside, poursuit Mme Cherfi, ce concours a permis de prendre connaissance du degré d'assimilation par l'enfant de ses droits, rappelant en même temps la nécessité de signaler toute violence à l'encontre des enfants à travers le numéro vert 11-11 lancé en avril dernier.

Dans le même contexte, Mme Cherfi a indiqué qu'une rencontre sera tenue, au cours de la semaine prochaine, avec le Haut conseil islamique (HCI) autour des droits de l'enfant.

QUALITÉ DE LA PRODUCTION ORAN :

La «Clémentine de Messerghine» en voie de labellisation

Les producteurs d'orange de Messerghine (ouest d'Oran) font une véritable course contre la montre pour labelliser l'orange "clémentine", considérée comme un fruit local d'excellence dans le secteur des agrumes.

Cette qualité prédispose ce fruit à figurer dans la liste des produits agricoles labellisés sur le plan national, à l'instar de "deglet noir", les "figues séchées" de Beni Maouche et le fromage traditionnel "Bouhazza".

Les procédures de labellisation de ce type de fruit hivernal, qui prendra le nom de "clémentine de Messerghine", sont en voie d'achèvement, après avoir parcouru plusieurs étapes, a indiqué à l'APS le président de l'association des agriculteurs de la "clémentine de Messerghine", qui chapeaute cette opération en coordination avec la Direction locale des Services Agricoles (DSA). Cette opération, entamée dès la création de cette association en décembre 2018 et rassemblant près une vingtaine d'agriculteurs, est entrée dans l'étape de préparation du cahier des charges, qui sera bientôt prêt, selon le président de l'association, Khellil Bekhedda, un agriculteur possédant une exploitation spécialisée dans la production de l'orange "clémentine" dans la commune de "Misserghine", depuis 1966. De son côté, la chargée du dossier de labellisation au niveau des services agricoles d'Oran a déclaré que "la préparation du cahier des charges sera achevée dans un délai d'un mois.

Le dossier sera, ensuite, déposé auprès du comité chargé de la qualité du ministère de l'Agriculture, du développement rural et de la pêche", signalant à ce propos qu' "il ne reste, dans cette opération, que la mise en place du processus technique de production de la clémentine et le suivi des agriculteurs dans les méthodes de cueillette de ce fruit, qui se déroule, actuellement, de manière satisfaisante". A travers le cahier des charges, qui renferme les données sur les particularités du produit ainsi que le relief et le climat de la région de Messerghine, qui est le berceau de ce produit, un comité auxiliaire a été installé pour suivre les différentes étapes de labellisation, en association avec des experts de différentes structures techniques et universitaires, et effectuer les analyses nécessaires du sol et la qualité des eaux, ainsi que l'organisation des tests de goût, a précisé Salima Hasnaoui.

Pour elle, "le secret de la clémentine réside dans ses différentes particularités, en comparaison avec le reste des oranges et des agrumes, en général, en plus du volet concernant la teneur en jus et le goût, l'odeur et l'arôme".

Salima Hasnaoui a fait savoir que les différentes analyses ont montré des résultats importants concernant ce fruit, notamment sur le plan de la qualité du fructose, du saccharose et la vitamine C, entre autres.

Les producteurs de clémentine des régions de Messerghine et Boutlelis ont hérité cette activité agricole de pères en fils.

Ils sont devenus, avec le temps, l'expérience et la pratique, de véritables techniciens et spécialistes dans la production des agrumes, maîtrisant aussi leur processus technique.

Il en a résulté que le fruit a sauvé sa spécificité unique dans la région, ainsi que son goût qui le rend si caractéristique par rapport aux autres types d'oranges, selon le secrétaire général de la chambre de l'agriculture d'Oran, Zeddou Houari.

La labellisation de ce produit local vise sa valorisation et sa réhabilitation en vue de l'intensification de la production et d'aller vers son exportation, a indiqué le président du conseil interprofessionnel de la filière des agrumes, Mohamed Derbal. La première étape de ce travail commun entre agriculteurs et l'APC de Messerghine a été l'organisation la "fête de la clémentine", avec l'association d'un certain nombre d'agriculteurs, dans le but d'échanger les savoir-faire et développer cette filière. Selon des sources historiques, la clémentine est apparue en 1896, au niveau du centre de formation professionnelle de Messerghine, qui était, durant l'ère coloniale, géré par un prêtre, le père Clément. Celui-ci entreprendra un croisement naturel de l'orange mandarine avec un autre fruit sans pépins, pour donner naissance à un fruit baptisé "clémentine".

Le régime fiscal des hydrocarbures désormais séparé des lois de finances

L'amendement de la loi organique 18-15 relative aux lois de finances, séparant le régime fiscal des activités amont liées au secteur des hydrocarbures des lois de finances, a été publié au dernier journal officiel (N 78).

Cet amendement a été introduit à travers l'article 18 de la loi organique 19-09 modifiant et complétant la loi organique 18-15 relative aux lois de finances, lequel stipule que "seules les lois de finances prévoient des dispositions relatives à l'assiette, aux taux et aux modalités de recouvrement des impositions de toute nature ainsi qu'en matière d'exonération fiscale" tout en précisant que le régime fiscal de ces activités peut être régi par "une loi particulière".

L'amendement, qui permettra ainsi au nouveau projet de loi sur les hydrocarbures de prévoir des dispositions fiscales, exclut cependant de cette séparation les exonérations fiscales, qui restent exclusivement régies par les lois de finances.

Les ministres de l'Energie, Mohamed Arkab, et des Finances, Mohamed Loukal avaient indiqué, devant les députés, que cette séparation du régime fiscal du secteur des hydrocarbures en amont des lois de finances allait inciter les investisseurs étrangers à venir en Algérie, et n'aura aucune incidence sur le niveau de la fiscalité pétrolière.

"L'introduction de dispositions fiscales dans le projet de loi sur les hydrocarbures donnera un signal fort aux investisseurs étrangers sur la stabilité des textes législatifs du pays et permettra d'améliorer le climat des affaires en Algérie", soulignait M. Arkab.

L'amendement vient ainsi annuler les nombreuses interventions dans la fiscalité relative aux hydrocarbures, notamment dans les activités amont.

La séparation du régime fiscal des hydrocarbures des lois de Finances



"n'est pas une invention algérienne puisque de nombreux pays ont eu recours à des amendements similaires dans le cadre des réformes législatives adoptées après la crise pétrolière mondiale en 2014", avait fait remarquer le ministre.

Concernant le contrôle budgétaire du parlement sur la fiscalité relative aux hydrocarbures, le ministre avait souligné que le ministère des Finances allait poursuivre, normalement, sa mission de contrôle et de prospection en ce qui concerne le recouvrement fiscal.

De son côté, M. Loukal avait affirmé que l'amendement introduit visait uniquement à rendre le régime fiscal du secteur des hydrocarbures "plus attractif et moins bureaucratique", et à imprimer une certaine flexibilité aux mouvements des investissements

directs étrangers (IDE). Plus de 80% des pays producteurs et exportateurs du pétrole avaient revu leurs régimes fiscaux, après la chute des prix du pétrole dès 2014, rappelait M. Loukal.

Amendée en 2018 à travers l'introduction de réformes de fond, la loi organique 84-17 relatives aux lois de Finances, autorisait, en son article 13, la possibilité de légiférer dans la fiscalité à travers d'autres textes que les lois de Finances, notamment en ce qui concerne la loi sur les hydrocarbures.

Cette possibilité a été annulée par l'article 18 de la loi 18-15.

L'amendement entré en vigueur ce jeudi constitue ainsi un retour à ce qui était en vigueur au titre de la loi 84-17 concernant la possibilité d'instituer des législations fiscales distinctes des lois de Finances, notamment dans le secteur des hydrocarbures.

AGRICULTURE - VITICULTURE:

Des démarches pour vulgariser la technique «Pergola» en viticulture

Le conseil national interprofessionnel de la filière viticole œuvre à sensibiliser les agriculteurs à généraliser la technique "Pergola" en viticulture, a-t-on appris jeudi à Oran de son président Bouazza Maarouf Abdelkader.

Le conseil national interprofessionnel de la filière viticole entreprend des démarches au niveau national pour généraliser cette technologie afin de développer la viticulture et réaliser une production abondante du produit du vignoble, a indiqué M.

Bouazza en marge d'une journée d'étude et de sensibilisation sur le traitement des vignobles en hiver organisée à la station régionale de protection végétale de Messerghine.

"Cette technique, adoptée actuellement au niveau de vignobles de certaines wilayas du pays dont Oran, Ain Temouchent, Boumerdes et Blida, nécessite intensification et généralisation ce qui permet de gagner des espaces et atteindre une production abondante de raisin, avec un rendement de 500 à 600

quintaux à l'hectare de raisin de qualité et exportable contre 50 à 50 qx/ha par l'utilisation de la méthode traditionnelle", a-t-il souligné.

Le président du conseil national interprofessionnel de la filière viticole a appelé les agriculteurs qui utilisent le "Pergola" à ne pas se limiter au cépage précoce, à se tourner vers le cépage tardif qui nécessite six à sept mois, voire même neuf mois, "afin d'assurer une production abondante et de qualité au grand bonheur du consommateur algérien

et à ne pas recourir au stockage dans les chambres froides ce qui nécessite des frais supplémentaires."

La journée d'étude vise à sensibiliser les agriculteurs aux méthodes modernes d'élagage des vignes basées sur la technique "Pergola" et à l'utilisation rationnelle des produits phytosanitaires, a précisé le président du conseil interprofessionnel de viticulture de la wilaya d'Oran, Mourad Belayachi, le premier à adopter cette technique à Bousfer (Oran) en 2005.

PARTENARIAT UNIVERSITÉ- ENTREPRISE:

L'Université d'Oran et l'Algérienne des industries textiles «Tayal» vont collaborer

L'Université des sciences et de la technologie d'Oran "Mohamed Boudiaf" (USTO-MB) a renforcé son partenariat

avec le secteur économique par la signature, jeudi, d'une nouvelle convention de coopération avec l'Algérienne des industries textiles "Tayal", a-t-on appris des responsables de cet établissement d'enseignement supérieur. Le développement de la formation constitue l'objectif majeur de cette convention conclue jeudi au complexe intégré des métiers du textile (usine Tayal) de Relizane, en marge d'une visite guidée au profit des étu-

dants, a précisé à l'APS le vice-recteur de l'USTO-MB, Pr Amine Hamrou.

L'accord entre les deux parties prévoit également l'organisation de stages d'induction au sein de l'usine et l'accompagnement des étudiants pour la réalisation de leurs projets de fin de cursus, a expliqué le vice-recteur.

L'enjeu essentiel de cette initiative est de "consolider l'employabilité des diplômés de l'université", a-t-il fait valoir, rappelant qu'une convention similaire avait débouché, l'année dernière, sur le recrutement par l'usine "Tayal" de 7 majors de promotion de

l'USTO-MB au poste d'ingénieur textile. Fruit d'un partenariat algéro-turc selon la règle 51-49, le complexe "Tayal" est entré en production en 2018 à Relizane où il s'étend sur une superficie de 250 hectares qui fait de lui le plus grand à l'échelle africaine.

L'Algérienne des industries textiles a été fondée avec la vision de positionner l'Algérie, en collaboration avec ses partenaires, comme un pays producteur et exportateur du textile de haute qualité, et de faire du "Made in Algeria" une référence mondiale, a-t-on souligné.

AUSTRALIE - ALLEMAGNE: Volkswagen/moteurs truqués: un tribunal australien inflige une grosse amende à l'entreprise

Un tribunal australien a infligé vendredi à Volkswagen une amende record de 125 millions de dollars australiens (77 millions d'euros) pour avoir trompé le consommateur dans le scandale des moteurs diesel truqués.

Le constructeur allemand, qui possède de nombreuses marques comme Audi ou Skoda, avait avoué en 2015 avoir équipé 11 millions de ses voitures diesel d'un logiciel les faisant apparaître moins polluantes lors des tests en laboratoire qu'en réalité.

Le géant allemand s'était initialement mis d'accord avec la Commission australienne de la concurrence et de la consommation (ACCC) pour verser une pénalité de 75 millions AUD. Mais le tribunal fédéral australien a estimé vendredi que ce montant était "manifeste-



ment inadéquat" et a recommandé une amende de 125 millions d'AUD, la plus forte jamais infligée

en Australie dans une affaire de tromperie de consommateurs.

Dans un communiqué, le constructeur a dit qu'il croyait "fermement" que le montant de 75 millions AUD était "un juste montant".

Volkswagen a dit devoir "examiner soigneusement les motivations du tribunal" avant de "décider dans les prochaines semaines d'un éventuel appel". En septembre, le groupe avait accepté de verser 127 millions AUD pour régler des procédures judiciaires collectives ("class action") d'automobilistes australiens dans ce scandale.

AGRICULTURE - FORÊTS - FAO: La production mondiale des dérivés du bois enregistre sa plus forte hausse en 70 ans

La production et le commerce des principaux produits dérivés du bois, à l'échelle mondiale, ont connu leur plus forte hausse en 70 ans, a indiqué l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) dans un rapport publié jeudi sur son site web.

"La production et le commerce des principaux produits dérivés du bois comme le bois rond, le bois scié et les panneaux à base de bois, ont atteint leur niveau le plus élevé depuis le début de l'enregistrement des statistiques forestières par FAO, en 1947", a indiqué le rapport onusien.

Le volume de produits à base de bois réalisés et commercialisés dans le monde en 2018 a atteint son niveau record.

La hausse du niveau du commerce international a été de 11% par rapport à 2017, selon les statistiques fournies par le rapport.

La production de bois scié a augmenté de 2% dans le monde en 2018 et le volume de bois scié et de panneaux à base de bois a connu une hausse record.

La production et le commerce de pâte de bois à l'échelle mondiale ont également augmenté de 2% atteignant de nouveaux volumes en 2018 respectivement 188 millions et 66 millions de tonnes.

La Chine occupe une place plus importante à la fois comme producteur et comme consommateur de produits forestiers et elle a récemment surpassé la production de bois scié des Etats-Unis.

Le pays est de loin le premier producteur et consommateur de panneaux et de papier à base de

bois. En 2018, les importations de bois rond ont augmenté de 8% en Chine, simultanément sa production et consommation de bois scié et de panneaux à base de bois a continué à croître plus rapidement que dans le reste du monde.

La production accrue de produits forestiers renouvelables permet de remplacer les produits d'origine fossile, qui ont une empreinte carbone plus élevée, contribuant ainsi aux Objectifs de développement durable", assure Sven Walter, Fonctionnaire principal chargé des forêts, citée dans le rapport.

Ce responsable qui dirige l'équipe FAO des produits forestiers et des statistiques affirme qu'il s'agit de la hausse la plus rapide jamais observée dans la région Amérique du Nord, Europe et Asie-Pacifique qui elle est en grande partie due à une croissance économique positive.

Forte croissance des panneaux d'aggloméré et des panneaux

La production mondiale de panneaux d'aggloméré et de panneaux à copeaux orientés (OSB), qui sont habituellement utilisés comme matériaux destinés à la construction et à l'ameublement, a connu la croissance la plus rapide de toutes les catégories de produits dérivés du bois, avec une hausse respectivement de 25% et de 13% de 2014 à 2018.

La hausse de la demande de ces produits est essentiellement venue d'Europe de l'Est, y compris la Fédération de Russie.

En 2018, la production industrielle de bois rond a augmenté de 5% à l'échelle



mondiale et atteint un volume record de 2,03 milliards de mètres cubes.

Le commerce mondial a connu une hausse record de 7%, atteignant 138 millions de mètres cubes, la Chine ayant représenté 25% des importations.

En 2018, la Nouvelle-Zélande a dépassé la Fédération de Russie et est devenue le premier pays exportateur de bois rond industriel. En revanche, la production mondiale de papier et de carton a enregistré une baisse de 2% en 2018. La production de papier a stagné en Europe et en Amérique du Nord et a baissé dans les régions Afrique et Asie-Pacifique.

La production de papier d'impression et d'écriture a chuté de 4% à son niveau le plus bas depuis 1996 à sous l'effet des technologies numériques.

L'essor des granulés de bois se confirme

La production de granulés de bois a connu une hausse vertigineuse ces dernières années, principalement due à la demande croissante suscitée par les objectifs fixés par la Commission européenne

en matière de bioénergie.

En 2018, la production mondiale a ultérieurement augmenté d'environ 11%, atteignant un volume de 37 millions de tonnes, offrant ainsi des possibilités de réduction de l'utilisation des énergies fossiles.

L'Europe et l'Amérique du Nord représentent la part la plus importante de la production mondiale, cependant, la production dans la région Asie-Pacifique a doublé, enregistrant une hausse de 15% entre 2014 et 2018.

En plus des informations sur les nouveaux produits, la FAO fournit désormais des données mondiales qui décrivent la production et le commerce du bois de récupération après consommation, notamment le bois de construction pouvant être réutilisé.

En 2018, la consommation de bois de récupération après consommation a dépassé les 27 millions de tonnes. "Ces nouvelles données sont utiles pour le suivi de la bio-économie circulaire durable et pour la compréhension du cycle de vie des produits forestiers récoltés", affirment les auteurs du rapport.

FRANCE: La dette publique à 100,4% du PIB fin septembre

La dette publique en France s'est établie fin septembre à 100,4% du produit intérieur brut (PIB), soit 2.415 milliards d'euros, en hausse de 39,6 milliards par rapport au trimestre précédent, a rapporté vendredi l'institut français de la statistique économique (Insee).

La dette publique française avait déjà dépassé par deux fois le PIB en 2017, après intégration de la dette de la compagnie nationale de transport ferroviaire (SNCF), pour atteindre 100,7% au premier trimestre et 100,9% au deuxième trimestre.

"Cette hausse provient principalement de la dette négociable à long terme (+35,8 milliards d'euros) et dans une moindre mesure de la dette négociable de court terme (+4,1 milliards)", selon un communiqué de l'Institut national des statistiques.

"Cette progression de l'endettement de l'Etat s'accompagne d'une augmentation importante de sa trésorerie (+22,5 milliards)", ajoute l'Insee.

L'Insee avertit que "la variation de la dette ne permet pas de déduire le déficit public", et que la dette publique brute n'est pas exactement la même que la dette au sens du traité de Maastricht, de laquelle est exclue "la variation des actifs financiers et des passifs".

Le traité de Maastricht stipule que l'endettement public des Etats de la zone euro ne doit pas dépasser 60% du PIB.

L'objectif affiché cette année par le gouvernement français est de contenir la dette publique à la fin décembre à 98,8% du PIB.

ENERGIE - INDUSTRIE AUTOMOBILE Pile à hydrogène: lancement prochain en France de la plus grande usine d'Europe

L'usine de piles à hydrogène voulue par des équipementiers automobiles français sera implantée sur le territoire de la métropole de la ville de Lyon, a indiqué jeudi cette dernière.

Cette usine sera la plus grande d'Europe, a assuré la métropole, sans chiffrer le montant de l'investissement nécessaire.

Le projet est porté par la société Symbio, une filiale à parts égales de Michelin et de Faurecia dont la structuration avait été annoncée en mars dernier.

Symbio a de grandes ambitions dans la mesure où ses actionnaires lui voient capter 25% du marché mondial et réaliser un chiffre d'affaires d'environ 1,5 milliard d'euros en 2030.

Dans un premier temps, elle avait annoncé le mois dernier son intention d'investir 140 millions d'euros "afin d'accélérer le développement de piles à combustible de nouvelles générations, lancer la production en série et accroître l'activité en Europe, en Chine et aux Etats-Unis".

La première pierre de l'usine lyonnaise - la première d'une série de trois car Symbio veut aussi être présent industriellement en Asie et aux Etats-Unis - sera posée le 10 mars prochain sur un site dont la localisation exacte n'a pas été révélée.

Promises selon les experts à un grand avenir, les voitures à hydrogène sont équipées d'un réservoir stockant ce gaz sous forme comprimée.

L'hydrogène est transformé en électricité via une pile pour alimenter un moteur électrique, généralement en association avec une batterie. Le système offre une autonomie et une vitesse de recharge comparables à celles des voitures à essence, avec les avantages des véhicules 100% électriques: accélération, couple, silence et surtout absence de rejets polluants à l'usage, juste de la vapeur d'eau.

OUARGLA: Nouvelle opération pour lutter contre la remontée des eaux à Sidi Bensaci

Une large opération a été lancée récemment pour lutter contre la remontée des eaux dans la localité de Sidi Bensaci, périphérie Est de la ville d'Ouargla, a-t-on appris jeudi auprès des services locaux du secteur des Ressources en eau.

L'opération, dont les travaux de la première tranche ont été confiés à une entreprise nationale privée avec un délai d'exécution fixé à six (6) mois, porte sur la réalisation d'un réseau secondaire d'assainissement de 3,500 mètres linéaires au niveau de ce quartier populaire de la commune d'Ouargla.

Elle vise à mettre fin au phénomène de la remontée des eaux (eaux polluées qui remontent en surface), nuisible à la santé humaine mais aussi à l'environnement, a-t-on souligné.

Dans le même sillage, des mesures «d'urgence» ont été retenues par la Direction locale des ressources en eau (DRE) pour l'achèvement du projet d'assainissement de la vallée d'Ouargla, rappelle-t-on.

Il s'agit de travaux restants à réaliser au niveau de certains quartiers du chef-lieu de wilaya, à savoir la rénovation d'un réseau d'assainissement (800 mètres) confiée à l'entreprise publique Cosider, ainsi que l'installation des équipements dans deux (2) stations de refoulement des eaux usées, qui sera prise en charge par la Société générale d'études et de réalisation hydraulique de la wilaya de Tlemcen (Sogerhwt), avec un délai de 45 jours, a-t-on fait savoir.

Couvrant la quasi-totalité des quartiers du chef-lieu de wilaya, à l'instar de Boughoufala, Sidi-Bensaci, Hay-Ennasr, Sokra, Sidi-Amrane, Bouaâmer, El-Gara et le ksar d'Ouargla, ce projet vise dans son ensemble à mettre en place un système d'assainissement intégré et efficace dans la vallée d'Ouargla, comprenant notamment la collecte, l'épuration, le drainage et le transfert des eaux usées épurées destinées à l'irrigation agricole vert le rejet final, a-t-on expliqué. La mise en service graduelle de ce projet a permis de réduire les «points noirs» sur le réseau, notamment les débordements d'eaux usées qui se déversaient à ciel ouvert, surtout en milieu urbain, créant des flaques noires et des zones de stagnation dégageant des odeurs pestilentielles et constituant souvent un foyer de propagation de vecteurs de maladies à transmission hydrique, selon la DRE.

TAMANRASSET/ANSEJ: Financement de plus de 200 microprojets depuis le début de l'année

Plus de 200 microprojets ont été financés depuis le début de l'année par le biais de l'Agence nationale de soutien à l'emploi de jeunes (ANSEJ) de Tamanrasset, a-t-on appris jeudi des responsables de l'antenne locale de cet organisme.

Ces projets, versés dans les activités de l'agriculture, l'industrie, le bâtiment et les travaux publics, l'artisanat, l'entretien et les services, vont donner une nouvelle dynamique au marché local de l'emploi, générer de nouveaux emplois et promouvoir diverses activités, a indiqué à l'APS la chargée de communication à l'antenne locale de l'ANSEJ, Nacera Ouled-Hadj Brahim.

Plus de 550 dossiers ont été déposés durant cette période au niveau de l'antenne locale de l'ANSEJ, a-t-elle ajouté, en signalant que les jeunes ayant monté leurs micro-entreprises ont bénéficié d'un accompagnement par l'Agence pour assurer la réussite de leurs activités. Des portes ouvertes ont été organisées par l'ANSEJ pour vulgariser les nouveautés introduites dernièrement pour la promotion de l'emploi et les mécanismes de montage de micro-entreprises dans les régions du Sud du pays.

25^E OPÉRATION DE RELOGEMENT À ALGER: 100 familles algéroises relogées à Baraki

Plus de 100 familles algéroises habitant des logements précaires et des bâtisses menaçant ruine ont été relogées au niveau de la cité 2100 logements à Haouch Mihoub (Baraki), et ce dans le cadre de la deuxième phase de la 25e opération de relogement supervisée par la wilaya d'Alger, a indiqué un communiqué des services de la wilaya d'Alger.

"Il s'agit du relogement de 108 familles algéroises habitant au niveau de 03 sites à Baraki vers des logements décentes à la cité 2100 logements à Houch Mihoub dans le cadre du parachèvement du programme de la deuxième phase de la 25e opération de relogement débutée ce jeudi par la wilaya d'Alger en vue d'éradiquer les bidonvilles", a précisé le communiqué.

Le wali d'Alger, Abdelkhalek Sayouda avait déclaré dernièrement que "dans le cadre de la deuxième phase de la 25e opération de relogement, lancée par les services de la wilaya d'Alger, plus de 2.000 logements sociaux seront incessamment distribués au profit des familles habitant des bâtisses menaçant ruine et des habitations précaires, à travers les différentes circonscriptions administratives d'Alger".

Faisant état, par ailleurs, de quelque 262.000 souscripteurs au



programme des logements promotionnels aidés (LPA) à Alger, le wali a fait savoir que l'assainissement des listes des souscripteurs, en recourant au Fichier national de l'habitat, était

en cours. Selon le Wali, les travaux de réalisation de 10.000 logements LPA ont déjà été lancés, en attendant d'autres quotas une fois le foncier disponible.

MÉDÉA: Plus de 11500 employés concernés par l'opération d'intégration des bénéficiaires des dispositifs DAIS et DAIP

Plus de 11.500 employés affectés au niveau des différents services administratifs des collectivités locales de la wilaya de Médéa, sont concernés par l'opération d'intégration des bénéficiaires des dispositifs d'aide à l'insertion professionnelle et à l'insertion sociale des diplômés, a déclaré, jeudi à l'APS, le directeur de l'administration local.

Le recensement établi par les services du personnel, relevant des administrations des collectivités locales, fait ressortir un effectif qui dépasse les 11.500 employés suscepti-

bles de bénéficier des dispositions du décret exécutif portant intégration, à titre exceptionnel, du personnel émergeant dans le cadre du dispositif d'aide à l'insertion professionnelle (DAIP) et du dispositif d'insertion sociale (DAIS) des jeunes diplômés, a indiqué, Maamar Hamouka, en marge d'une journée d'information sur le sujet, organisée au profit des secrétaires généraux des communes. L'opération d'intégration va s'étaler, selon M. Hamouka, sur trois ans (2019-2021) et touche les employés en activité dans

les institutions et administrations publiques à la date du 31 octobre 2019 et suivant l'ancienneté au poste occupé, ajoutant que «l'opération d'intégration se fera en fonction des postes budgétaires réservés par chaque communes ou administrations.»

La première étape, qui couvre la période 2019, concerne, a-t-il précisé, le personnel cumulant plus de huit années d'exercice au poste, la deuxième étape, programmée pour 2020, touche ceux qui ont une expérience professionnelle de 3 à 8 ans, tandis que

la dernière catégorique, de moins de 3 ans d'exercice, son intégration interviendra durant l'année 2021.

Une dizaine d'ateliers ont été mis sur pieds, à l'occasion de cette journée d'information, pour s'imprégner des modalités d'application de ces dispositions, notamment les volets relatifs à l'élaboration des listes des bénéficiaires et des postes budgétaires à ouvrir, la préparation des délibérations et l'organisation du travail du personnel en charge de l'exécution de cette opération.

BOUMERDES: Vers la relance des chantiers de 3.520 logements sociaux promotionnels et promotionnels aidés

Des démarches sont actuellement en cours à Boumerdes en vue de la relance des chantiers de 3.520 logements sociaux promotionnels et promotionnels aidés, a-t-on appris jeudi auprès du directeur du logement de la wilaya.

«Nous evrons actuellement en vue de la levée de l'ensemble des contraintes entravant la poursuite des chantiers de cet important programme de 3.520 unités dans les formules socio-promotionnelle et promotionnelle aidées», a indiqué Nabil Yahiaoui dans une déclaration à l'APS. Il a cité parmi ces contraintes, examinées durant une rencontre présidée par le wali et élargie aux représentants des entreprises de réalisation en charge, «la durée des procédures de délivrance des différents documents nécessités pour la réalisation des projets de logements, celles notamment liées aux actes des promoteurs, les permis de construction, et autres documents adminis-



tratifs divers». Dans son intervention, à l'occasion, le chef de l'exécutif de la wilaya a souligné l'impératif de «la levée de toutes les réserves et contraintes entravant les projets de logements dans ces deux formules», appelant à la «fédération des efforts de tous et à la mobilisation de tous les moyens nécessaires pour ce faire», a-t-il dit. «Il est devenu vital de mettre en place un échancier pour le a

réception des ces projets de logements», a-t-il ajouté, assurant «de rejet de tout retard dans les délais de livraison». Sachant que des rencontres régulières sont programmées pour le suivi de l'avancement de ces chantiers, et la consécration de cet objectif, est-il signalé.

A noter la réalisation en cours d'un programme globale de pas moins de 10.500 logements, toutes formules confondues, à travers 26 communes de la wilaya, et dont une grande partie enregistre un état d'avancement considérable», selon la direction du secteur.

Près de 4000 unités de ce programme de logement en réalisation sont destinées à l'éradication du reste des chalets (au nombre de 6.200) encore debout à travers la wilaya, au moment où le nombre restant (du même programme) sera affecté au profit des bénéficiaires des logements sociaux, est-il ajouté.

TRANSPORT MARITIME: Changements au programme horaire de plusieurs départs pour causes météorologiques

Des changements au programme horaire de plusieurs départs de car ferries vers différentes destinations, prévus pour jeudi 19 et samedi 21 décembre, ont été effectués en raison d'intempéries, a indiqué jeudi l'Entreprise nationale de transport maritime de voyageurs (ENTMV) dans un communiqué.

« L'ENTMV porte à l'aimable attention de sa clientèle que des changements au programme horaire des car ferries ont été effectués, dû aux mauvaises conditions météorologiques », a précisé la même source.

Pour le départ de car ferry (CF) Tassili II de Skikda vers Marseille, prévu pour jeudi 19 décembre à 12h00, l'ENTMV indique que ce « CF en provenance de Marseille accostera jeudi ».

Une fois les passagers débarqués et, en l'absence de fuel à l'est du pays, notamment à Skikda, le navire ralliera le port d'Alger à vide pour effectuer son opération de sautage ».

A cet effet, les passagers prévus jeudi 19 décembre, ont été invités à rallier le port d'Alger pour embarquer le dimanche 22 décembre à 12h00 afin de rejoindre le port de Marseille, avise l'Entreprise nationale de transport maritime de voyageurs.

Ce navire accostera au port de Marseille le lundi 23 décembre à 8h00.

Quant au départ de Marseille vers Oran, prévu le samedi 21 décembre à 13h00, il a été reporté au lundi 23



décembre à 16h00. Ce navire accostera au port d'Oran le mardi 24 décembre à 17h00.

Par conséquent, la rotation Oran-Alicante-Oran du lundi 23 décembre a été annulée. L'ENTMV a dans ce cadre précisé que le navire reprendra son programme normal concernant le départ d'Oran vers Alicante, prévu le jeudi 26 décembre à 19h00. Concernant le départ de Car

ferry El Djazair II d'Oran vers Alicante, prévu pour le jeudi 19 décembre à 19h00, il a été annulé avec le maintien de la traversée Oran-Alicante prévu le dimanche 22 décembre à 19h00.

Ces reports sont dus aux mauvaises conditions météorologiques sévissant en méditerranée, empêchant la sortie des car-ferries, explique la même source.

TIZI-OUZOU: 2 personnes décèdent lors d'une chute d'un véhicule

Deux personnes ont perdu la vie mercredi dans la soirée lors d'une chute d'un véhicule léger dans un ravin d'environ 600 m à Tala Guiléf, dans la commune de Boghni, au Sud de Tizi-Ouzou, a rapporté jeudi un communiqué de la protection civile.

« Les éléments de la protection civile de l'unité de Ouadhias sont intervenus vers 22h30 mn suite au dérapage d'un véhicule léger qui a fait une chute dans un ravin d'environ 600 m », a-t-on indiqué soulignant que « beaucoup d'efforts ont été fournis pour remonter les corps des deux victimes vu l'inaccessibilité et la profondeur du ravin ». Les deux victimes, un homme âgé de 36 ans et une femme âgée de 30 ans environ, ont été évacuées vers la morgue de l'hôpital de Boghni.

MILA: Sauvetage de 9 personnes encerclées par les eaux en furie

Les sapeurs-pompiers ont secouru entre mercredi soir et les premières heures de jeudi neuf (9) personnes à Mila à bord de leurs véhicules encerclés par les flots et la boue charriée par les eaux suite à une pluie diluvienne qui s'était abattue sur la wilaya, apprend-on auprès de la direction de la protection civile. Dans la commune de Bainane, quatre personnes à bord d'une voiture piégée par la boue et les eaux en furie ont été secourues près de la mecha El-Bahloul, ainsi que deux autres personnes dont le véhicule a été immobilisé par les boues à Hammam Béni Haroun dans la commune de Hemala, indique-t-on de même source. Dans la commune d'Oued El Athmania, les pompiers sont intervenus au lieu-dit Ain Beidha, sur le chemin de wilaya 135 (CW-135), pour sauver deux passagers qui étaient à bord d'une voiture emportée par les eaux d'un oued.

Un passager s'était agrippé à un arbre, alors que le second s'était cramponné à un poteau électrique, tandis que la voiture a fini par disparaître emportée par les eaux en furie, relève-t-on. Dans la commune de Mila, un automobiliste encerclé par les eaux et la boue à la cité 240 logements a été également secouru. Des infiltrations d'eau ont été enregistrées dans une maison de jeunes, deux habitations et le rez-de-chaussée d'un immeuble de la cité Thenia, au chef-lieu de wilaya, ainsi que dans les cités Boufouh et El Aouamer, signale la même source, faisant état de la perte de 600 poulets dans une basse-cour de la commune de Zaghâa où des infiltrations ont été signalées dans trois habitations.

Les agents de la protection civile sont également intervenus dans la commune de Terai Bainane pour pomper les eaux infiltrées dans deux habitations, souligne-t-on de même source, ajoutant que des infiltrations ont été également enregistrées dans deux bureaux de poste de la commune de Grarem Gouga.

LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ Un réseau criminel de 14 individus démantelé à Bordj Menaïel

Les services de la Sûreté de daïra de Bordj Menaïel (Est de Boumerdes) ont démantelé récemment un réseau criminel de 14 individus spécialisé dans le trafic de drogues et de comprimés psychotropes, les agressions et les vols, a indiqué, vendredi, un responsable relevant de la sûreté de wilaya.

Les services de la Police judiciaire de la Sûreté de daïra de Bordj Menaïel ont démantelé un réseau criminel composé de 14 individus originaires de la même commune, âgés entre 20 et 41 ans, spécialisé dans le trafic de drogues et de comprimés psychotropes, les agressions et les vols, a précisé le chef de la Cellule de communication de la Sûreté de wilaya, le commissaire de police Krimou Touati dans une déclaration à l'APS.

Les éléments de la Police judiciaire ont pu, sur la base des renseignements et des investigations menées sur les activités de ce groupe criminel, arrêter ces individus en possession de près de 200 comprimés psychotropes et de près de 5 grammes de cannabis, outre la récupération des objets volés (micro-ordinateurs et bijoux en or), ainsi que des sommes d'argent issues de la vente de ces drogues. Après finalisation des procédures légales, les mis en cause ont été présentés devant les juridictions compétentes, selon la même source.

CNAS-CONSTANTINE: Journée d'information sur les nouveaux services de l'espace Hanaa

Une journée d'information sur les nouveaux services offerts via l'espace Hanaa de la Caisse nationale des assurances sociales des travailleurs salariés (CNAS) a été organisée jeudi au siège l'antenne locale de cette caisse en présence de nombreux affiliés.

L'espace Hanaa, un service en ligne, opérationnel depuis 2016 a été étoffé et appuyé par d'autres services dans le cadre de la modernisation des prestations de la Cnas a précisé le sous-directeur des prestations de cette caisse Abdelkader Bentoubaïl détaillant qu'à travers cet espace, les assurés sociaux peuvent se faire délivrer leur attestation d'affiliation, suivre le traitement de leurs dos-



siers de remboursement des médicaments et recevoir leur convocations du contrôle médical.

Il a ajouté que le même espace offre des services de consultation de la liste des médecins généralistes et spécia-

listes conventionnés avec la Cnas et renseigne sur le paiement des congés de maladies ainsi que la carte Chifa relevant que ce site destiné aux différentes franges de la société dont des retraités, des malades chroniques et des personnes

aux besoins spécifiques a pour but d'alléger les procédures administratives aux assurés sociaux et aux ayant droit et d'éliminer les longues files d'attente pour obtenir des documents.

S'agissant du dossier maternité, l'assurée peut consulter ses consommations en matière d'indemnités journalières sur une période de son choix et peut télécharger le décompte des indemnités et l'imprimer à tout moment, a encore ajouté M. Bentoubaïl.

La Cnas-Constantine compte actuellement plus de 618.800 d'assurés sociaux et 635 027 ayant droit à travers les douze (12) communes de la wilaya selon les dernières statistiques établies par la caisse.

TLEMCEEN: Plus de 100.000 assurés sociaux bénéficient de l'espace «Hanaa»

Plus de 100.000 assurés sociaux affiliés à l'agence de la wilaya de Tlemcen de la Caisse nationale d'assurance sociale (CNAS) bénéficient des services de l'espace électronique «Hanaa» depuis sa mise en service en décembre 2016, a-t-on appris jeudi de cette agence.

La responsable de la cellule d'écoute et de communication, Keddari Fatima Zohra a affirmé, en marge d'une journée d'information

à travers différents centres payeurs de la wilaya, que ces assurés sociaux et ayant droits ont bénéficié de toutes les prestations de cet espace disponible via ce site électronique de la CNAS avec une application téléchargée sur portable, leur épargnant les déplacements aux structures de la CNAS.

Ce service permet aussi de s'informer de l'adresse du centre payeur, le taux de prise en charge sanitaire, du

remboursement des frais médicaux (médicaments, congés de maladie et die maternité, ...) et dépôt de doléances et de préoccupations.

Mme Keddari a expliqué que l'accès à ce service est par un compte et un mot de passe attribués aux assurés sociaux auprès des agences où ils sont affiliés, indiquant que l'agence CNAS de la wilaya de Tlemcen compte actuellement 400.000 assurés sociaux.

TURQUIE: 34 passagers en partance pour la France arrêtées à l'aéroport d'Istanbul



Trente-quatre personnes en partance pour la France ont été arrêtées à l'aéroport d'Istanbul en possession de faux documents de voyage, selon des médias turcs.

Les 34 passagers - dont 32 Turcs, un Iranien et un Irakien - ont été arrêtés, jeudi, par les services de sécurité à l'aéroport d'Istanbul alors qu'il s'appropriait à embarquer à bord d'un vol de Transavia, la compagnie low-cost du groupe Air France, à destination de Nantes (ouest).

D'après les mêmes sources, les personnes arrêtées étaient munies de documents falsifiés, dont un faux passeport, 10 faux visas «Schengen» et 23 faux titres de séjour.

Après avoir été entendus par la direction de la sécurité de l'aéroport, les citoyens turcs ont été relâchés, tandis que les deux étrangers ont été confiés au bureau de l'immigration.

La police a ouvert une enquête pour identifier l'origine des faux papiers.

ETATS-UNIS: Des scientifiques pensent avoir découvert la plus vieille forêt du monde

Des scientifiques ont annoncé avoir découvert dans l'Etat de New York ce qui pourrait être la plus vieille forêt du monde, potentiellement riche en enseignements sur les liens entre la forêt et le climat, révèle une étude parue jeudi dans le journal *Current Biology*.

Le titre de plus vieille forêt fossile revenait jusqu'ici à un site de Gilboa, dans la région des Catskills dans le nord de l'Etat de New York, remontant à environ 385 millions d'années.

Le nouveau site est une vieille carrière située dans la même région, à une quarantaine de kilomètres plus à l'est, près de la petite ville de Cairo.

Après 10 ans de prélèvements et d'études, une équipe internationale de 11 scientifiques est arrivée à la conclusion qu'il a abrité une forêt «de 2 à 3 millions d'années plus ancienne» et plus riche en variétés d'arbres.

Car s'ils ont retrouvé, comme à Gilboa, des traces d'arbres primitifs de type «Eospermatopteris», un peu comme des palmiers, avec un gros pied et une couronne de branches mais sans feuilles, ils ont aussi trouvé des plantes de type «Archaeopteris».

Ces dernières présentent des caractéristiques «beaucoup plus modernes», avec des feuilles et des systèmes de racines comparables à des épicéas ou des pins, a expliqué William Stein, l'un des auteurs de l'étude et professeur de biologie à l'université de Binghamton (New York).

Ces arbres «plus avancés» pourraient aider à comprendre comment les forêts se sont modernisées, à une époque où «le niveau de CO2 dans l'atmosphère diminuait et où les températures étaient en baisse», dit-il.

En étudiant ce processus de refroidissement, on comprendra peut-être mieux les liens entre le réchauffement actuel et la déforestation, dit-il.

UE/ BIODIVERSITÉ: L'UE s'engage à mettre fin à la perte de biodiversité

L'Union européenne (UE) a réitéré jeudi son engagement à intensifier les efforts pour mettre un terme à la perte de biodiversité et restaurer les écosystèmes.

Il s'agit de l'une des principales conclusions du Conseil de l'UE, adoptées en guise d'orientations politiques pour les travaux en vue d'un cadre mondial pour la biodiversité après-2020. Dans ces conclusions, le Conseil représentant les Etats membres invite également la Commission européenne à mettre au point sans tarder une stratégie de l'UE «ambitieuse, réaliste et cohérente» en matière de biodiversité à l'horizon 2030, qui soit «un élément central» du pacte vert pour l'Europe.

«Les Etats membres sans exception insistent sur la nécessité de prendre à tous les niveaux des mesures d'urgence à l'échelle mondiale pour mettre un terme à la perte de biodiversité», souligne le Conseil qui note avec «une profonde inquiétude» l'état alarmant de la nature - un million d'espèces environ sont menacées d'extinction - et les graves conséquences de la persistance du changement climatique.

«Il importe que l'UE et ses Etats membres élaborent et adoptent des stratégies et des plans d'action nationaux en faveur de la biodiversité pour établir le cadre mondial en matière de biodiversité pour l'après-2020», selon les conclusions.

A cet égard, le Conseil de l'UE se dit déterminé à «donner l'exemple et à contribuer résolument à l'adoption d'un cadre mondial ambitieux et réaliste en matière de biodiversité pour l'après-2020 afin de mettre un terme à la perte de biodiversité et de rétablir celle-ci d'ici à 2030», outre son engagement à prendre en compte la biodiversité dans toutes les politiques pertinentes de l'UE telles que la nouvelle politique agricole commune (PAC).

Il relève que les Etats membres soulignent de «manière unanime» la



nécessité d'éliminer les subventions préjudiciables à la biodiversité et de renforcer l'examen de la mise en œuvre et de l'obligation de rendre des comptes en ce qui concerne les politiques, les actions et les engagements en faveur de la nature et de la biodiversité, afin de renforcer les mesures à tous les niveaux.

En outre, le Conseil appelle à ce que la biodiversité soit intégrée «pleinement, efficacement et de manière cohérente» dans la conception et la mise en œuvre du nouveau cadre financier pluriannuel (CFP) 2021-2027 de l'UE, ainsi que dans les futures politiques telles que la politique commune de la pêche et le plan d'action pour l'économie circulaire. Engagés à accélérer la transition vers «une économie efficace dans l'utilisation des res-

sources, sûre, circulaire et neutre pour le climat, qui en outre protège et rétablit la biodiversité et les services écosystémiques», les Etats membres soulignent l'importance de rendre les flux financiers nationaux et internationaux, y compris les marchés publics, cohérents avec le cadre mondial en matière de biodiversité pour l'après-2020.

Le Conseil envisage de revenir sur cette question en vue d'adopter un mandat concernant la position de l'UE lors des négociations dans le cadre de la conférence des Nations unies sur la biodiversité (COP 15 de la CDB) qui se tiendra en octobre 2020 à Kunming, en Chine. Cette conférence historique doit se mettre d'accord sur un cadre mondial en matière de biodiversité pour l'après-2020.

AUSTRALIE: 2 pompiers volontaires tués dans les feux de brousse qui ravagent l'est du pays

Deux pompiers volontaires ont été tués et trois autres ont été blessés jeudi soir alors qu'ils se battaient pour contenir un gigantesque feu de brousse qui a ravagé des villages au sud-ouest de Sydney.

Les volontaires, qui travaillaient pour le service d'incendie rural de la Nouvelle-Galles du Sud, se trouvaient dans un camion près de la ville de Buxton juste avant 23h30 (heure locale) lorsque leur véhicule a heurté un arbre, a précisé le service d'incen-

die rural de la Nouvelle-Galles du Sud dans un communiqué publié vendredi, faisant savoir que le conducteur et le passager avant sont décédés sur place, tandis que trois autres pompiers ont été blessés. L'accident mortel s'est produit à la fin d'une journée épuisante pour les pompiers au cours de laquelle une quarantaine de maisons ont été détruites à Buxton, Balmoral, Bargo et ses environs, a relevé la même source. Une centaine de

feux font toujours rage dans l'Etat de la Nouvelle-Galles du Sud depuis des semaines, dont la moitié ne sont pas maîtrisés, provoquant des nuages de fumées toxiques qui recouvrent Sydney.

Plus de 2.000 pompiers combattent les incendies avec le renfort d'équipes canadiennes et australiennes, ainsi que de militaires australiens, alors la Première ministre de l'Etat, Gladys Berejiklian, a décrété jeudi l'état d'urgence pour une durée de

sept jours dans l'Etat le plus peuplé en Australie.

Une équipe d'intervention rapide d'une centaine d'hommes est en alerte, prête à se déployer sur les feux les plus dangereux «étant donné l'énormité et la complexité de certains de ces incendies, et les conditions météorologiques extrêmes annoncées pour la journée», a souligné Shane Fitzsimmons, le patron du service rural des incendies de Nouvelle-Galles du Sud, cité par le communiqué.

ESPAGNE: Coup de filet contre la mafia chinoise exploitant des Asiatiques

La police espagnole a annoncé jeudi avoir démantelé un gang de la mafia chinoise, soupçonné d'avoir forcé des Asiatiques sans papiers à cultiver du cannabis dans «des conditions de semi-esclavage», selon un communiqué.

L'organisation «composée de citoyens d'origine chinoise» se consacrait à cultiver de grandes quantités de cannabis dans 19 bâtiments industriels, principalement dans la région de Valence (est), a indiqué la police dans son communiqué. La drogue était ensuite exportée vers d'autres pays d'Europe, tels le Royaume-Uni et les

Pays-Bas, à travers des entreprises privées d'envoi de paquets.

L'opération a permis les arrestations de 81 personnes, pour la plupart d'origine chinoise, mais également de nationalité britannique ou vietnamienne, a précisé une porte-parole de la police, citée par l'AFP. Trente-six citoyens chinois et vietnamiens, obligés de travailler dans «des conditions dégradantes et de semi-esclavage», ont été libérés pendant l'opération qui a eu lieu au terme de huit mois d'enquête. «Les conditions de vie à l'intérieur des bâtiments industriels étaient très précaires, insalu-

bres», selon le communiqué. «Plusieurs des victimes ont relaté qu'elles ne pouvaient pas sortir dans la rue ni communiquer avec l'extérieur.

Elles recevaient seulement de la nourriture pour pouvoir continuer à travailler comme d'authentiques esclaves», a ajouté la police espagnole.

Les enquêteurs estiment que le gang a exporté 4,2 tonnes de cannabis depuis le début 2018.

Les agents ont saisi plus de 22.000 plants de cannabis, pour un poids estimé de 3,4 tonnes.

BATNA: Naissance du réseau régional des spécialistes et médecins traitant les cancers hématologiques

Le réseau régional des spécialistes et médecins traitant les cancers hématologiques en particulier la leucémie myéloïde chronique a été créé, jeudi, à Batna.

La naissance de ce réseau est intervenue en clôture de la première journée régionale de sensibilisation et d'échanges d'expériences sur la leucémie myéloïde chronique dans l'Est du pays, initiée par le service d'hématologie du Centre régional de lutte contre le cancer de Batna en coordination avec l'association Aurès santé et l'université Batna 2.

Le réseau qui aura initialement une dimension régionale, selon le chef du service d'hématologie du Centre régional de lutte contre le cancer de Batna et présidente de cette rencontre scientifique, Pr.

Mehdia Saidi, a pour objectif de réunir des spécialistes et des médecins traitant des patients atteints de ce type de cancer, notamment des jeunes, et d'unir leurs efforts dans ce domaine en matière de traitement à travers l'échange d'expériences afin d'assurer une prise en charge optimale



du patient. La même spécialiste a souligné que ce réseau permettra également de fournir aux spécialistes et aux jeunes médecins des informations et des méthodes scientifiques efficaces et modernes pour la prise en charge de la leucémie myéloïde chronique qui a connu une évolution remarquable en termes de traitement qui a rallongé la vie des patients d'environ

10 ans à présent, alors qu'elle était de 3 ans auparavant. Et d'ajouter : «Nous cherchons, en tant que spécialistes, à garantir un traitement optimal aux personnes atteintes de cette maladie, dont la moyenne d'âge est estimée à 48 ans en Algérie, tandis qu'à l'étranger l'âge moyen est de 68 ans, avec un pourcentage de guérison important, tandis que dans certains cas il est même possi-

ble d'arrêter le traitement sans qu'il y ait de rechute». Cette rencontre scientifique qui a vu la présence d'un grand nombre de médecins, spécialistes et autres, venus de plusieurs wilayas de l'Est du pays, dont Constantine, Sétif et Biskra, a été ponctuée par des recommandations préconisant notamment d'unifier la méthode de traitement de cette maladie et à travailler au sein du réseau régional afin d'assurer une meilleure prise en charge des patients atteints de leucémie myéloïde chronique. A noter que les travaux de la première journée régionale de sensibilisation et d'échanges d'expériences sur la leucémie myéloïde chronique, dans les wilayas de l'Est du pays et placée sous le slogan «Comment améliorer la prise en charge de nos patients» ont été marqués par plusieurs conférences sur les méthodes de diagnostic et de traitement de cette pathologie.

TABAC: La consommation commence à diminuer chez les hommes selon l'OMS

Le nombre d'hommes consommant du tabac commence à diminuer, a indiqué vendredi l'Organisation mondiale de la santé (OMS) dans un communiqué.

Les efforts des pays pour sauver des vies, protéger la santé et vaincre le tabagisme progressent.

Un nouveau rapport de l'OMS sur les tendances de la consommation de tabac révèle que, pour la première fois, le nombre d'hommes consommant du tabac diminue. Un changement majeur dans l'épidémie mondiale de tabagisme, a souligné l'agence onusienne pour la santé. Le rapport montre comment, dans les pays, l'intervention des autorités peut protéger les communautés face au tabac, sauver des vies et éviter les préjudices liés à la consommation.

«La baisse de la consommation

chez les hommes constitue un tournant dans la lutte contre le tabagisme», a déclaré le Directeur général de l'OMS, le Dr. Tedros Adhanom Ghebreyesus. «Nous avons longtemps constaté une hausse régulière du nombre d'hommes consommant les produits mortels du tabac. Or maintenant, pour la première fois, nous observons une baisse, due à l'attitude plus ferme des gouvernements face à l'industrie du tabac». S'est félicité le Dr. Tedros, soulignant que l'OMS continuera de collaborer étroitement avec les pays pour que cette nouvelle tendance soit maintenue. Depuis près de 20 ans, le nombre total de consommateurs de tabac dans le monde a diminué d'environ 60 millions, passant de 1,397 milliard en 2000 à 1,337 milliard en 2018, selon la troisième édition du rapport mondial de l'OMS sur les ten-

dances de la prévalence du tabagisme 2000-2025. La baisse est due en grande partie à la réduction d'environ 100 millions du nombre des consommatrices, ramené de 346 millions en 2000 à 244 millions en 2018.

Au cours de la même période, les hommes - qui représentent 82% des 1,337 milliard de consommateurs mondiaux actuels - ont été 40 millions de plus à utiliser des produits du tabac (1,093 milliard en 2018 contre 1,050 milliard en 2000).

Or, le nouveau rapport montre que la tendance à la hausse du tabagisme masculin a été stoppée.

Selon les projections, le nombre de consommateurs hommes diminuera de plus d'un million en 2020 pour s'établir à 1,091 milliard et de 5 millions d'ici à 2025 pour atteindre 1,087 milliard.

CANADA-USA: Le Canada va interdire la publicité sur le vapotage ciblant les jeunes

Le gouvernement canadien a annoncé jeudi des mesures pour interdire la publicité sur les produits de vapotage «partout où elle peut être vue ou entendue par des jeunes».

«La progression rapide du vapotage chez les jeunes préoccupe le gouvernement», a expliqué le ministre de la Santé dans un communiqué. Les règlements proposés visent à interdire la publicité des produits de vapotage notamment dans les endroits publics ou en ligne. A contrario, la promotion de ces produits ne

serait «permise que dans les commerces spécialisés, les entreprises et les sites web auxquels seuls les adultes ont accès».

La ministre de la Santé Patty Hajdu a également annoncé «l'impression obligatoire des mises en garde de santé sur l'emballage des produits de vapotage». Ces nouvelles mesures doivent entrer en vigueur dans les prochains mois, selon le ministère.

L'annonce de la proposition du ministère canadien survient alors que le Congrès américain a adopté jeudi une loi relevant l'an-

née prochaine de 18 à 21 ans l'âge minimum pour acheter du tabac et cigarettes électroniques sur l'ensemble du territoire. Au Canada, un adolescent de 17 ans a failli perdre ses poumons plus tôt cette année après cinq mois de vapotage intensif et l'ingrédient soupçonné était le diacétyl.

Il diffère de celui identifié aux Etats-Unis, une huile de vitamine E, ajoutée dans des recharges liquides de vapoteuses, à l'origine d'une maladie pulmonaire fulgurante qui a déjà fait 2.409 malades et 52 morts à ce jour. Les cigarettes élec-

troniques sont commercialisées au Canada et aux Etats-Unis depuis 2006. Bien que leur vente soit interdite aux mineurs, leur utilisation a explosé ces dernières années chez les adolescents canadiens. Au 17 décembre, 14 cas de maladie pulmonaire associée au vapotage avaient été signalés à l'Agence de la santé publique du Canada. Un étudiant sur cinq a utilisé une cigarette électronique au cours des 30 derniers jours, un chiffre en hausse de 10% par rapport à 2016-2017, selon une étude du ministère de la Santé.

CAC «EMIR ABDELKADER» D'ORAN: Le directeur démis de ses fonctions

Le directeur du Centre anti-cancer «Emir Abdelkader» de Messerghine (Oran), Mohamed Abed, a été démis, mardi, de ses fonctions de premier responsable de cet établissement.

Il a été muté à un EPH à Hammam Bouhjar (Aïn Temouchent), a-t-on appris de la Direction locale de la santé et de la population (DSP).

La mesure a été prise suite à une enquête ministérielle sur la gestion du CAC qui a révélé plusieurs dysfonctionnements, a précisé à l'APS le chargé de la communication de la DSP, Youcef Boukhari.

L'enquête a été ordonnée par le ministre de la Santé et de la Population, Mohamed Miraoui, lors de sa visite à cet établissement en novembre dernier.

Plusieurs problèmes ont été soulevés par les malades et les équipes soignantes, en présence du ministre, qui avait aussitôt annoncé qu'une commission ministérielle sera dépêchée pour enquêter sur la situation dans cet établissement spécialisé.

Youcef Boukhari a ajouté que cette commission avait effectué plusieurs visites au CAC d'Oran, à l'issue desquelles plusieurs mesures ont été préconisées pour améliorer la prise en charge des patients, dont celle prise à l'encontre de Mohamed Abed et sa mutation à un EPH à Hammam Bouhjar, a-t-il noté.

Le directeur d'un EPH de Tiaret, M. Battouche, a été nommé à la direction du CAC d'Oran.

Les passassions de consignes entre les deux responsables ont été faites mardi après midi, a encore ajouté M. Boukhari.

Par ailleurs, la même source a fait état de la nomination du directeur de l'hôpital pédiatrique de Haf El Manzah (ex Canastel) à la tête de la DSP de Bechar.

Il a été remplacé par Mme Amel Khellaf, ancienne directrice d'un établissement spécialisé mères-enfants à Adrar.

SELON L'OMS: Baisse significative du nombre de cas de choléra dans le monde

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a annoncé dans un rapport que le nombre de cas de choléra a diminué de 60 % à l'échelle mondiale en 2018. La diminution de 60 % par rapport à l'année précédente (2017) et constatée dans plusieurs grands pays endémiques démontre «l'engagement accru des pays dans les efforts mondiaux pour ralentir et prévenir les flambées de choléra et montre le rôle vital des campagnes de vaccination de masse contre le choléra», a déclaré le directeur général de l'OMS, Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus.

Le nouveau rapport montre que plusieurs pays, dont la Zambie, le Sud-Soudan, la République-Unie de Tanzanie, la Somalie, le Bangladesh et la Nigéria, ont réalisé des progrès significatifs dans l'élaboration de plans d'action nationaux dans le cadre de la Feuille de route mondiale. «Nous voyons les résultats des pays qui communiquent leurs données - et agissent - sur le choléra. Et ces pays font des progrès remarquables dans le contrôle et la prévention du choléra», a déclaré Dr Dominique Legros, qui dirige à Genève le Programme de l'OMS sur le choléra. Bien que des flambées soient toujours en cours dans divers pays, la charge de cas représente une tendance à la baisse significative de la transmission du choléra qui s'est poursuivie en 2019, selon les données recueillies par l'OMS.

«La diminution mondiale du nombre de cas que nous observons semble être liée aux campagnes de vaccination à grande échelle et aux pays qui commencent à adopter la stratégie de la Feuille de route mondiale jusqu'en 2030 dans leurs plans d'action nationaux contre le choléra», a fait valoir Dr Legros.

Près de 18 millions de doses de vaccin anticholérique ont été ainsi expédiées vers 11 pays en 2018.

Depuis la création du stock mondial de vaccin anticholérique en 2013, près de 60 millions de doses ont été expédiées dans le monde entier.

Gavi, l'Alliance du vaccin, a financé l'achat du vaccin et soutenu financièrement les campagnes mondiales de vaccination.

«Nous devons continuer à renforcer nos efforts pour engager tous les pays d'endémie du choléra dans cette stratégie mondiale d'élimination du choléra», a ajouté Dr Legros. A noter qu'en 2018, il y a eu presque 500.000 cas de choléra et environ 3.000 décès en 2018, selon les rapports compilés dans 34 pays.

POLYARTHRITE RHUMATOÏDE

Allaiter réduit le risque chez la mère

Les femmes qui allaitent leur enfant diminuent de moitié le risque de développer la polyarthrite rhumatoïde par rapport aux femmes qui choisissent de ne pas allaiter.

Une nouvelle étude publiée dans la revue spécialisée *Rheumatology* apporte une nouvelle raison de donner le sein à bébé : l'allaitement éloignerait le risque de développer la polyarthrite rhumatoïde, un rhumatisme inflammatoire chronique.

La polyarthrite rhumatoïde est définie par l'Inserm comme « une maladie des articulations qui se manifeste par une inflammation persistante ». Elle est due à un dérèglement du système immunitaire et apparaît le plus souvent entre 40 et 60 ans chez la femme.

Elle survient quand les articulations douloureuses gonflent et se déforment, en particulier au niveau des mains, des poignets et des genoux.

Les chercheurs issus d'universités internationales (l'University Hospitals à Birmingham, l'université de Guangzhou en Chine et l'université de Hong Kong) ont étudié plus de 7 000 femmes chinoises âgées de plus de 50 ans. Une femme sur 10 souffrait

de polyarthrite. Il est apparu que celles qui avaient allaité leurs enfants étaient deux fois moins concernées par cette maladie des articulations. Plus la durée de l'allaitement était longue, plus le risque de développer ce rhumatisme diminuait. « C'est la première étude qui démontre un lien entre l'allaitement maternel et une réduction du risque de polyarthrite rhumatoïde dans la population chinoise, population où l'allaitement est plus répandu que dans les pays occidentaux », expliquent les chercheurs.

La polyarthrite rhumatoïde est le rhumatisme inflammatoire le plus courant. En France on estime que 200 000 personnes seraient touchées. De nombreuses études ont vanté les mérites de l'allaitement sur la santé du bébé et de la maman. Alors qu'il prévient notamment le risque d'allergies ou encore les infections respiratoires chez le bébé. Il réduirait le risque de cancer du sein, de cancer des ovaires et luterait contre l'hypertension chez la mère.



ARTHROSE

Les solutions naturelles qui soulagent

Prises en traitement de fond, des solutions plus naturelles peuvent apporter un soulagement à de nombreux patients. Sans les effets secondaires des médicaments !

Le traitement doit être précoce

On ne sait pas réparer le cartilage. Seul un traitement précoce peut donc limiter les dégâts de l'arthrose. Des compléments alimentaires ont montré une certaine efficacité, en diminuant les symptômes et le recours aux médicaments. « Ils ne remplacent ni une alimentation équilibrée, ni l'activité physique et il faut parfois des mois avant de voir un effet. La prévention repose sur un changement de vie, à vie », insiste le Dr Philippe Verroli, auteur d'« Arthrose : les solutions naturelles pour vos articulations » aux éditions Thierry Soucaz. Zoom sur les aides les plus intéressantes...

Du protecteur : glucosamine et chondroïtine

La première est extraite de la carapace de crustacés (crevette, langoustine, crabe...), la seconde, du cartilage de raie, de requin ou de boeuf. Et toutes deux sont proposées sous forme de compléments alimentaires. Synthétisées par l'organisme, la glucosamine et la chondroïtine jouent un rôle dans la formation des différents éléments articulaires : cartilage, ligaments et tendons.

Leur efficacité est sans doute modérée, mais des études cliniques ont tout de même montré qu'elles pouvaient réduire la douleur, améliorer la mobilité et même ralentir la progression de la maladie. La posologie « Si l'on veut augmenter leur efficacité, il faut les prendre en même temps et à dose suffisante, conseille le Dr Verroli. Soit 1 200 mg de glucosamine et 500 mg de chondroïtine, trois fois par jour, pendant



deux mois au moins. »

Contre l'inflammation : le Boswellia serrata

Arbre des régions montagneuses de l'Inde, le Boswellia serrata, et plus précisément sa résine, est un anti-inflammatoire naturel utilisé de longue date en médecine ayurvédique. Bien toléré, il a montré des effets chez l'animal et sur des patients atteints d'arthrose du genou lors d'études cliniques.

Posologie : de 300 à 500 mg d'extraits standardisés (en gélules), trois fois par

jour, pendant au moins six semaines.

Contre la douleur : la griffe du diable

Récoltées en Afrique, dans les déserts de Namibie, les racines de l'Harpagophytum procumbens renferment des molécules anti-inflammatoires et antalgiques. Ces substances permettraient de réduire les douleurs de 25 à 45 % et d'améliorer l'autant la mobilité articulaire. Une efficacité comparable à celle des médicaments anti-inflammatoires.

Posologie : de 2 à 4 g par jour d'extrait sec. « L'harpagophytum peut provoquer de

rares mais possibles troubles intestinaux, avertit le Dr Verroli. Dans ce cas, réduisez les doses. N'hésitez pas à l'associer aux feuilles de cassia (1,5 g par jour), car la synergie de ces plantes optimiserait leurs effets anti-inflammatoires ».

Antioxydante : la griffe de chat

Appelée « griffe de chat » en raison de la forme de ses petites feuilles, la liane Uncaria tomentosa (ou guianensis) pousse dans la forêt amazonienne. Son écorce contient de nombreux composants anti-inflammatoires et antioxydants. Des molécules qui ont donné des résultats encourageants lors d'essais cliniques menés chez des personnes souffrant d'arthrose du genou ou de polyarthrite. Autre point positif : il est possible de la récolter sans détruire la plante !

Et aussi... Le bambou, la reine-des-près, la prêle et l'ortie : ces plantes anti-inflammatoires renferment aussi des éléments et de précieux minéraux, comme la silice, impliquée dans la construction du cartilage.

Moins de médicaments après une cure thermique

Plusieurs études ont démontré l'efficacité des cures thermales à la fois sur la douleur et sur la mobilité articulaire. « Assurément, elles améliorent la qualité de vie et permettent aussi de diminuer la consommation de médicaments dans l'année qui suit. Plus de 83 % des patients qui y ont recours estiment qu'elles sont bénéfiques », constate le Dr Rannou.

Les stations « spécial arthrose » Dax (Landes), Aix-les-Bains (Savoie) et Balnearius-Bains (Hérault) proposent des soins spécifiques. Les cures de trois semaines (8 jours) peuvent être prises en charge par la Sécurité, en partie ou totalement, sur prescription médicale.

ALIMENTS ANTI-ARTHROSE

Les connaissez-vous ?



C'est un cercle vicieux. Chaque fois qu'il y a une inflammation, le nombre de radicaux libres augmente, ce qui aggrave l'inflammation. Heureusement, des aliments peuvent limiter ce phénomène. Zoom sur l'assiette antirouille.

Des fruits et des légumes antioxydants

Les champions ? Les plus colorés : poivron, épinards, tomate, carotte, courge, betterave, fruits rouges... Mais aussi les fruits secs (pruneau, abricot...). Sans oublier les choux et les crucifères. En effet, chou rouge, chou-fleur, chou-rave, brocoli, navet, artichaut, radis, rutabaga, cresson, roquette... sont des mines de vitamines A et C, de minéraux et de fibres. Ils contiennent surtout des glucosinolates, des composés soufrés. Ces derniers leur donnent une odeur peu agréable à la cuisson et les rendent peu digestes, mais limitent la destruction des cellules du cartilage en agissant sur l'inflammation.

Au moins deux fois par semaine. Ils peuvent se consommer cuits à la vapeur ou à l'étouffée, mais aussi crus, pour préserver leurs vitamines. A choisir bio, si possible, pour limiter leur teneur en pesticides.

De bons acides gras

Certaines graisses favorisent l'inflammation, alors que d'autres agissent comme de véritables pare-feu. « C'est le cas des acides gras oméga-3 présents dans les huiles de colza ou de noix, et des acides gras mono-insaturés de l'huile d'olive », explique Cécile Bertrand, diététicienne. Le ratio parfait : une cuillerée d'huile d'olive pour deux de colza !

Du poisson gras au moins 2 fois par semaine. Par exemple, saumon, hareng, sardine, thon... de préférence bio, mais aussi des œufs riches en oméga-3. Ajouter des graines de lin, toujours fraîchement broyées, dans les plats. Et à la place des suceries, prendre chaque jour une poignée de noix, d'amandes ou de noisettes.

Des épices anti-inflammatoires

Ce sont les aliments les plus concentrés en antioxydants. Certaines contiennent en prime des anti-inflammatoires précieux : gingembre et curcuma surtout, mais aussi curry, cumin, cannelle, poivre noir.

Entre 1/2 et 1 cuillerée à café par jour. Fraîches ou en poudre, en marinade, en infusion, dans les soupes et les sauces, elles colorent les plats. On les fait revenir dans un peu d'huile d'olive, car les matières grasses améliorent l'assimilation de leurs actifs.

On peut recourir aux gélules de curcumine et de gingembre, à raison de 1,5 à 3 g par jour.

Coquillages et crustacés riches en nutriments

La carapace des crustacés contient de la chitine, à partir de laquelle on fabrique de la glucosamine, présente dans le cartilage et nécessaire à sa bonne santé. On n'hésite donc pas à croquer les petites crevettes sans les décortiquer... Précieux aussi, les coquillages, qui apportent un peu d'oméga-3, mais surtout beaucoup de vitamines, de minéraux et d'oligo-éléments antioxydants : 100 g de moules suffisent à couvrir nos besoins quotidiens en sélénium !

MALADIE RHUMATISMALE INFLAMMATOIRE

La bonne hygiène de vie pour limiter les crises

Être atteint d'une maladie rhumatismale inflammatoire nécessite des adaptations. Douleurs, marche difficile, troubles du sommeil... Progressivement, la maladie modifie vos habitudes et chamboule votre vie. Voici quelques conseils pour vous faciliter un peu l'existence.

Restez actif pour maintenir son corps

Il est conseillé de rester actif le plus longtemps possible. Faire de l'exercice permet d'avoir une meilleure maîtrise de son corps : on contrôle son poids, on entretient ses muscles, on assouplit ses articulations et on se sent mieux. C'est aussi un bon moyen de se changer les idées et d'éviter la déprime. Valdez simplement à vous arrêter lors d'une poussée inflammatoire. Votre médecin peut vous conseiller une activité particulière (danse, étirements, yoga) mais vous pouvez aussi de vous-même choisir la marche au moins 15 minutes par jour, la natation, le vélo...

Une seule règle : ne pas avoir mal pendant ou après l'effort.

Bien manger pour éviter d'aggraver les symptômes

Votre alimentation doit être variée et équilibrée car l'excès de poids peut aggraver les symptômes. Le régime méditerranéen est conseillé (légumes, huile d'olive, peu de viande



rouge, poissons gras...) pour ses vertus antioxydantes, essentielles pour la santé et le bien-être de l'organisme.

Bon à savoir :

- Les huiles de poisson, sources d'acides gras essentiels oméga-3 et de vitamine D, ont un effet bénéfique sur la raideur matinale et les articulations douloureuses. Vous pouvez en prendre sous forme de gélules.

- Les probiotiques améliorent la flore intestinale en cas d'intestin perméable, laissant passer les toxines.

Ne pas fumer pour éviter les poussées

La cigarette a un effet néfaste sur les articulations et peut même augmenter le risque de faire des poussées inflammatoires. Alors attention à ne pas fumer et à ne pas inhaler la fumée des autres.

Choisir des vêtements faciles à enfiler

Quand le handicap progresse, il est important de choisir des vêtements qui vont être faciles à enfiler. Les prendre amples sans trop de boutons ni de fermetures. Pour éviter de chuter, vérifiez que vos chaussures sont bien anti-

derapantes. L'idéal est aussi de pouvoir les chauffer rapidement sans devoir les laver. Si vous avez les pieds déformés et que vous portez des semelles orthopédiques, choisissez des chaussures avec une demi-pointure de plus que la vôtre, souples et à bout rond, elles seront plus confortables. Pour ne pas glisser, mettez des chaussons antidérapants, qui tiennent bien aux pieds.

Bien dormir la nuit

Quand on est atteint de la polyarthrite rhumatoïde, on dort souvent mal. Pour que vos nuits soient moins agitées, il est bon de pratiquer une activité physique dans la journée mais pas dans la soirée. Marcher, nager, faire du vélo vous procurera une fatigue saine et vous dormirez mieux.

À éviter : les siestes trop longues qui pourraient vous empêcher de dormir une fois la nuit tombée. Pour vous endormir plus facilement, préparez-vous une tisane, plongez dans un livre ou écoutez une musique relaxante avant d'éteindre la lumière.

Eviter les situations stressantes

Les stress peuvent accentuer les symptômes de la maladie. Des émotions désagréables ou des contrariétés peuvent être à l'origine de poussées inflammatoires.

Alors, essayez de vous ménager et de vous relaxer. Massez-vous doucement les poignets, les mains, avec de l'huile essentielle d'arnica ou de lavande, qui agissent sur la douleur et détendent. Pour les massages du corps, voir Kinésithérapie et ergothérapie.

Choisir une voiture avec direction assistée

Si vous souhaitez acheter un véhicule, il est préférable que celui-ci ait une di-

Les secrets de l'alimentation anti-rhumatismes

La consommation de certains aliments peut nous aider à soulager les douleurs des articulations et tissus conjonctifs. On a sélectionné 5 familles d'aliments à privilégier pour leurs vertus anti-inflammatoires et anti-rétention d'eau.

Pourquoi certains aliments sont-ils bons contre les rhumatismes ?

Raideur des membres, douleurs, gonflements... Ces symptômes vous parlent ? C'est certainement que vous souffrez de rhumatismes. C'est-à-dire de problèmes aux articulations et dans les tissus conjonctifs. Ces troubles chroniques peuvent être handicapants au quotidien car la douleur est parfois insupportable.

L'alimentation peut avoir un effet bénéfique sur les rhumatismes et certaines maladies qui en découlent comme la polyarthrite rhumatoïde. En effet, certains aliments ont des vertus inflammatoires tandis que d'autres, au contraire, ont une action inflammatoire. Il faut donc privilégier les premiers et limiter la consommation des seconds pour constater un effet sur la douleur.

Par ailleurs, il est important de limiter les aliments contenant une grande quantité de sodium afin de limiter la rétention d'eau, conséquence à la prise de cortisone, le traitement de base contre les rhumatismes.

Enfin, certains oligo-éléments peuvent être bénéfiques. C'est le cas par exemple du cuivre qui intervient dans l'entretien des cartilages et des os ainsi que du sélénium qui aide à lutter contre les douleurs articulaires.



CORRUPTION AU NIGERIA:

Un ancien ministre de la Justice arrêté à Abuja



Un ancien ministre nigérian de la Justice, impliqué dans l'un des plus gros scandales de corruption de l'histoire de son pays, a été arrêté jeudi à Abuja par l'agence nigérienne anticorruption (EFCC) après avoir quitté Dubaï où il avait été aussi arrêté.

Mohammed Adoke, qui avait également occupé le poste de procureur général, avait été arrêté à Dubaï le 11 novembre après s'être rendu aux Emirats Arabes Unis pour un traitement médical, selon l'avocat Mike Ozekhome. En avril, un tribunal nigérian avait délivré des mandats d'arrêt contre Adoke et l'ancien ministre du pétrole, Dan Etete, en relation avec le scandale de corruption de Malubu, concernant un accord pétrolier de 1,3 milliard de dollars impliquant les compagnies italienne ENI et anglo-néerlandaise Shell. La EFCC dit avoir eu une série d'entretiens avec les autorités de Dubaï à propos de l'ex-ministre et précise qu'il était accompagné par des membres d'Interpol à bord du vol pris pour se rendre à Abuja. Des fonctionnaires de la EFCC étaient à l'aéroport d'Abuja quand l'ex-ministre est arrivé, selon l'agence anticorruption.

MM. Adoke et Etete sont en cavale depuis des années, hors du Nigeria. Les compagnies ENI et Shell sont accusées d'avoir distribué des pots-de-vin pour l'achat en 2011 du bloc pétrolier offshore OPL245, pour 1,3 milliard de dollars. Elles ont depuis nié tout acte répréhensible. Le président nigérian Muhammadu Buhari, réélu pour un second mandat en février dernier, a promis de mener un combat sans répit contre le "cancer de la corruption" qui gangrène le principal producteur de pétrole africain.

LUTTE CONTRE LE TERRORISME :

Plaidoyer au Caire pour un soutien financier à l'UA

Les participants à la 12ème réunion ordinaire du comité technique spécialisé de l'Union africaine (UA) sur la défense, la sûreté et la sécurité ont plaidé, jeudi au Caire, pour un soutien financier à l'UA pour prévenir et contrer le terrorisme en Afrique.

Au terme de cette réunion, qui a rassemblé les ministres africains de la Défense, les participants ont, dans une déclaration commune, exhorté les Etats membres de l'Union à accorder un appui financier au fonds spécial de l'Union créé à cet effet, insistant sur la responsabilité du Conseil de sécurité de l'ONU en ce qui concerne la mise à disposition des ressources nécessaires pour le maintien de la paix et la stabilité et la mise en œuvre des activités de reconstruction et de développement post-conflit.

Outre les ministres africains chargés de la Défense, cette rencontre a été marquée par la participation de cadres de la sécurité et des experts en défense et en sécurité de divers pays du continent.

Les participants ont été unanimes à mettre en garde contre l'intensification de la menace transnationale du terrorisme et de l'extrémisme violent qui provoquent une destruction et des pertes massives en vies humaines, notamment dans les zones du Sahel, du bassin du Lac Tchad et de la Corne de l'Afrique.

Ils ont également exprimé leur préoccupation face à la propagation rapide de ces phénomènes dans d'autres régions du continent, en particulier en Afrique occidentale, centrale et australe. Dans ce contexte, les participants ont convenu d'activer rapidement la force africaine contre le terrorisme, dans le cadre de l'approche globale qui a été mise en œuvre sur le continent pour lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent.

D'autre part, ils ont appelé les Etats membres de l'Union ainsi que les groupes économiques et mécanismes régionaux à contribuer de manière proactive à garantir le succès des efforts de lutte contre le terrorisme ainsi



qu'à prendre des mesures pratiques pour promouvoir le développement social et économique, éliminer la pauvreté et atténuer les effets du changement climatique.

La déclaration du Caire qui a sanctionné les travaux de cette réunion a également appelé la Commission de l'Union africaine à mettre en œuvre une deuxième phase de l'étude de la cartographie des armes légères et de petit calibre, en se concentrant sur les flux d'armes illicites liés aux activités terroristes en étroite coopération avec les Etats Membres et les groupes économiques et régionaux. La Déclaration du Caire a exhorté les Etats membres à continuer de mettre en œuvre les mandats existants des opérations de maintien de la paix mandatés et autorisés par l'Union africaine ainsi que les Nations Unies à fournir des ressources supplémentaires pour la mise en œuvre des mandats des opérations de soutien de la paix.

Elle a appelé la Commission de l'UA à concevoir un plan quinquennal

(2021-2025) au lieu et place du Plan d'action de Maputo sur le renforcement de la Force africaine pour la période 2016-2020.

Cette réunion ministérielle a été précédée d'une réunion préparatoire de trois jours au niveau des experts (15-16-17 décembre), qui a sanctionné ses travaux par l'élaboration d'un rapport qui a été présenté mercredi à la réunion des chefs d'état-major.

La réunion d'experts a examiné plusieurs sujets notamment les efforts de l'Union africaine pour l'instauration de la paix en Afrique d'ici 2020, les principes de l'UA sur les opérations de maintien de la paix et le projet de l'Union africaine sur la gestion des armes légères et de petit calibre récupérées lors des opérations de maintien de la paix. La réunion a également examiné un projet d'organisation du traitement des données pour le système de communication de la police africaine et le projet de stratégie de gouvernance des frontières de l'Union africaine.

DIALOGUE NATIONAL AU MALI:

Des recommandations liées à la situation économique et sécuritaire du pays

Les différents acteurs politiques et de la société civile, participants aux différents ateliers dans le cadre du dialogue national inclusif censé aboutir à des réformes institutionnelles et constitutionnelles au Mali, ont proposé des recommandations à soumettre aux participants à ces assises dans différents domaines, notamment ceux liés à la situation économique et sécuritaire du pays.

Dans la matinée du mercredi, l'heure était à la compilation des recommandations au niveau de la Commission paix, sécurité et cohésion sociale et de la Commission, économie et finance, culture jeune et sport. Seule la Commission gouvernance et social a continué les débats sur la thématique «Economie et finances».

Introduits par la présentation de l'expert Amadou Diarra, ces débats ont touché toutes les sphères de l'activité économique. De la situation des commerçants détaillants à la lutte contre la corruption, en passant par l'impact de la crise sur les finances publiques, l'amélioration du climat des affaires, aucun aspect n'a été occulté, selon la presse malienne.

Le délégué des commerçants détaillants, Bakary Konaté, est revenu sur l'opération de libération des voies publiques. Il a fortement

interpellé l'Etat sur le sort des commerçants qui souffrent toujours du manque d'espaces et d'équipements marchands à Bamako. Aussi, dit-il, l'Etat doit respecter ses engagements, en «payant les 5 milliards de Fcfa qu'il avait promis aux commerçants déguerpis». Alassane Dramé, de la Chambre de commerce et d'industrie du Mali, a aussi souligné l'impérieuse nécessité de renforcer les infrastructures de commerce, avant de recommander la prise des mesures idoines pour le paiement de la dette intérieure.

Pour Bouabacar Diallo de l'ADP-Maliba, «le décollage économique de notre pays passerait par le développement des secteurs primaires et secondaires». Par conséquent, il a fait plusieurs recommandations visant notamment à améliorer le climat des affaires. Amakan Keita, qui représente les enseignants des collectivités, a plaidé dans le même sens en proposant que les programmes scolaires soient orientés vers l'agriculture, la pêche et l'élevage. Dans le cadre de l'assainissement des finances publiques, il a demandé l'audit des subventions accordées aux particuliers par l'Etat. «Tous les services d'assiette de l'Etat doivent être également audités», a renchéri Mamadou Fofana, pour

qui «notre pays devrait aussi supprimer le poste de Premier ministre». Aly Diallo s'est montré plutôt préoccupé par «la dépendance de notre pays à l'aide extérieure», recommandant que «le budget d'Etat soit dorénavant équilibré en fonction de nos ressources propres».

Les ressources naturelles maliennes «exploitées dans l'anarchie»

Les questions environnementales et énergétiques sont parties intégrantes de cette thématique. Pour plus d'un Malien, souligne la même source, les ressources naturelles du pays paraissent exploitées dans l'anarchie à tel point que l'environnement s'est fortement dégradé. Et sur le plan énergétique, on estime que les potentialités sont sous-exploitées.

«Pour permettre à notre pays de produire de l'énergie à faible coût», l'ancien ministre Frankly Keita a souhaité «l'orientation des financements concessionnels vers les énergies renouvelables». Aussi, ajoute l'ancien ministre, l'Etat devrait songer à l'étude et l'aménagement de tous les sites hydro-électriques.

La Commission a planché sur la thématique Culture, jeunesse et sport. Sur ce sujet, une note tech-

nique met en exergue l'impact des nouvelles technologies de l'information et de la communication sur le paysage culturel. Elle souligne également que le Mali comptera 25 millions d'habitants à l'horizon 2025, dont une très large majorité de jeunes. Ce qui constitue, selon la Commission, un défi majeur en termes de construction d'infrastructures et de provision de moyens matériels et financiers dans les secteurs de l'éducation, la formation, la santé et l'employabilité. Lors des débats, des intervenants ont insisté sur «la protection de notre patrimoine, le financement des industries cinématographique et la valorisation des savoir-faire de nos artisans». Autres recommandations portent sur l'augmentation de la part de la Culture dans le budget d'Etat, le renforcement des instituts culturels locaux et la restauration des semaines culturelles et sportives.

Tous les sujets seront sur la table

Ce dialogue inclusif ouvre, selon le président malien, Ibrahim Bouabacar Keita (IBK), la voie à l'éventualité d'un «audit de notre histoire immédiate, de nos institutions, de notre société, de notre capacité et de notre volonté à vivre ensemble».

«Sans tabou, tous les sujets seront sur la table, notamment tous

les acquis des assises précédentes, les Etats généraux de la Décentralisation, dont les recommandations dessinent le Mali de demain où la dévolution du pouvoir aux populations à la base devient une réalité tangible», a-t-il promis. Dans ce contexte, le dialogue national qui s'est ouvert à travers toutes les communes du Mali aspire, selon les organisateurs, à échanger sur les questions de préoccupation des Maliens, aborder les réformes institutionnelles et évaluer la mise en œuvre l'accord pour la paix et la réconciliation de 2015, issu du processus d'Alger. Outre le Mali, des partenaires étrangers comme la Banque mondiale financent ce projet de réduction de la violence dans le centre du pays.

Les membres du Conseil de sécurité des Nations Unies, avaient pour leur part, exprimé «leur profonde préoccupation devant la situation sécuritaire et humanitaire au Sahel» et souligné l'importance d'une mise en œuvre intégrale, effective et inclusive de l'Accord de paix et de réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger. Le président Ibrahim Bouabacar Keita a lancé le Dialogue national inclusif (DNI) devant 3000 personnes dans la capitale Bamako. Le dialogue national inclusif se poursuivra jusqu'au 22 décembre.

ETATS-UNIS: Trump veut un procès immédiat au Sénat après sa mise en accusation

Le président américain, Donald Trump, a réclamé jeudi la tenue d'un procès en destitution "immédiat" devant le Sénat, après que la Chambre des représentants a voté la veille sa mise en accusation.

"Après que les Démocrates m'ont refusé une procédure régulière à la Chambre, pas d'avocats, pas de témoins, rien, ils veulent maintenant dire au Sénat comment mener leur procès. En réalité, ils n'ont aucune preuve de quoi que ce soit, ils ne viendront même pas. Ils ne veulent plus en être. Je veux un procès immédiat", a-t-il tweeté. Les propos de M. Trump survinrent après que la présidente de la Chambre, la démocrate Nancy Pelosi, a menacé, mercredi, de retarder la transmission du dossier d'accusation au Sénat tant qu'elle n'aura pas de garanties d'un procès "juste"



devant les sénateurs. Le vote de mercredi fait en tout cas de Donald Trump le troisième président de l'histoire des Etats-Unis à être officiellement mis en accusation et à faire face à un procès devant le Sénat. La Chambre des représentants

a adopté un premier chef d'accusation pour "abus de pouvoir" par 230 voix contre 197 et un vote "présent" (absentéisme), tandis que le second chef, "entrave au Congrès", a été adopté par 229 voix contre 198 et une abstention. Les élus répu-

blicains ont unanimement voté contre à chaque fois. En vertu de la Constitution des Etats-Unis, la procédure de destitution prévoit que la Chambre des représentants a le pouvoir d'instruire et de voter les chefs d'accusation visant un haut fonctionnaire, tandis que le Sénat est seul chargé du procès de la personne visée. Une décision de culpabilité ne peut être obtenue qu'à la majorité des deux tiers, soit au moins 67 sénateurs. Selon toute probabilité, M. Trump devrait être acquitté par le Sénat, les élus républicains y détenant une majorité de 53 sièges.

FRANCE: Adoption d'une loi contre le gaspillage au parlement

Les députés français ont adopté, dans la nuit de jeudi à vendredi, une loi anti-gaspillage, qui vise notamment à limiter le plastique à usage unique, à interdire la destruction des invendus non alimentaires ou encore à limiter l'impression de tickets de caisse dans les magasins, rapportent des médias locaux.

Ce projet de loi consacré à «l'écologie du quotidien» et à la chasse au «tout jetable» a été adopté par l'Assemblée nationale, chambre basse du parlement français. Son examen parlementaire doit se poursuivre début 2020. Le texte grave dans la loi un objectif de 100% de plastique recyclé d'ici au 1er janvier 2025. Il vise l'interdiction de mise sur le marché de emballages plastiques à usage unique d'ici 2040, et ambitionne une réduction de 50% d'ici à 2030 du nombre de bouteilles en plastique à usage unique vendues.

La future loi exige des professionnels qu'ils financent la gestion des déchets liés à leurs produits. A compter de 2022 pour les matériaux de construction, les jouets, les articles de sports et de loisirs, les articles de bricolage et de jardinage, dès 2021 pour les mégots, et en 2024 pour les lingettes à usage corporel ou domestique.

Elle interdit le plastique ou les contenants à usage unique pour les repas servis sur place dans les fast-foods, au plus tard le 1er janvier 2023. Fini aussi le plastique pour les jouets offerts avec les menus enfants. Dans les magasins, les tickets de caisse ne seront plus systématiquement imprimés pour les petites transactions. L'Assemblée nationale a aussi voté l'interdiction de la destruction des invendus non alimentaires, comme les produits d'hygiène et le textile, qui devront être donnés ou recyclés à partir de 2022.

CHINE-IRAN

Le JCPOA est la «seule» solution correcte au dossier nucléaire iranien, selon la Chine

La Chine a estimé jeudi aux Nations unies que l'application du Plan d'action global commun (JCPOA) de 2015 constitue la seule solution «correcte et efficace» de résoudre la question du nucléaire iranien et d'apaiser la situation actuelle. Au cours d'une réunion du Conseil de sécurité sur la non-prolifération nucléaire, le représentant permanent de Chine à l'ONU, Zhang Jun, a indiqué que ce dossier entraine dans une phase critique et que la mise en oeuvre de l'accord conclu à Vienne était confrontée à une grande épreuve.

Au vu de cette situation, il a appelé toutes les parties concernées à colla-

borer au rétablissement de «l'équilibre des droits et des obligations» dans le cadre de cet accord, lequel est très important pour sauvegarder le régime non-prolifération nucléaire international et maintenir la paix et la stabilité au Moyen-Orient.

Par ailleurs, l'ambassadeur chinois a exprimé ses inquiétudes sur le retrait de Washington du JCPOA et ses sanctions unilatérales croissantes contre l'Iran.

Citant le rapport du secrétaire général de l'ONU Antonio Guterres, M. Zhang s'est lui aussi dit persuadé que ces décisions américaines sont-

contraires aux objectifs fixés par l'accord de 2015, analysé par la résolution 2231 de l'ONU.

Elles pourraient nuire à la capacité de Téhéran à mettre en oeuvre certaines dispositions de l'accord et de la résolution, a-t-il ajouté. L'Iran demeure particulièrement entravé dans la mise en oeuvre de ses engagements pris dans le JCPOA, selon M. Zhang, appelant toutes les parties à cet accord à faire preuve de retenue, renforcer leurs consultations, résoudre les différends et s'abstenir de prendre des mesures qui pourraient compliquer davantage la situation.

INDE:

Nouveaux heurts entre manifestants et police

Des heurts ont éclaté vendredi dans une ville indienne sur l'actuelle journée, au lendemain d'une nouvelle journée de mobilisation qui a fait trois morts à travers le géant d'Asie du Sud. Selon un dernier bilan, trois manifestants ont été tués par balles jeudi, portant le bilan à neuf morts depuis le début de ce mouvement de contestation la semaine dernière, l'un des plus amples auxquels sont confrontés les nationalistes hindous du Premier ministre Narendra Modi depuis leur arrivée au pouvoir en 2014.

Vendredi matin, alors que des interdictions d'attroupement étaient en place en de nombreux endroits du pays de 1,3 milliard d'habitants, de nouveaux affrontements se sont produits à Lucknow, la capitale du grand Etat d'Uttar Pradesh (nord). La police y a stoppé quelques centaines de personnes en route pour aller manifester, ont rapporté les médias. Les forces de sécurité ont chargé la foule à coups de bâtons et de jets de gaz lacrymogènes. La veille, un manifestant a succombé à des blessures par balles dans cette même ville, a indiqué à l'AFP un docteur qui a souhaité garder l'anonymat pour des raisons professionnelles.

La police a démenti avoir ouvert le feu, mais le père de la victime a déclaré au quotidien Times of India que son fils a été abattu après s'être retrouvé dans une foule de manifestants lorsqu'il est sorti faire un tour. Les forces de l'ordre ont également tiré à balles réelles jeudi dans la ville de Mangalore (sud) pour disperser un attroupement d'environ 200 personnes, tuant deux manifestants, a indiqué le porte-parole de la police Qadir Shah. Quatre autres protestataires sont hospitalisés pour des blessures par balles.

«Ils marchaient vers le quartier le plus affaibli de Mangalore. Cela a mené à une charge aux bâtons. Ensuite des gaz lacrymogènes ont été lancés. Mais vu que les manifestants ne s'arrêtaient toujours pas, la police a dû ouvrir le feu», a dit le responsable policier. La loi incriminée facilite l'attribution de la citoyenneté indienne aux réfugiés d'Afghanistan, du Pakistan et du Bangladesh, à la condition qu'ils soient pas musulmans. La nouvelle législation ne concerne pas directement les Indiens de confession musulmane mais a cristallisé les peurs et colères de cette minorité après cinq ans de gouvernement des nationalistes hindous.

«Ils marchaient vers le quartier le plus affaibli de Mangalore. Cela a mené à une charge aux bâtons. Ensuite des gaz lacrymogènes ont été lancés. Mais vu que les manifestants ne s'arrêtaient toujours pas, la police a dû ouvrir le feu», a dit le responsable policier. La loi incriminée facilite l'attribution de la citoyenneté indienne aux réfugiés d'Afghanistan, du Pakistan et du Bangladesh, à la condition qu'ils soient pas musulmans. La nouvelle législation ne concerne pas directement les Indiens de confession musulmane mais a cristallisé les peurs et colères de cette minorité après cinq ans de gouvernement des nationalistes hindous.

APS

SYRIE:

Plus de 60 morts dans de violents combats dans le nord-ouest (OSDH)

Plus de soixante personnes ont trouvé la mort depuis jeudi en Syrie lors de violents affrontements entre les forces de l'armée nationale et les terroristes dans le dernier grand bastion hostile à Damas, dans le nord-ouest du pays, a fait part, vendredi, une ONG.

Selon l'Observatoire syrien des droits de l'homme (OSDH), 38 terroristes rebelles ont été tués lors de combats ayant eu lieu dans la région d'Idleb, contre 23 soldats de l'armée nationale. Ces affrontements meurtriers, qui se poursuivent depuis jeudi soir, sont déroulés notamment près de la ville de Maarat al-Nouman, sous le contrôle des terroristes. En parallèle, l'aviation russe, qui soutient les forces du régime, pilonne les zones autour de Maarat al-Nouman et la ville voisine de Saraqeb, selon l'OSDH.

Cette nouvelle montée de tensions a provoqué une vague de déplacements, les habitants des zones visées fuyant en masse les violences, soulignent pour leur part des médias sur place. La région d'Idleb, qui abrite environ trois millions de personnes, dont de nombreux déplacés d'autres régions syriennes, est dominée par les terroristes du groupe Hayat Tahrir al-Cham (HTS), ex-branche syrienne d'Al-Qaïda.

Le conflit en Syrie, déclenché par la répression de manifestations pro-démocratie par le régime de Damas, a fait plus de 370.000 morts et des millions de déplacés.

UE-ESPAGNE

La justice de l'UE confirme l'immunité des indépendantistes catalans élus

Tous les députés européens sont protégés par une immunité dès le jour de leur élection, a tranché jeudi la justice de l'UE: une victoire pour les indépendantistes catalans qui pourraient remettre en question l'incarcération en Espagne de l'ancien numéro 2 du gouvernement catalan Oriol Junqueras. L'arrêt des juges européens a été considéré comme une victoire par l'ancien président de la région Catalogne Carles Puigdemont et Toni Comin, les deux autres indépendantistes catalans élus au Parlement européen en mai 2019, qui se sont réfugiés en Belgique. Ils ont réclamé la «libération immédiate» d'Oriol Junqueras, dont les droits fondamentaux sont violés en Espagne, et la révision de son procès lors d'une conférence de presse à Bruxelles. Carles Puigdemont a assuré vouloir siéger «aussi rapidement que possible» au Parlement européen. Il a invité les institutions européennes à abandonner leur «silence complice» et à s'engager dans une médiation pour trouver une solution politique à la crise entre la Catalogne et Madrid. Alors qu'il était en détention provisoire depuis novembre 2017 après avoir été impliqué dans la tentative de sécession de la Catalogne cette même année, M. Junqueras a été élu au Parlement européen le 26 mai 2019. Mais la Cour suprême espagnole a refusé de le libérer pour lui permettre de participer le 2 juillet à la session constitutive de l'assemblée

de Strasbourg. Aujourd'hui âgé de 50 ans, il a ensuite été condamné en octobre 2019 à 13 ans de prison pour sédition et détournement de fonds publics. En statuant que «les personnes qui, comme M. Junqueras, sont élus membres du Parlement européen, bénéficient, dès la proclamation des résultats, de l'immunité de trajet (jusqu'au Parlement européen) attachée à leur qualité de membre», la Cour de justice a désavoué la Cour suprême espagnole. Cela «implique de lever toute mesure de placement en détention provisoire qui aurait été imposée antérieurement à la proclamation de son élection», ont estimé les juges européens. Si la justice espagnole jugeait nécessaire de maintenir Oriol Junqueras en détention provisoire, elle aurait dû «demander dans les plus brefs délais la levée de cette immunité au Parlement européen», ont-ils ajouté. La requête fait alors l'objet d'un vote en plénière au Parlement et doit recueillir la majorité des suffrages. La condamnation de M. Junqueras en Espagne est désormais entachée d'un vice, car il était protégé par son immunité lorsque la sentence a été prononcée, a expliqué une source au sein de la Cour de justice. La Cour suprême espagnole, qui avait saisi la justice européenne, va donc devoir trancher sur la base de cet arrêt concernant la validité de la peine de prison infligée au dirigeant indépendantiste.

ORAN: Mise en exergue du rôle des médias lors de la glorieuse révolution pour la libération du pays

Le rôle des médias durant la guerre de libération nationale dans la dénonciation du colonialisme français et l'internationalisation de la cause algérienne a été mis en exergue jeudi au cours d'une conférence organisée jeudi à Oran par le département d'histoire de l'université Ahmed Benbella d'Oran 1. Les organes de presse durant la glorieuse guerre de libération nationale avaient dénoncé la barbarie des crimes commis par le colonisateur français et fait connaître à l'opinion publique internationale la justesse de la lutte du peuple algérien pour le recouvrement de sa souveraineté et de l'indépendance de son pays, ont affirmé les intervenants au cours de la rencontre sur le rôle des médias durant la glorieuse révolution pour la libération nationale.

Fatiha Safer, de l'université d'Oran 1, a souligné, dans son intervention, que la presse a été l'autre arme de la guerre de libération nationale qui avait apporté un soutien moral aux combattants, mobilisant les masses et éclairant l'opinion publique internationale sur la lutte du peuple algérien contre le colonisateur français. «La guerre de libération a réussi, au travers de modestes médias, à faire face aux campagnes de dénigrement menée par le colonisateur français contre la glo-

rieuse révolution et a dénoncé les crimes odieux perpétrés contre le peuple algérien», a-t-elle soutenu.

Pour sa part, Larbi Benazzouz, de l'université Hassiba Ben Bouali de Chlef, a abordé les pratiques barbares du colonisateur français contre le peuple algérien, soulignant que «la France coloniale qui prétendait être le garant des valeurs humanitaires, de l'égalité, de la justice et des droits de l'homme perpétrait des crimes odieux à l'encontre des Algériens». Larbi Benazzouz a, au passage, rappelé que la France coloniale exerçait la censure et contrôlait les médias interdisant d'aborder ses crimes avec la menace et le chantage de les priver de publicité. Le contrôle a été exercé sur la presse paraissant en Algérie et en France, en plus du brouillage sur la radio en Belgique qui traitait des événements de la guerre de libération. Les participants ont également suivi une communication sur le comportement de l'occupant français avec les médias de la guerre de libération nationale animée par l'universitaire Djamel Kandel de Chlef, qui a soutenu que ces médias ont pu influencer sur l'opinion publique internationale et gagner sa sympathie et son soutien au sein même de la société européenne et française.

APS

HCA :

Parution de l'ouvrage «Le royaume des Massaessyles : Syphax et la rencontre de Siga, 206 av JC»

Le Haut commissariat à l'Amazighité (HCA) vient d'éditer un nouvel ouvrage intitulé «Le royaume des Massaessyles: Syphax et la rencontre de Siga, 206 av JC», a-t-on appris jeudi de son secrétaire général, Si El Hachemi Assad.

Dans une déclaration à l'APS, M. Assad a souligné que cette nouvelle publication éditée par la bibliothèque nationale, qui s'inscrit dans le cadre de l'édition commune entre le HCA et Entreprise nationale des arts graphiques (ENAG), regroupe l'ensemble des travaux du colloque international sur «Le royaume des Massaessyles: Syphax et la rencontre de Siga, 206 av JC».

Le colloque avait été organisé à Aïn Temouchent du 22 au 24 septembre 2018 et avait connu une forte participation de spécialistes en histoire ancienne et dans le domaine de la préservation du patrimoine de plusieurs centres de recherches d'Algérie et d'autres pays dont la Grèce, la Tunisie et la France.

Cette nouvelle publication de 520 pages vient concrétiser les engagements du HCA contenus dans les recommandations de cette rencontre

internationale. Elle est disponible actuellement dans le réseau de distribution de l'ENAG, a-t-il fait savoir. «Cette initiative traduit l'engagement du HCA de garantir toutes les conditions pour la réussite de la recherche dans le domaine de l'histoire ancienne, car cet axe nécessite différents outils et mécanismes pour une lecture précise des événements historiques et des éclairages sur les repères de la personnalité algérienne à travers les âges», a relevé M. Assad.

La rencontre internationale «Le royaume des Massaessyles: Syphax et la rencontre de Siga, 206 av JC» a mis la lumière sur les aspects et circonstances de la fondation du royaume amazighe dans un modèle unique, indépendant de toute influence étrangère et a abordé «quelques vérités historiques suivant une lecture algérienne objective, loin de toute démagogie et d'excès d'enthousiasme, a encore



souligné le même responsable». Par ailleurs, M. Assad a affirmé que le HCA est un acteur important et efficace dans l'équation de préservation du patrimoine, à travers l'organisation de rencontres similaires sur d'autres personnalités historiques dont la rencontre internationale consacrée au roi «Massinissa» en septembre 2014 dans la ville d'El Khroub et celles à «Aplulée» (Apolius) à Souk Ahras, au chef militaire Jugurta à Annaba et à Syphax à Aïn Temouchent.

Le nombre total des titres édités par le HCA dépasse les 340, dans trois

catégories, à savoir la catégorie scientifique concernant les travaux des rencontres scientifiques, les études académiques et les consultations, de codification et de collecte des termes amazighs dans leurs différentes variations et de publications littéraires (roman, conte et traduction) et la catégorie relative à l'enseignement de la langue amazighe et des dépliantes, selon Si El Hachemi Assad. Depuis 2016, ces publications ont été caractérisées par l'édition conjointe pour garantir à ces titres une meilleure distribution, a-t-il fait remarquer.

Publicité

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Wilaya : El-oued
Daira : El-oued
Commune : El-oued
NF : 096039119007527

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N° 352 /2019

Le président de l'Assemblée populaire communale de la commune d'El Oued lance un appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales pour : Compléter la Réhabilitation de la route du carrefour Rafan Ramla jusqu'à carrefour la grande coupole sur distance 1.65*2 km.

Les soumissionnaires ayant une qualification d'activité principale travaux public catégorie cinquième et plus et intéressés par cet appel d'offres peuvent se rapprocher au service d'équipement, commune d'El-Oued cité 19 Mars pour retirer le cahier des charges contre paiement de la somme de 3.000,00 DA.

- 1-Dossier de candidature comportant:
 - Déclaration de candidature.
 - Déclaration de dignité dûment paraphée et signée.
 - Les statuts pour les sociétés.
 - Certificat de déposition des comptes sociaux.
 - Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise.
 - Tout document permettant d'évaluer les capacités des candidats ou les soumissionnaires.
 - Capacités professionnelles: Copie du certificat de classification et qualification professionnelle activité principale de travaux publics catégorie cinquième et plus.
 - Capacités financières: Copie des bilans financier des trois dernières années dûment légalisée auprès l'administration des impôts ou le certificat de chiffre d'affaire.
 - Capacités techniques: moyens humains, moyens matériel et des références professionnelles.
 - 2-Offres technique: comportant
 - Déclaration à souscrire dûment paraphée, signée.
 - Tous documents permettant d'évaluer l'offre technique: un mémoire technique justificatif.
 - Le cahier des charges portant à la dernière page la mention " lue et accepté "
 - Extrait du casier judiciaire n° 03 de l'entreprise en cours de validité.
 - Copie de pièces fiscales (Extrait de rôle) en cours de validité.
 - Copie d'immatriculation fiscale.
 - Copie de pièces parafiscales (CNAS, CASNOS, CACOBATH) en cours de validité.
 - Planning et délai de réalisation des travaux.
 - Bon du droits de participation.
 - 3-Offres financière:
 - La lettre de soumission dûment paraphée, signée.
 - Le bordereau des prix unitaires dûment paraphé, signé et daté.
 - Le devis quantitatif - estimatif dûment paraphé, signé et daté.
 - Analyse du prix global et forfait.
- Les offres doivent être adressées sous des enveloppes portant un dossier candidature; une offre technique et une offre financière qui sont insérées dans des enveloppes séparées et sont mise dans une autre enveloppe extérieure doit être strictement anonyme et ne devra porter que la mention: A Monsieur le président de l'Assemblée populaire communale de la commune d'El-Oued.

Appel d'offre Ouvert avec exigence de capacités minimales - Ne pas ouvrir que par la comité d'ouverture des plis et d'évaluation des offres -

Le délai de dépôt des offres sera dans les quinze (15) jours à compter de la première parution de cette annonce dans les journaux nationaux ou le BOMOP.

Les soumissionnaires sont invités à une séance publique d'ouverture au siège de la commune d'El Oued à quatorze 14h 00 au bureau des marchés, commune d'El-Oued cité 19 mars dans le dernier jour correspondant à la date limite de dépôt des offres ou le premier jour ouvrable après la limite de dépôt des offres et doivent amener leur cachet de l'entreprise.

N.B: Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une période de trois mois+durée du préparation des offres.

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

**DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS DE LA WILAYA D'ORAN
NIF : EN ATTENTE**

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE MARCHES

En application de l'article 65 alinéa 02 du décret présidentiel 15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et délégation du service public, il est porté à la connaissance des entreprises ayant soumissionné à l'Avis d'Appel d'Offres National ouvert avec exigence de capacités minimales 08/DJS/2018 paru sur les quotidiens nationaux le 09/04/2018 relatif au projet : Réhabilitation du centre de tennis à Saint Hubert - Oran, Lot 03 : Aménagement extérieur et Éclairage des courts, que le marché est attribué provisoirement à l'entreprise suivante :

Lots	Entreprises	Montant De la soumission (DA TTC)	Montant Après correction (DA TTC)	Note Technique /100 points	Délai De Réalisation
Lot 03 : Aménagement extérieur et Éclairage des courts,	TAOUI ABDELKADER NIF : 166292300137110	53,977,805,00	54.474.630,00	50,00	Quatre (04) mois

Les soumissionnaires, intéressés de prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières, sont tenus de se rapprocher du service contractant, au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la première parution du présent avis d'attribution provisoire.

Les soumissionnaire qui contestent le choix opéré par le service contractant, peuvent introduire un recours auprès de la commission des marchés publics de la wilaya d'Oran (Secréariat général), dans les 10 jours à compter de la première parution de l'avis d'attribution provisoire dans la presse et le BOMOP.

MUSIQUE

Il y a trente ans disparaissait le maître zornadji Boualem Titiche (EVOCATION)

Il y a trente ans disparaissait une icône de la culture populaire algéroise dont le nom est à jamais associé à la Zorna, un style musical typique d'Alger et ses environs. Boualem Titiche, le plus grand musicien de Zorna vit toujours à travers une relève prolifique qui perpétue cet art jusqu'à adopter en toutes circonstances le costume traditionnel algérois, si cher à l'illustre zornadji.

Boualem Titiche, Boualem Mansouri de son vrai nom, était le plus célèbre instrumentiste de zornadja, un style musical héritée de l'époque ottomane.

Il est à la Zorna, ou Ghaita, ce Mustapha Skandrani est au piano, Abdelghani Belkaid-Ahmed au violon, ou encore Alilou (Debbah Ali) à la derbouka.

Il se faisait un point d'honneur de perpétuer la Zorna, portée par la ghaita, les tiblets et le thel, habillé en costume traditionnel algérois: "serwal testifa" (pantalonn traditionnel), "bediaa" (gilet brodé), chechia stamboul (le couvre-chef propre au citadins) et babouches aux pieds, devenant ainsi l'ambassadeur d'une tenue vestimentaire en perdition.

Ce costume deviendra plus tard un habit de fête pour les enfants et sera repris sous plusieurs déclinaisons dans les spectacles, notamment ceux du ballet national. Dès son jeune âge, Boualem, né en 1908 à El Biar (Alger), accompagnait son père Hadj Ahmed à la percussion (tiblette). Hadj Ahmed, lui-même maître zornadji, devait léguer à son fils l'amour de cette mu-

sique, la rigueur dans l'interprétation, l'importance accordée au costume, mais aussi le pseudonyme "Titiche". Son souffle exceptionnel, Boualem le mettra également au service du sport, en rejoignant la section course à pied du Mouloudia D'Alger. En 1932, Boualem Titiche crée son propre orchestre, se rapproche des associations de musiques andalouses El Mossilia et El Dja-zairia et remporte, la même année, le cross de rue organisé entre Bologhine et Ain Benian.

Après l'indépendance, il commence à animer des spectacles et accompagner des chanteurs à succès de l'époque. Boualem Titiche se consacra, par la suite, à l'enseignement de la Zorna -musique à l'origine militaire jouée en plein air- au conservatoire de son quartier à El Biar.

Retour remarqué de la Zorna

Nombre de maîtres zornadji formés par les soins de Boualem Titiche créèrent à leur tour des orchestres de Zorna reconnus, à l'image de la troupe "Nouba",



qui essaieront à l'étranger pour animer les fêtes d'Algériens.

Mariages, baptêmes et autres cérémonies familiales, la traditionnelle zornadja s'invite à toutes les réjouissances, malgré la brève apparition d'orchestres plus contemporains ces dernières années. Et cet engouement n'a rien d'un effet de mode. La Zornadja s'est même

trouvé un allié sûr et c'est à travers Internet que les troupes, qui se comptent par dizaines, proposent leurs services pour animer les fêtes familiales, dans le strict respect de la tradition musicale et vestimentaire. Tout en s'autorisant quelques adaptations, ces orchestres se revendiquent souvent comme élèves de Boualem Titiche, principal

argument des prestations qu'il propose. Trente après la disparition de Boualem Titiche, disparu en décembre 1989, la Zornadja s'impose de plus en plus comme la musique de réjouissance par excellence. Dans les fêtes familiales, mais aussi dans des cérémonies et événements officiels, et les spectacles de rue à Alger.

JOURNÉES DU THÉÂTRE AMAZIGH : «Cfawa» de Bejaïa s'invite sur les planches d'Alger

«Cfawa» (souvenirs), une pièce de théâtre qui propose d'opérer un regard attentif sur soi-même pour affronter ses propres démons, source de maux dans la société, a été présentée jeudi à Alger, devant un public peu nombreux.

Accueilli au Théâtre national Mahied-dine-Bachtarzi (Tna) dans le cadre des Premières Journées nationales du Théâtre amazigh d'Alger, le spectacle a été écrit et mis en scène par Hamza Boukir, dans le registre du théâtre «expérimental-symbolique», comme il l'explique.

Durant une heure de temps, «Cfawa» revient sur la nécessité d'une introspection, en vue d'un éventuel nouveau départ de la société ainsi épurée.

Quatre personnages atteints d'amnésie, un artiste, un journaliste, une docteure en médecine et un biochimiste, en quête de retrouver leurs passés et leurs identités perdues, sont soumis à un traitement intensif qui devrait leur permettre de retrouver la mémoire.

Découvrant que la thérapie qui leur était administrée par la cheffe du projet et son mari, deux êtres malveillants, ne faisait en fait qu'aggraver leurs cas, les quatre patients, aidés par une infirmière stagiaire, décident alors de déjouer les desseins de cette entreprise de malfaitteurs occupant tous les espaces de la scène, les comédiens, Liamin Mahtoute, Yacine Bacha, Hassiba Ait Djehara, Hamza Boukir, Ounissa Medjkoune, Lilya Izrazen et Walid Boukhazzar, ont su porter la densité et l'esthétique du texte, dans ses dimensions métaphorique et poétique.

Dans un spectacle plein, animé par des échanges directs et allusifs les prestataires ont déroulé une trame à plusieurs niveaux d'interprétation, l'importance de l'histoire et de la mémoire de l'identité

culturelle notamment, à travers une série de monologues aux rythmes soutenus, déclamés à l'endroit du public avec l'anaphore, «Arou ... « (écris que...).

Servi par une scénographie fonctionnelle, œuvre de Saïd Hamidouche, au décor minimaliste, fait essentiellement de pneus coloriés et une colonne de mur ornée de grandes lettres alphabétiques à caractères gras, la sémantique des différentes situations du spectacle s'est vue renforcée par un éclairage judicieux, feutré ou vif.

De même pour la bande son signée Kamel Imoula, les istikhbars interprétés à la mandole entre les tableaux, ont prêté à l'instrument un statut de narrateur.

Quelques extraits de pièces de, Cheikh Mohand Oumhand (poète), Lounès Matoub, Medjahed Hamid et Lounis Ait Menguellet, ont été repris sur scène par les comédiens, des «clins d'œil» souhaités par le metteur en scène à ces «grandes figures» de la poésie et de la chanson algérienne d'expression kabyle, a-t-il confié.

Applaudissant longtemps les artistes à l'issue de leur prestation, l'assistance peu nombreuse certes mais recueillie, a savouré dans l'allégresse et la volupté tous les instants du spectacle «Cfawa», présenté par la troupe «Assirem» et produit par l'association «Thagherma Ighil Nacer» de Béjaïa. Ouvertes mercredi dernier au Tna, les Premières Journées nationales du Théâtre amazigh d'Alger, animées par des troupes d'Alger, de Tizi Ouzou et de Béjaïa se poursuivent jusqu'au 23 décembre, avec au programme de la soirée de samedi, le spectacle «Axerdu» du Théâtre Régional de Béjaïa.

APS

Publicité

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
 MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS
 DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS DE LA WILAYA D'ILLIZI
 NIF : 408015000033094

Avis d'attribution provisoire de l'appel d'offres national ouvert avec exigences de capacités minimales N° : 13/2019

Conformément à l'article 65 du décret présidentiel N° : 15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public et suite à l'appel d'offres national ouvert avec exigences de capacités minimales N° : 13/2019 lancé dans le quotidien : ??? du 22/10/2019 et le quotidien DK NEWS du 23/10/2019 portant sur :

Projet :

Acquisition et installation réseau éclairage publics al photovoltaïque commune d'Aïn Amenas (100 points lumineux) an la Route nationale N° 03 entre carrefour (Aïn Amenas-Ouargla) et carrefour (Aïn Amenas - Illizi)

La Direction des travaux publics de la wilaya d'illizi informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à cet appel d'offres que les résultats de l'évaluation des offres techniques et financières sont les suivants :

Entreprise	Montant de l'offre en TTC	Note technique /100	Délais	Offre financière
SARL ES-SAMAHA - Illizi - NIF : 099833012218568	15 053 500.00 DA	61.66	03 mois	Moins disant

Aussi, et conformément à l'article 82 du décret présidentiel n° : 15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public les soumissionnaires qui conteste ce choix pourront introduire leurs recours dans un délai de 10 jours à compter de la première parution de cet avis sur la presse, auprès de la commission des marchés de la wilaya d'illizi, en cas ou le dixième jour coïncide avec une journée de repos le délais sera au jour ouvrable suivant.

Aussi les soumissionnaires peuvent se rapprocher auprès des services concernés pour prendre compte du résultat de l'évaluation technique et financière de leurs offres et ceci dans un délai de 03 jours à compter de la première parution de cet avis.

CYCLISTE AFRICAÏN DE L'ANNÉE: L'Algérien Reguigui 3^e, le sacre pour le Sud-africain Impey

L'Algérien Youcef Reguigui s'est classé en 3^e position du Trophée cycliste africain de l'année 2019, revenu au Sud-africain Daryl Impey, à l'issue des résultats du sondage annoncé mercredi à Libreville par les organisateurs de la Tropicale Amissa-Bongo.

Le prix de Cycliste africain de l'année est organisé depuis 2012 et récompense «le coureur qui, par ses résultats sur le continent et dans le reste de la planète, a le plus contribué à faire rayonner et à faire connaître le cyclisme africain».

Le Sud-africain Impey, qui succède au Rwandais Joseph Areruya, 8^e en 2019, a été ainsi récompensé pour son année marquée par la victoire au Tour Down Under (Australie - UCI 2.WT) et au Tour de République tchèque.

Il a également gagné une étape du Tour de France.

Daryl Impey a été plébiscité par un jury de coureurs, entraîneurs et dirigeants africains, d'organisateur d'épreuves cyclistes sur le continent mais aussi des journalistes spécialisés, africains et européens, qui suivent l'ensemble des courses cyclistes en Afrique.

L'Erythréen Merhawi Kudus, vainqueur du Tour du Rwanda, occupe la deuxième place, devant l'Algérien Youcef Reguigui, membre de l'équipe malaisienne «Terengganu», médaillé d'or de la course en ligne aux Jeux africains du Maroc et médaillé de bronze du Championnat d'Afrique sur route, entre autres.

Le cycliste sud-africain recevra son trophée lors de la Tropicale Amissa-Bongo 2020 (20-26 janvier) au Gabon.

Pour sa part, son compatriote, Azzedine Lagab (VIB Sports, médaillé d'argent au Championnat d'Afrique (course en ligne) en Ethiopie, vainqueur du Grand-Prix Chantal-Biya (Cameroun), médaillé d'argent au Championnat arabe sur route à Alexandrie (Egypte) et qualifié aux JO-2020, a pris la 12^e place.

Classement complet:

1. Daryl Impey (Afrique du Sud - Mitchellton-Scott)
2. Merhawi Kudus (Erythrée - Astana)
3. Youcef Reguigui (Terengganu Cycling Team)
4. Natnael Berhane (Erythrée - Cofidis)
5. Biniam Girmay (Erythrée)
6. Jakob Debesay (Erythrée)
7. Didier Munyaneza (Rwanda)
8. Joseph Areruya (Rwanda - Delko Marseille)
9. Bachirou Nikiema (Burkina Faso)
10. Manuel Antonio Dario (Angola - BAI Sicasal)
11. Gustav Basson (Afrique du Sud - TEG)
12. Azzedine Lagab (VIB Sports)
13. El Mehdi Chokri (Maroc - Dimension Data for Qhubeka)
14. Isiaka Cisse (Côte d'Ivoire)
15. Clovis Kamzong (Cameroun - SNH Vélo Club)

Palmarès du Trophée:

- 2012: Natnael Berhane (Erythrée)
 2013: Louis Meintjes (Afrique du Sud)
 2014: Mekseb Debesay (Erythrée)
 2015: Daniel Teklehaimanot (Erythrée)
 2016: Tesfom Okubamariam (Ethiopie)
 2017: Louis Meintjes (Afrique du Sud)
 2018: Joseph Areruya (Rwanda)
 2019: Daryl Impey (Afrique du Sud).

APS

VOLONTARIAT Une journée «Sport et volontariat» dimanche à Tamanrasset (COA)

Une journée de «sport et volontariat» sera organisée à Tamanrasset, dimanche, par le Comité olympique et sportif algérien (COA), ponctuée par une opération de plantation des arbres dans la wilaya et principalement au centre «Olymafrica» à Tazrouk, a indiqué l'instance olympique vendredi dans un communiqué.

Conduite par le président du COA, Mustapha Berraf et en présence des membres du Comité exécutif de l'instance, de personnalités sportives et des champions olympiques, la journée sera aussi marquée par la tenue d'un séminaire sur le volontariat à Tamanrasset, en direction du mouvement associatif de cette wilaya.

La rencontre permettra aux participants de se rencontrer, d'élargir et d'échanger sur leur vision du volontariat en vue de définir une stratégie claire pour le travail volontaire dans tous ses aspects et son suivi.

Au deuxième jour (lundi), une opération de reboisement est programmée au centre «Olymafrica» à Tazrouk, en partenariat avec la direction générale des forêts, la Conservation des forêts de la wilaya de Tamanrasset, les Scouts musulmans algériens et les citoyens de la région de Tazrouk.

Le centre de préparation

sportive d'«Olymafrica» à Tazrouk - Tamanrasset, d'une superficie de 5000 mètres carrés, est situé à 1950 mètres d'altitude et servira, sous la conduite du COA et la fondation «Olymafrica», à la préparation des athlètes de la région du Sahel, des réfugiés et des meilleurs athlètes algériens, toutes disciplines confondues. La première pierre du projet de réalisation du centre sportif africain «Olymafrica», dans les hauteurs de la commune de Tazrouk (270 km Nord-est de Tamanrasset) avait été posée en décembre 2018, par l'ex-ministre de la jeunesse et des sports, Mohamed Hattab. «Cette nouvelle structure sportive revêt une importance particulière eu égard à sa dimension africaine, car elle



contribuera à la sélection et la structuration des jeunes capacités sportives et au développement du mouvement sportif dans la région du Grand Sud du pays», a estimé le COA.

Pour les observateurs, ce centre est un acquis pour la région, caractérisé par de multiples spécificités, et offre l'opportunité aux jeunes de la région de développer leurs talents et de démontrer leurs

capacités dans les différentes disciplines. Le centre «Olymafrica» devrait comporter une piste d'athlétisme, un stade de football, des salles de sports spécialisées (basket-ball, handball, judo, karaté, et autres), en plus d'une piscine de proximité, des pavillons administratifs, un centre d'accueil, devant servir également à la formation supérieure dans différentes disciplines sportives.*

GHARDAÏA : 3 pays attendus au tournoi international «Sahara-Volley»

Un tournoi international de volley sur sable «Sahara-Volley» se déroulera les 21 et 22 décembre à Ghardaïa avec la participation de trois pays, a-t-on appris jeudi auprès de la ligue locale de volley-ball. Outre l'Algérie qui participera avec quatre équipes dont deux locales de Ghardaïa, le tournoi enregistre la présence des sélections nationales de Libye, Tunisie et Maroc. Les rencontres se dé-

rouleront à la place du 1^{er}-Mai, aménagée pour la circonstance, a-t-on constaté. Initiée par la Fédération algérienne de volley-ball (FAVB), en collaboration avec la ligue de wilaya de volley-ball, cette manifestation sportive constitue une opportunité pour promouvoir ce sport sur sable, qui ne nécessite pas de gros investissements, et développer des relations d'amitié et de concorde entre les jeunes

participants des différents pays du Maghreb, selon les organisateurs.

«Le renforcement des sélections nationales de volley-ball en développant le beach-volley comme discipline à part entière aura certainement un résultat positif», ont-ils ajouté. Le tournoi servira également de préparation pour les différentes sélections participant aux compétitions prévues l'année prochaine.

RUSSIE L'agence antidopage russe conteste l'exclusion de la Russie

L'agence antidopage russe (Rusada) a annoncé jeudi son intention de contester les sanctions prises à l'encontre de la Russie, mise au ban de la communauté sportive internationale pendant quatre ans en raison, selon l'Agence mondiale antidopage (AMA), de «falsifications de données antidopage».

Formellement, le conseil de surveillance de la Rusada a émis une recommandation de contester ces mesures, qui sera présentée devant son as-

semblée générale d'ici la fin du mois, puis transmise à l'AMA pour que cette dernière saisisse le Tribunal arbitral du sport (TAS) de la question. «Nous avons décidé de ne pas approuver la décision de l'AMA», a indiqué le président du conseil de surveillance de la Rusada, Alexandre Ivlev.

«Nous pensons que notre argumentaire est assez fort mais je ne vais pas donner de pronostic» sur les chances de la Russie devant le TAS, a-t-il ajouté. La Russie a été privée

par l'AMA de participation pour quatre ans aux principaux événements internationaux, notamment les Jeux olympiques 2020 et 2022 et la Coupe du monde de football 2022.

Elle est accusée d'avoir «manipulé» des données antidopage qu'elle a transmises à l'organisation.

Cette mise au ban de la Russie prévoit que seuls des sportifs russes triés sur le volet pourront participer aux compétitions, mais sous drapeau

neutre et sans que l'hymne national ne soit joué.

Interrogé à ce sujet jeudi, le président Vladimir Poutine a estimé que la Russie devait pouvoir participer aux compétitions sportives sous les couleurs de son drapeau puisque l'AMA n'avait «aucun reproche concret» envers le Comité olympique russe, mais seulement contre la Rusada.

Il a dénoncé des sanctions «injustes», «illégalles» et «dépourvues de bon sens» visant son pays.

TENNIS : Suspendu par le MJS, le président Bessaâd compte introduire un recours

Le président de la Fédération algérienne de tennis (FAT), Mohamed Bessaâd, suspendu «temporairement» par le ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS) pour «mauvaise gestion», compte introduire un recours auprès des instances compétentes pour dénoncer une «injustice», a-t-il indiqué jeudi.

«Je regrette cette décision du MJS que je vais saisir pour introduire un recours et recouvrer mes droits», a dé-

claré Bessaâd à l'APS. Et d'ajouter: «Je suis une victime dans cette affaire. Je n'ai été entendu par aucune commission ou conseil de discipline, ni reçu de notification des griefs qu'on me rapproche. En justice, personne ne peut être condamné avant d'être jugé».

Interrogé mercredi soir par l'APS en marge de la cérémonie organisée en l'honneur de l'ancien gymnaste Mohamed Yamani, qui a décidé de se retirer

du mouvement sportif national, le ministre de la Jeunesse et des Sports, Raouf Salim Bernaoui, a expliqué que le patron de la FAT «a des problèmes de gestion flagrants qui ont été transmis à la justice», sans en dire plus «par devoir de réserve».

«Quand c'est aussi flagrant, nous procédons à une suspension temporaire des dirigeants mis en cause en attendant la décision de justice», avait-il ajouté.

LIGUE 1 (15^E JOURNÉE): Le CRB pour se racheter, choc à Constantine

Battu dans le derby algérois par l'USMA (1-0), le leader du championnat de Ligue 1 de football, le CR Belouizdad, accueillera le MC Oran avec l'intention de se racheter et éventuellement décrocher le titre honorifique de champion d'automne, alors que son dauphin le MC Alger sera en péril à Constantine pour défier le CSC, à l'occasion de la 15^e journée prévue samedi.



Le Chabab (1er, 28 pts), impuissant face à une équipe de l'USMA plus volontaire, est appelé à réagir face au MCO (3^e, 19 pts), qui reste sur une défaite à domicile face à son voisin de l'ASO Chlef (1-2).

Même si les Belouizdads partiront largement favoris dans leur antre du 20-Août-1955, il n'en demeure pas moins que leurs dernières victoires arrachées au forceps devant leur public, laissent déplorer quelques insuffisances, d'où la nécessité de rester vigilants face à une équipe oranaise capable du meilleur comme du pire.

Le MCA (2^e, 24 pts), auréolé de sa qualification en quarts de finale de la Coupe arabe, effectuera un déplacement périlleux à l'Est du pays pour affronter le CS Constantine (3^e, 19 pts), dans un duel qui promet en intensité. Si le «Doyen» aspire à rester au contact du leader, le CSC aura à cœur de confirmer ses derniers bons résultats. Positionnées juste derrière le leader

et son dauphin, l'AS Ain M'lila, la JS Saoura et l'USM Bel-Abbès, qui comptent le même nombre de points que le MCO et le CSC, vont livrer un duel à distance pour s'emparer de la troisième place. Si l'ASAM et la JSS seront en appel en déplacement pour affronter respectivement le Paradou AC (16^e, 11 pts) et l'ES Sétif (13^e, 14 pts), l'USMBA aura l'avantage de jouer à domicile face à l'USM Alger (10^e, 17 pts), ce qui pourrait faire la différence. La JS Kabylie (8^e, 18 pts), invaincue depuis la 9^e journée, sera privée de son public, huis clos oblige, lors de la réception du NC Magra (11^e, 15 pts), dans un match qui devrait, a priori, revenir aux «Canaris».

Toutefois, les gars de Magra ne comptent pas effectuer le voyage à Tizi-Ouzou en victime expiatoire, eux qui restent sur deux victoires de rang, dont une en déplacement.

L'ASO Chlef (11^e, 15 pts) qui a le vent en poupe avec un bilan de 7 points pris sur 9 pos-

sibles, aura à cœur de confirmer sa bonne santé dans son jardin de Mohamed-Boumezrag, face au CA Bordj Bou Arreridj (8^e, 18 pts), qui souffle le chaud et le froid depuis le début de la saison. Enfin dans le bas du tableau, le

choc des mal classés entre l'US Biskra (13^e, 14 pts) et le premier relégable le NA Hussein-Dey (15^e, 12 pts) sera certainement âprement disputé. Une défaite de l'une ou de l'autre équipe serait lourde de conséquence.

Le programme

Samedi :

CR Belouizdad - MC Oran (15h00)
US Biskra - NA Hussein-Dey (16h00)
JS Kabylie - NC Magra (16h00, huis clos)
ES Sétif - JS Saoura (16h00)
Paradou AC - AS Ain M'lila (16h00)
ASO Chlef - CABB Arreridj (17h00)
CS Constantine - MC Alger (17h45)
USM Bel-Abbès - USM Alger (18h45)

Classement :

	Pts	J
1). CR Belouizdad	28	14
2). MC Alger	24	13
3). MC Oran	19	13
→). CS Constantine	19	13
→). AS Ain M'lila	19	14
→). JS Saoura	19	14
→). USM Bel-Abbès	19	13
8). JS Kabylie	18	12
→). CABB Arreridj	18	14
10). USM Alger	17	11
11). ASO Chlef	15	13
→). NC Magra	15	13
13). ES Sétif	14	13
→). US Biskra	14	14
15). NA Hussein Dey	12	14
16). Paradou AC	11	10

LIGUE 1 (15^E J) CSC - MCA : La LFP prend acte de la décision d'interdire le déplacement des supporters

La Ligue de football professionnel (LFP) a pris acte de la teneur du protocole d'accord signé mardi dernier par le CS Constantine et le MC Alger, dans lequel leur direction lancent un appel aux supporters respectifs de s'abstenir de se déplacer à l'occasion des deux matchs de championnat, dont le premier se jouera samedi au stade Chad-Hamlaoui (17h45), pour le compte de la 15^e journée de Ligue 1.

Dans un communiqué publié jeudi soir sur son site officiel,

l'instance dirigeante de la compétition a précisé qu'elle a été «destinataire de ce document signé par Rachid Redjradj du côté du CSC, Fouad Sakhrî au nom du MCA.

Les deux responsables comptent sur la compréhension et la sagesse de leurs supporters».

Cette mesure sera appliquée également au match retour à l'encontre des supporters du CSC qui seront interdits de déplacement à Alger.

La décision d'interdire le déplacement pour les deux galeries

avait été prise lors du précédent exercice dans le but d'atténuer le risque de débordements suite aux incidents survenus au cours de l'exercice 2017-2018, à l'occasion de la demi-finale de la Coupe d'Algérie MC Alger - JS Kabylie (0-0, aux t.a.b. : 4-5).

Au terme de la 14^e journée, le CSC occupe la 3^e place au classement, conjointement avec le MC Oran, l'AS Ain M'lila, la JS Saoura, et l'USM Bel-Abbès avec 19 points chacun, alors que le MCA est 2^e avec 24 points.

LIGUE 2 (15^E JOURNÉE) : Le leader en péril à Skikda, opération «sauvetage» pour les clubs en danger

L'Olympique Médéa, fraîchement sacré champion d'hiver, défendra son titre honorifique à Skikda, lors de la 15^e et dernière journée de la phase aller de Ligue 2, prévue dans sa totalité samedi, alors que le «duo» du bas de tableau, USM Harrach et JSM Béjaïa, sera en appel avant l'entame de la phase retour.

L'OM (1^{er} - 31 pts) qui s'est assuré jusque-là une confortable avance, affrontera la JSM Skikda (6^e - 20 pts) avec le ferme désir de poursuivre sa belle chevauchée qui le mènera vers la Ligue 1.

Son coach, Chérif Hadjar, a tout simplement exigé de signer la 11^e victoire de cette phase, chose que les joueurs se sont engagés à réaliser en dépit du problème des salaires toujours en suspens.

L'adversaire du jour, «La Rossicada», n'est pas du tout disposé à concéder le moindre point, surtout qu'il ne compte que 4 unités de retard sur la 4^e place donnant droit à l'accession.

Pour les Skikdis, le danger de l'OM viendra certainement du goléadeur El-Ghomari, auteur d'un triplé lors du dernier match face au MC Saïda (4-1) et qui trône en tête du classement des buteurs avec 10 réalisations.

Le WA Tlemcen (2^e - 24 pts), actuel dauphin des Médéens, aura l'avantage d'accueillir un mal classé, le MO Béjaïa (13^e - 16 pts) pour faire le plein et attendre du coup une bonne nouvelle de Skikda.

Les camarades du buteur Touil, qui visent tout simplement l'accession au palier supérieur, ne sont pas prêts à faire la moindre concession aux hommes de Latrèche dont l'avenir en L2 s'est assombri davantage suite à leur dernière défaite à domicile devant l'USM Annaba (1-2).

Pour sa part, le RC Relizane (3^e - 24 pts) se rendra à Oran pour y affronter l'ASMO (6^e - 20 pts) dans un match à «six points».

Les protégés de Meziane Ighil sont conscients de la difficulté de leur tâche devant un adversaire coriace qui joue également l'accession.

Le RC Arbaâ, qui partage également la 4^e place avec le «Rapid», sera en danger à Saïda face au MCS (10^e - 17 pts), pas encore rassuré sur son avenir.

«Ezzerga», version Bouhelal, est en passe d'accomplir une belle saison, mais reste encore fébrile loin de ses bases. Les Saïdis, lourdement défaits à Médéa, doivent se ressaisir au plus vite avant qu'il ne soit trop tard.

Le MC El-Eulma (5^e - 21 pts), lui, continue inlassablement son ascension vers le haut du tableau.

Son déplacement chez l'Amel Boussaâda (14^e - 14 pts) est plein d'embûches devant un adversaire en danger de relégation.

Les Eulmis tenteront de limiter les dégâts pour pouvoir garder toutes leurs chances avant l'entame de la seconde partie de la compétition.

L'USM Annaba (9^e - 18 pts) aura la visite de l'AS Khroub (8^e - 19 pts) dans une chaude confrontation entre deux clubs de l'Est algérien.

Les «Tuniques Rouges», auteurs d'un petit exploit chez le MO Béjaïa (2-1) auront l'appui de leur galerie pour continuer leur belle ascension au classement général, d'autant plus qu'elles ne sont pas trop loin de la 4^e place donnant droit à l'accession en L1.

Quant au DRB Tadjenanet (12^e - 17 pts), il effectuera un périlleux déplacement chez la lanterne rouge, l'USM Harrach (15^e - 10 pts).

Les Harrachis, qui viennent d'avoir la licence de leur entraîneur Sid-Ahmed Slimani, enfin autorisé à s'asseoir sur le banc de touche, ne jurent que par la victoire afin de s'extirper de cette fatidique dernière place dans laquelle ils se sont enlisés depuis l'entame de la saison.

Le «Difaa», qui reste sur un nul «at home» devant la JSM (1-1), aura intérêt à renforcer sa défense pour parer à toute mauvaise surprise.

Enfin le dernier match de cette ultime journée de l'aller aura pour théâtre le stade de l'Unité Maghrébine de Béjaïa entre la JSMB (15^e - 10 pts) et l'OM Arzew (10^e - 17 pts).

Les hommes du coach suisse-tunisien Moez Bouakaz, qui partagent la dernière place avec l'USMH, sont condamnés à engranger les trois points afin de se réconcilier avec leur public et surtout entamer l'opération «sauvetage», alors que l'OMA tentera de réaliser un «truc» en terre béjaouie.

Le programme

Samedi :

Amel Boussaâda - MC El Eulma (15h00)
ASM Oran - RC Relizane (15h00)
JSM Skikda - Olympique Médéa (15h00)
USM Harrach - DRB Tadjenanet (15h00)
USM Annaba - AS Khroub (15h00)
MC Saïda - RC Arbaâ (15h00)
JSM Béjaïa - OM Arzew (16h00)
WA Tlemcen - MO Béjaïa (16h00)

Classement :

	Pts	J
1). O. Médéa	31	14
2). WA Tlemcen	26	14
3). RC Relizane	24	14
→). RC Arbaâ	24	14
5). MC El Eulma	21	14
6). ASM Oran	20	14
→). JSM Skikda	20	14
8). AS Khroub	19	14
9). USM Annaba	18	14
10). MC Saïda	17	14
→). OM Arzew	17	14
12). DRB Tadjenanet	17	14
13). MO Béjaïa	16	13
14). A. Boussaâda	14	14
15). JSM Béjaïa	10	13
→). USM El Harrach	10	14

CHAMPIONNAT GREC (CLASSEMENT DES BUTEURS): Soudani signe son 6^e but et menace El-Arabi

L'attaquant international algérien de l'Olympiakos, Hilal Soudani, a signé son sixième but de la saison, lors de la victoire décrochée mercredi soir à domicile face à Larissa (4-1), à l'occasion de la 15^e journée du championnat grec de football.

Le deuxième meilleur buteur en activité de l'équipe nationale (23 buts) s'est distingué d'abord par une passe décisive sur l'action du deuxième but (11e), avant de marquer dans un angle fermé (17e).

Le natif de Chlef a cédé sa place à la 74^e minute à son compatriote Yassine Benzia, dont les apparitions se font rares depuis le début de la saison.

Cette victoire permet à l'Olympiakos de s'emparer provisoirement de la tête du classement avec 37 points, devançant de trois longueurs son dauphin, le PAOK Salonique.

L'ancien joueur du Dinamo Zagreb (Div.1 croate), qui détient 6 réalisations et 5 passes décisives en 13 matchs, revient à trois buts du meilleur artificier du championnat, le Marocain Youssef El-Arabi (9 buts).

Gravement touché au genou, Soudani (32 ans) a retrouvé la compétition en août dernier, soit après plus de dix mois loin des terrains, à l'occasion de la réception d'Asteras Tripolis (1-0), dans le cadre de la journée inaugurale.

Arrivé durant l'intersaison en Grèce en provenance de Nottingham Forest (Div.2 anglaise), il a rejoint en équipe nationale le 14 novembre dernier, lors de la réception de la Zambie (5-0) à Blida, dans le cadre de la 1^{re} journée des qualifications de la CAN-2021, avec un but à la clé.

DIVISION NATIONALE AMATEUR (GR. OUEST): La JSM Tiaret touche le fond

La JSM Tiaret, qui a raté l'accession en Ligue 2 en fin de saison passée au profit de l'OM Arzew, revient à la case départ et risque cette fois-ci de se retrouver en Division régionale à l'issue de l'exercice en cours.

Un triste sort pour une formation qui était pourtant, il y a de cela deux saisons, sur la bonne voie pour retrouver son lustre d'antan.

Tout indiquait d'ailleurs qu'«Ezzarga» a entamé sa résurrection après avoir réussi à accéder en Division nationale amateur (DNA / Gr. Ouest), lors de l'avant précédente saison après un parcours de premier ordre.

Cette accession constituait une première étape dans «le projet de renaissance» promu par l'ex-président du club Ahmed Feghouli, qui ambitionnait de remettre son équipe à sa véritable place parmi l'élite qu'elle avait quittée depuis plus d'une vingtaine d'années.

Le club était bien parti pour relever le défi, après avoir terminé champion d'hiver, et ce, pour sa première saison en division amateur, avant que tout bascule au cours de la deuxième partie du championnat.

Ce fut le début de la descente aux enfers de la JSMT qui va d'abord rater son objectif d'accéder en Ligue 2, puis s'enfoncer dans la crise au cours de l'intersaison. Une crise qui va pousser le président Feghouli à rendre le tablier et depuis d'ailleurs, le club n'a plus relevé la tête.

Et au moment où tout le monde pensait que l'occasion est propice pour «Ezzarga» de se racheter de son échec de l'exercice passé, vu que le nombre de tickets donnant accès cette saison à l'antichambre a été revu à la hausse (les six premiers de chaque groupe accéderont en Ligue 2) à la faveur du changement du système pyramidal de la compétition, voilà que cette équipe lutte, à la surprise générale, pour son maintien en DNA.

En effet, avant une journée de la fin du championnat, la JSMT touche le fond en fermant la marche dans sa poule.

Et vu que la division Inter-régions sera supprimée la saison prochaine, elle risque tout simplement de se produire, si elle venait de descendre, en Régionale la saison prochaine.

Un triste sort pour un club qui a tout pour réussir en matière d'infrastructures notamment, surtout après la réouverture de son stade Ahmed-Kaïd, d'une capacité d'accueil de 30.000 places, et qui a fait peu neuve de manière l'ayant rendu apte à accueillir des rencontres de l'élite.

Mais au grand dam des fans de la JSMT, ces derniers doivent encore patienter pour voir leur équipe accueillir des adversaires du premier palier dans son stade, car elle devra d'abord se ressaisir pour sauver sa peau de la relégation cette saison.

La JSMT, qui reste sur une sévère défaite sur le terrain du GC Mascara (4-1), occupe la dernière place au classement avec 12 points en 14 matchs, rappelle-t-on.

APS

CLASSEMENT FIFA: L'Algérie termine l'année au 35^e rang

La sélection algérienne de football, sacrée championne d'Afrique 2019, s'est maintenue au 35^e rang du classement FIFA du mois de décembre, publié jeudi par la Fédération internationale de football (FIFA) sur son site officiel.



Top 10 africain

- 1- Sénégal (20e au niveau mondial)
- 2- Tunisie (27e)
- 3- Nigeria (31e)
- 4- Algérie (35e)
- 5- Maroc (43e)
- 6- Ghana (47e)
- 7- Egypte (51e)
- 8- Cameroun (53e)
- 9- Mali (56e)
- RD Congo (56e).

L'équipe nationale reste sur deux victoires de rang en qualifications de la Coupe d'Afrique des nations CAN-2021, contre respectivement la Zambie (5-0) à Blida et le Botswana (1-0) à

Gaborone pour le compte des deux premières journées du groupe H, disputées au mois de novembre.

Au niveau africain, les hommes de Djamel Belmadi sont logés à la qua-

trième position, derrière respectivement le Sénégal (20e), la Tunisie (27e) et le Nigeria (31e). Le Top 10 mondial est toujours dominé par le trio Belgique - France - Brésil.

CAF AWARDS 2019/ LE BUT DE L'ANNÉE : Mahrez et Belaïli nommés

Les deux internationaux algériens : Riyad Mahrez (Manchester City/Angleterre) et Youcef Belaïli (Ahly Djeddah/Arabie saoudite), ont été nommés pour le trophée du but de l'année, par la Confédération africaine de football (CAF), dans le cadre de la 28^e édition de CAF Awards.

Mahrez a été retenu pour son but en demi-finale de la CAN-2019 face au Nigeria (2-1), inscrit sur coup franc direct dans le temps additionnel, et Belaïli pour sa réalisation contre la Guinée (3-0) en 1/8^{es} de finale de la même épreuve, marquée dans un angle fermé.

Quatre autres buts ont été retenus par l'instance africaine, il s'agit de la Sud-africaine Amanda Mthandi face au Zimbabwe (tournoi de la COSAFA), le Malien Abdoulaye Diaby face à la Mauritanie (CAN-2019), le Malien Ama-

dou Haidara face à l'Angola (CAN-2019), et le Congolais Idris Mbombo (Al-Hilal du Soudan) face à Nkana FC (Coupe de la Confédération). Le vote se fait auprès des internautes sur le site de la CAF.com. Mahrez et Belaïli sont également

nommés au titre du meilleur joueur africain, en compagnie d'un autre international algérien Ismaël Bennacer (Milan AC/Italie), selon la liste des dix finalistes dévoilée dernièrement par la CAF.

Belaïli figure dans la liste des 5 nominés dans la catégorie du joueur africain interclubs de la CAF, lui qui avait remporté la Ligue des champions d'Afrique avec son ancien club l'ES Tunis.

Rappellons que le sélectionneur national Djamel Belmadi,



qui a mené les Verts à remporter la CAN-2019 en Egypte, est nommé pour le trophée du meilleur entraîneur, au même titre que le coach du Sénégal, finaliste de la CAN-2019, Aliou Cissé, ou encore le Tunisien Moïse Chaïbani, qui a conduit l'ES Tunis à remporter les deux dernières éditions de la Ligue des champions.

La cérémonie de la 28^e édition de CAF Awards, aura lieu le mardi 7 janvier 2020 à l'hôtel Citadelle Azur de Hurgada (Egypte).

CHAMPIONNAT ALLEMAND (HOFFENHEIM): Belfodil : «Ma carrière a été mise en danger par mon club»



L'attaquant international algérien d'Hoffenheim (Div.1 allemande de football), Ishak Belfodil, a indiqué vendredi qu'il ne faisait plus confiance en ses dirigeants, suite aux pressions qu'il avait subi en début de saison pour ne pas se faire opérer, dans un entretien publié accord au quotidien allemand Bild.

«Il n'y a plus de confiance et plus aucune base pour une coopéra-

tion réussie. J'ai de la chance que ce ne soit pas encore pire.

Ma carrière a été mise en danger de manière imprudente. Les res-

ponsables ont exercé une pression jusqu'à la veille de l'opération pour que je ne passe pas sur le billard», a-t-il affirmé. Le staff médical de l'actuel 9^e du Bundesliga n'a pas reconnu une rupture du ligament croisé de Belfodil contracté en mai dernier.

Il a reçu des soins avant de disputer cinq rencontres en étant blessé.

«J'ai remarqué assez

rapidement que les changements brusques de direction étaient difficiles. Je ne pouvais pas tirer avec la gauche. Après mon opération, j'ai passé trois jours à Hoffenheim pour un traitement. Comme ni l'entraîneur ni personne de la direction du club n'a jugé nécessaire de me saluer ou de demander de mes nouvelles, je ne voulais pas les déranger et je suis allé à Paris pour voir mes médecins».

Appelé à réagir aux accusations du joueur algérien, le directeur sportif, Alexander Rosen, a estimé que le processus s'est déroulé «aux normes médicales les plus strictes».

«Toutes les étapes du traitement médical ont

été appliquées conformément aux normes médicales les plus strictes, comme c'était le cas pour chaque blessure de l'un de nos joueurs.

Cela a été étroitement coordonné avec Ishak. Nous avons tout intérêt à ce que le joueur guérisse d'une façon rapide et complète».

Belfodil, 28 ans le 12 janvier prochain, avait rejoint Hoffenheim en 2018 pour un contrat de quatre ans en provenance de l'autre club allemand du Werder de Brême.

Pour sa première saison, l'ancien joueur de l'Olympique Lyon (France) avait cassé la baraque en inscrivant 17 buts, toutes compétitions confondues.

CANCELO ÉGALEMENT CIBLÉ PAR LE BAYERN !

Malade, l'ancien joueur de la Juventus a de nouveau repoussé la date de sa reprise de l'entraînement. Le retour de Paul Pogba n'est pas encore pour de suite. Touché à une cheville, le Français met plus de temps que prévu pour revenir et n'a plus joué depuis le 30 septembre dernier. La Pioche devait reprendre l'entraînement cette semaine mais visiblement, cela ne se fera pas.



Benzema prêt à prolonger jusqu'en 2022 ?

Lié au Real Madrid pour encore une saison et demie, Karim Benzema travaille depuis un moment avec le club sur la prolongation de son contrat. Cela fait plusieurs mois que les deux parties discutent les modalités d'une prolongation de contrat pour le Français, qui est dans la forme de sa vie. Celui qui a soufflé ses 32 bougies hier évolue à un très haut niveau, de quoi ravir ses dirigeants. Justement, ce sont ces mêmes dirigeants qui proposent à Benzema de prolonger son contrat de deux ans, soit jusqu'en 2023. Le Français, pour sa part, trouverait plus approprié de ne prolonger que d'une saison pour le moment, soit jusqu'en 2022, et voir le moment venu s'il est toujours en pleine possession de ses moyens physiquement. Une approche des plus honnêtes de la part de KB9, qui mérite d'être saluée. Cette saison, l'attaquant a déjà inscrit 16 buts toutes compétitions confondues et reste de loin le meilleur buteur de l'effectif merengue.

RONALDO ROI DES AIRS EN EUROPE !

Le Portugais s'impose très largement comme le meilleur buteur de la tête dans les cinq grands championnats.

L'image a encore fait le tour du Monde cette semaine. Cristiano Ronaldo s'élevant à 2m56 pour inscrire un but fantastique de la tête face à la Sampdoria de Gênes. L'attaquant de la Juventus Turin montre une nouvelle fois qu'il est un joueur exceptionnel dans le domaine aérien. Et peut être même le meilleur...

Selon OptaJean, le Portugais s'impose en effet très largement comme le meilleur buteur de la tête dans les cinq grands Championnats européens, et ce sur les dix dernières saisons. Les chiffres sont impressionnants. Que ce soit avec le Real Madrid ou la Juventus Turin, il a inscrit le total de 55 buts de la tête.

Vinicius Junior en renfort à Chelsea !

A la recherche d'un attaquant pour mettre en concurrence Tammy Abraham, Frank Lampard et ses dirigeants multiplient les pistes. L'une d'elles mènerait le club londonien du côté du Real Madrid où évoluer Vinicius Junior. Selon El Demarque, Vinicius Junior serait dans le viseur de Chelsea pour le prochain mercato de Premier League. Le club londonien qui est de nouveau autorisé à recruter dispose d'une belle enveloppe pour renforcer son équipe et est prêt à faire de gros chèques. Dont un pour l'attaquant brésilien du Real Madrid qui est placé tout en haut de la liste des souhaits de Frank Lampard pour renforcer son secteur offensif. Celui-ci a déjà perdu Eden Hazard l'été dernier et devrait également voir Olivier Giroud s'envoler sous d'autres cieux. Sur ce dossier, et en supposant que le Real Madrid est ouvert à la discussions, Chelsea va rencontrer une concurrence féroce. Le Daily Star évoque de son côté l'intérêt d'Arsenal, Manchester United et Tottenham pour l'attaquant madrilène. De quoi faire monter les enchères. Malgré 14 apparitions sous le maillot du Real Madrid cette saison, Vinicius Junior n'a inscrit qu'un seul but.



João Felix était très convoité

João Felix (20 ans), qui a été élu Golden Boy 2019, ne manquait pas de convoitises, lors du mercato estival. "Il y avait plus de quatre clubs prêts à payer la clause libératoire de João Félix (127 millions d'euros, NDLR). Nous avons dû convaincre le joueur et la famille, qui ont opté pour la progression plutôt que pour l'argent. Nous les remercions d'avoir choisi l'Atlético", a révélé Andrea Berta, en marge de la cérémonie de remise du trophée.

Vidal entre la Juve et l'Inter ?

Il joue moins, il affiche son mécontentement quant à sa situation, il a plusieurs prétendants... Arturo Vidal ne devrait pas s'éterniser en Catalogne.

Selon la Gazzetta dello Sport, le milieu de terrain chilien pourrait partir dès cet hiver en prêt avec option d'achat obligatoire.

Notamment pisté par l'Inter Milan où son ancien entraîneur à la Juve Antonio Conte officie, Vidal séduirait également... la Vieille Dame.

Un duel au sommet en Italie, même si le joueur aurait plus de chances d'accéder à une place de titulaire chez les intéristes.

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

DK NEWS

Edité par la SARL **DK NEWS**

Directeur général **Abdelmadjid CHERBAL**

Directeur de la rédaction **Abdelmadjid TAREB**

PUBLICITE : S'adresser à 3, Rue du Djurdjura - Ben Aknoun - Alger **TÉL. :** 023.38.47.97/023.38.48.00 **FAX :** 023.38.47.95 / **E-MAIL :** contact@dknews-dz.com - **IMPRESSION :** S.I.A.

Pour votre publicité, prière de s'adresser à l'Entreprise nationale de communication d'édition et de publicité - **ANEP spa** - 1, Avenue Pasteur - Alger - **TÉL. :** 021.71.16.64 / 021.73.71.28 - **FAX :** 021.73.95.59 / 021.73.99.19

RÉDACTION ADMINISTRATION

«3, Rue du Djurdjura - Ben Aknoun - Alger **TÉL. :** 023.38.47.97/023.38.48.00 **FAX :** 023.38.47.95 **EMAIL :** contact@dknews-dz.com - **SITE :** http://www.dknews-dz.com

Le président cubain adresse ses félicitations à Tebboune

Le président de la République élu, Abdelmadjid Tebboune a reçu un message de félicitations de son homologue cubain, Miguel Diaz-Canel Bermudez, dans lequel il lui a exprimé sa "volonté de renforcer les liens historiques entre les deux peuples et Gouvernements".

Dans son message de félicitations, le président cubain a présenté ses "cordiales félicitations" à M. Tebboune, tout en lui exprimant sa volonté "de continuer à renforcer les liens historiques d'amitié et de coopération entre nos peuples et Gouvernements".



Le président Tebboune félicité par son homologue italien

Le président de la République élu, Abdelmadjid Tebboune a reçu jeudi "les plus sincères félicitations" de son homologue italien, Sergio Mattarella, qui lui a exprimé sa volonté de renforcer les relations bilatérales.

"A l'occasion de votre élection à la Présidence de la République, je souhaite vous faire parvenir, en mon nom personnel et au nom de tout le peuple italien, les plus sincères félicitations et les meilleurs vœux de plein succès dans l'exercice de la haute fonction qui vous a été confiée par le peuple algérien.

Nos pays sont liés par de profonds liens



historiques" et une volonté de renforcer "une intense collaboration dans les nombreux domaines d'intérêt commun", a écrit le président italien. "J'ai la conviction que durant votre mandat, les excellentes relations bilatérales entre nos pays pourront se renforcer davantage et contribuer à la stabilité de toute la région et au dialogue ouvert et inclusif dans l'espace commun euro-méditerranéen", a ajouté M. Mattarella.

Et de conclure: "Je vous renouvelle mes plus sincères félicitations et saisis l'occasion pour vous présenter mes meilleurs vœux de bien-être et de concorde au peuple ami algérien".

Le président de la République nomme Sabri Boukadoum Premier ministre par intérim

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a nommé jeudi le ministre des Affaires étrangères, Sabri Boukadoum, Premier ministre par intérim, et chargé les membres de l'actuel Gouvernement de poursuivre leurs missions de gestion des affaires courantes, indique un communiqué de la Présidence de la République.

"Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune,

a reçu ce jeudi 19 décembre 2019 au siège de la Présidence de la République, M. Sabri Boukadoum, ministre des Affaires étrangères, qu'il a nommé Premier ministre par intérim.

Le Président de la République a également chargé les membres de l'actuel Gouvernement de poursuivre leurs missions de gestion des affaires courantes", précise le communiqué de la Présidence de la République.

M. Boukadoum prend ses fonctions de Premier ministre par intérim

M. Sabri Boukadoum a pris ses fonctions de Premier ministre par intérim jeudi, au Palais du Gouvernement à Alger, lors de la cérémonie de passation de pouvoirs, avec M. Nouredine Bedoui.

Le président de la République,

Abdelmadjid Tebboune, a nommé jeudi le ministre des Affaires étrangères, Sabri Boukadoum, Premier ministre par intérim, et chargé les membres de l'actuel Gouvernement de poursuivre leurs missions de gestion des affaires courantes.



M. Sabri Boukadoum, Premier ministre par intérim

M. Sabri Boukadoum, nommé jeudi Premier ministre par intérim par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, est un diplomate et homme d'Etat algérien.

Né le 1^{er} septembre 1958 à Constantine, Sabri Boukadoum est diplômé de l'Ecole nationale d'administration (ENA), section diplomatie.

Durant sa longue carrière au service de l'Etat, M. Boukadoum a occupé de hautes fonctions, dont la dernière est celle de ministre des Affaires étrangères (avril 2019). Auparavant, il a occupé le

poste de représentant permanent de l'Algérie auprès des Nations unies (décembre 2013/mars 2019).

Il a été élu le 13 juin 2016, président de la première Commission (Désarmement et sécurité internationale) durant la soixante et onzième session de l'Assemblée générale des Nations unies.

Il a dirigé également différentes directions générales au ministère des Affaires étrangères dont la direction Amériques de 2009 à 2013, la direction du protocole de 2001 à 2005 et celle des Affaires politiques entre 1993 et 1996. Plusieurs fois

ambassadeur, Sabri Boukadoum a été, en effet, nommé ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de l'Algérie auprès de la République du Portugal (2005/2009) et auprès de la République de Côte d'Ivoire (1996/2001).

Il a aussi occupé les fonctions de sous-directeur des Affaires politiques, de l'ONU et du désarmement au ministère des Affaires étrangères (1992/1993). Conseiller à la mission permanente de l'Algérie auprès de l'ONU à New York (1988/1992) et Premier secrétaire à l'ambassade d'Algérie en Hongrie (1987/1988).

Nouredine Bedoui a présenté sa démission au président de la République

Le premier ministre, Nouredine Bedoui a présenté jeudi sa démission au Président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a indiqué un communiqué de la présidence de la République.

"Le président de la République Abdelmadjid Tebboune a reçu ce jeudi 19 décembre au siège de la Présidence de la République, le Premier ministre M. Nouredine Bedoui qui lui a présenté sa démission, qui a été acceptée", précise le communiqué.

Le président Tebboune met fin aux fonctions du ministre de l'Intérieur

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune a mis fin jeudi aux fonctions de Salah Eddine Dahmoune en sa qualité de ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, a indiqué un communiqué de la présidence de la République.

"Le président de la République, M. Abdelmadjid a décidé, jeudi 19 décembre 2019, de mettre fin aux fonctions de Salah Eddine

Dahmoune en sa qualité de ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire. Le Président de la République a décidé également de charger Kamel Beldjoud, ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville d'assurer les missions de ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire par intérim, lit-on dans le communiqué.

SAHARA OCCIDENTAL: La décision des Comores est d'une gravité exceptionnelle

L'Algérie a qualifié jeudi la décision du gouvernement des Comores d'ouvrir une représentation consulaire à Laâyoune, ville du Sahara Occidental occupé, de "mesure d'une gravité exceptionnelle" qui représente une violation du droit international, dans un communiqué rendu public jeudi par le ministère des Affaires étrangères. "L'Algérie a pris connaissance avec grande surprise de la décision du gouvernement des Comores d'ouvrir une représentation consulaire à Laâyoune, ville du Sahara Occidental occupé", indique le communiqué. "Cette mesure d'une gravité exceptionnelle, représente une violation flagrante des normes du droit international telles que rappelées à maintes reprises par les résolutions pertinentes du Conseil de Sécurité et de l'Assemblée générale des Nations Unies relatives à la question du Sahara Occidental, tout comme elle représente une atteinte aux règles et principes qui doivent régir les relations inter-africaines", ajoute la même source.

Pour l'Algérie la décision "constitue aussi un précédent inacceptable d'atteinte aux principes régissant le statut des territoires non-autonomes dont les peuples n'ont pas encore exercé leur droit à l'autodétermination conformément à la doctrine et à la pratique des Nations Unies et de l'Union Africaine, statut qui se saurait être remis en cause par une décision unilatérale tendant à entraver le processus de décolonisation en cours", souligne le MAE. "L'Algérie considère enfin, que la décision des autorités comoriennes est une atteinte grave aux principes de solidarité agissante qui doivent guider les relations entre les pays africains, s'agissant tout particulièrement de l'attachement et de la défense en toute circonstance des règles et principes figurant dans l'acte constitutif de l'Union Africaine", conclut le communiqué.

ALGÉRIE-UNESCO: Le nouvel Ambassadeur de l'Algérie auprès de l'Unesco présente ses lettres de cabinet

M. Salah Lebdioui a présenté, jeudi, à Mme Audrey Azoulay, directrice générale de l'UNESCO, les Lettres de Cabinet l'accréditant en qualité d'Ambassadeur délégué permanent de l'Algérie auprès de cette Organisation, a annoncé vendredi l'Ambassade d'Algérie en France. L'Ambassadeur Lebdioui a saisi cette opportunité pour "rappeler l'attachement de l'Algérie au multilatéralisme et exprimer la volonté de notre pays de raffermir ses relations de coopération avec l'UNESCO dans ses domaines de compétence notamment l'éducation, la culture et les sciences", a indiqué la même source.

Pour sa part, la Directrice générale de l'Unesco a réitéré la disponibilité de l'Organisation à étudier avec la partie algérienne les moyens destinés à apporter son concours à "la préservation et à la sauvegarde des sites du patrimoine mondial comme la Casbah d'Alger", a ajouté la communiqué.

L'entretien a également été l'occasion d'évoquer les perspectives de coopération dans le domaine du patrimoine immatériel à travers le Centre régional d'Alger pour "la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel en Afrique ainsi que l'inscription prochaine du dossier multinational du Couscous sur la Liste représentative du patrimoine immatériel de l'humanité, dont la coordination a été assurée par l'Algérie", a conclu l'Ambassade.